

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 24 juin 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 24 juni 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard:

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

Je sais que la Bourgmestre désire intervenir en début de conseil. C'est pour ça que j'attends un peu...

(Colloque - Gesprek)

M. le Président:

En premier lieu, il y a donc deux points que je vous demande d'ajouter en urgence à l'ordre du jour. Le premier concerne le protocole d'accord entre la Commune, le Groupe Royal White Star Bruxelles et le RWDM.

Le deuxième point à mettre en urgence à l'ordre du jour concerne un subside à l'asbl Insane Society pour participer aux championnats du monde de Street dance en 2015 en Europe.

Pouvez-vous approuver ?

Vote l'urgence à l'unanimité pour l'ajout de deux points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van twee punten die niet aan de dagorde verschijnt.

101. Affaires juridiques - Dossier Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 – Occupation – Protocole d'accord entre la Commune, le Royal White Star Bruxelles asbl et le Royal White Daring Molenbeek asbl – Approbation.
Juridische Zaken - Bezetting van het Edmond Machtens Stadium gelegen Charles Malisstraat 61 – Bezetting - Protocolakkoord tussen de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek, de vzw Royal White Star Bruxelles et de vzw Royal White Daring Molenbeek - Goedkeuring.

M. le Président:

Maintenant, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Collège vous propose ce soir un point en urgence qui concerne le dossier du stade Edmond Machtens. Parce qu'un protocole d'accord entre le RWDM et la Commune, protocole également proposé au White Star, a été signé par le RWDM et approuvé par une décision du Collège ce lundi (point qui est mis en urgence) pour faire avancer ce dossier ô combien difficile de l'occupation - occupation partagée, c'est le souhait du Collège - du stade Edmond Machtens.

Comme je l'ai dit, plus que jamais la Commune souhaite faire rentrer le RWDM sur le site du Machtens. Je peux vous assurer que nous avons négocié, des membres du Collège ont négocié des heures durant avec les parties pour aboutir à un accord équilibré. Les membres du Collège ont noté que cet accord était intervenu le dimanche 14 juin, accord portant sur l'occupation exclusive du terrain C par l'équipe du RWDM pour ses matchs officiels. Cet accord prévoit l'autorisation de l'utilisation du terrain C également pour certaines catégories de jeunes les lundi soir, mercredi après-midi et samedi en continuité des activités. La Commune et le RWDM ont ratifié ce protocole d'accord contrairement au White Star, malgré ce qu'il nous avait signifié à l'occasion de cette réunion. A ce stade, nous devons constater que, contrairement aux multiples déclarations qui ont été faites par le White Star notamment via les médias, il ne permet pas l'occupation du terrain C. Donc, face à cette intransigeance, la Commune a décidé de mettre le White Star en demeure d'exécuter ce protocole d'accord. Le White Star n'a pas répondu à cette mise en demeure. Aujourd'hui, afin de débloquer cette situation et de permettre au RWDM de jouer sur le terrain C, nous demandons au Conseil de ratifier ce protocole qui a été signé par la Commune et le RWDM. Le texte vous a été transmis par mail cet après-midi et je pense qu'il a été distribué et posé sur vos tables ce soir. Un courrier dont certains membres de cette assemblée ont reçu une copie maintenant sera envoyé par notre avocat afin d'imposer un accord au White Star pour demain à 16 heures. A défaut pour lui de répondre, la Commune actionnera aussitôt la résolution partielle de la convention concernant l'occupation du terrain C. Ainsi, je pense qu'en rétablissant ses droits sur le terrain C, la Commune pourra dès lors négocier librement avec le RWDM les conditions d'occupation de ce terrain.

Evidemment, toute procédure comporte toujours un risque. Mais le Collège considère que cette stratégie est la seule qui peut aboutir à une relation bilatérale avec le RWDM et qu'il peut donner des arguments suffisants pour démontrer, si nécessaire, - et ce n'est vraiment pas ce que nous souhaitons - à la justice que le White Star, malheureusement, malgré ses engagements, n'a pas été de bonne foi dans le cadre des négociations qui se sont tenues à l'issue de la convention qui vous a été présentée au mois d'avril. Donc, on peut émettre des regrets par rapport à la négociation qui n'a pas abouti malgré une évolution des parties et, je dirais surtout, une évolution de la part du RWDM qui, lui, au contraire, a fait preuve de bonne composition dans le cadre de ces négociations et qui a su revenir sur ses exigences de départ. Moi, je le souhaite et, je l'ai dit à diverses reprises, c'est l'intérêt de toutes les parties de trouver un accord, c'est l'intérêt également de notre école de jeunes que cet accord puisse aboutir. C'est l'intérêt du White Star qui a la volonté de pouvoir occuper ce terrain A en tant que club professionnel et qui considère que ledit terrain doit être suffisamment entretenu et protégé pour pouvoir mener à bien ses matchs. C'est l'intérêt du RWDM qui est aujourd'hui un club amateur et qui doit, lui aussi, avoir l'opportunité de montrer ses possibilités sur un terrain en bon état qui puisse bien l'accueillir et où les supporters puissent venir en bonne entente. Et c'est l'intérêt, comme je l'ai dit, de l'école de jeunes - mais aussi de la Commune de faire en sorte que ce stade Edmond Machtens puisse répondre aux besoins des deux clubs, aux besoins de l'école et, je dirais aussi, aux souhaits des Molenbeekoïses - parce que ça a été oublié - qui veulent que ce stade vive. Je parle des Molenbeekoïses parce que ce sont les premiers concernés. Et, je dirais, de façon générale, aux souhaits des Bruxelloïses par rapport au football qui peut se pratiquer chez nous.

Donc, je demande vraiment au White Star de revoir ses positions, de faire des efforts. Et je sais que c'est compliqué, les relations étaient tendues et qu'il y a eu des erreurs commises de part et d'autre, des propos pas corrects et pas admissibles ont été tenus. Je pense que, en tout cas, les responsables du RWDM ont reconnu que ces propos étaient inadmissibles et ont dit publiquement qu'ils le regrettaient. Chacun a vraiment fait un effort et je souhaite vraiment que le White Star montre que c'est un grand club en tendant la main aux autres. Pour nous, autorité communale, c'est très important que cette bonne entente se fasse parce que cela déterminera aussi la qualité des relations - bonnes ou tendues - pour la

suite. Puisque la Commune est propriétaire, et en fonction de l'état d'esprit qui animera les deux clubs, eh bien elle pourra moduler son attitude qui sera ou positive ou restrictive. C'est vraiment un message positif que nous voulons faire passer ce soir.

Il y a des questions d'actualité qui ont été posées sur le RWDM et sur le White Star. Il y a également deux motions qui ont été déposées. Si vous en êtes d'accord et si le Président en est d'accord, une bonne manière d'avancer sur ce dossier ce soir, ce serait qu'on puisse voter cette proposition qui vous a été déposée ce soir et que vous avez pu recevoir plutôt dans la journée et que, évidemment, chaque chef de groupe politique ainsi que les membres du Conseil qui le souhaitent puissent intervenir afin qu'on trouve un consensus, car si tous les Conseillers pouvaient trouver un consensus ce soir, ce serait un message fort qui serait envoyé à nos deux clubs.

M. le Président:

J'ose espérer donc que Madame la Bourgmestre et les responsables de l'opposition se sont mis d'accord sur la manière de procéder maintenant.

Je vais donner la parole à Monsieur Ikazban pour qu'il nous donne son sentiment.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec, comme je le pense, le reste de mes collègues, pour joindre les discussions qui sont liées à la fois aux questions d'actualité que nous avons posées et aux motions que nous portons avec mes collègues du PS, du FDF et du SPA, ainsi que pour joindre ces discussions avec ce que vous déposez aujourd'hui.

Je ne vais pas faire toute la genèse du dossier mais je pense qu'on ne fera pas l'économie, à un moment donné, d'une petite réflexion sur ce qui s'est passé dans ce dossier. Peut-être pas entièrement au Conseil communal en séance publique, mais il y a eu beaucoup d'épisodes assez désastreux et qui doivent nous poser question pour l'avenir. Ici, vous venez avec une proposition qui a le mérite d'être là, d'exister. Je dirais simplement que j'ai l'impression que dans ce collège il y a des membres qui y travaillent sérieusement. Depuis le début, nous portons une proposition que nous avons déposée ce soir et qui a toujours été la même. Parce que nous avons toujours soutenu qu'il y avait de la place au stade Edmond Machtens pour les deux clubs, pour le White Star qui était déjà là et pour le RWDM. On n'a jamais voulu opposer les deux, il n'est pas question de le faire. En même temps, pour l'école de formation de Molenbeek, je pense que, avec un club supplémentaire, c'est une garantie supplémentaire pour l'avenir, quoi qu'il arrive. Et je sais plus ou moins ce que peut être ce monde du football qui peut parfois être un peu compliqué.

Je pense, Madame la Bourgmestre, que nous allons nous rallier évidemment à la nécessité de trouver l'intérêt général dans ce dossier. Mais, je m'en voudrais de ne pas préciser clairement qu'il y a des moments qui se sont déroulés dans et hors de ce conseil et qui sont inacceptables. J'avais eu l'occasion au cours d'une séance précédente du conseil de prendre la parole pour condamner fermement, au nom de mon groupe, tous les propos racistes et toutes les menaces dont ont fait l'objet certains membres du Collège. Je l'ai dit devant tout le monde ici et je le répète pour que ce soit mis sur PV. Certains hochent de la tête et j'ose espérer que vous vous souvenez de ce moment-là, parce qu'il y a apparemment certains membres du collège qui ne s'en souviennent pas. Donc, je le dis et le répète : je condamne fermement les propos racistes, d'où qu'ils viennent. Mais, je condamne également l'instrumentalisation du dérapage de l'un ou l'autre car il y a des gens ici qui ont utilisé les

dérapages de certains, et qui les ont même provoqués. On a même utilisé une photo de moi sur Internet pour provoquer les supporters du RRWDM et les dresser contre moi. Je m'arrêterai simplement à cet exemple-là, mais quand j'entends et je lis : 'propos racistes, merci PS, merci SPA, merci FDF, merci PTB', j'ajoute que nous, nous ne sommes pas racistes et ne cautionnons pas le racisme; les choses doivent être très claires par rapport à ça. Mais nous condamnons aussi l'instrumentalisation qui en est faite car dans ce dossier, croyez-moi, il y a eu beaucoup d'instrumentalisation. Tout le monde a été instrumentalisé, le Collège, les Conseillers communaux. Finalement, je dirais simplement, pour ne pas faire toute la genèse, que tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ont la même origine. C'est qu'au départ, le 23 mars, nous vous avons dit ici qu'il ne fallait pas signer trop vite un bail de 9 ans avec un club. A partir du moment où on fait ça, - signer un bail de 9 ans,- je pense que la plupart d'entre vous l'ont fait sincèrement, pensant qu'il n'y aurait pas de difficultés -, les problèmes sont nés. Il est quasi impossible de demander à deux partenaires de négocier équitablement quand il y en a un qui a un bail de 9 ans dans la poche. Je le dis et le répète, ça a toujours été mon discours. Néanmoins, il faut aller de l'avant et regarder l'avenir et nous sommes aujourd'hui plusieurs à venir avec la même proposition de partage du terrain A et une tribune pour chacun, parce que nous estimons que c'est la meilleure solution. Mais nous comprenons que nous sommes devant une difficulté importante, le Collège également. Et, parce que nous sommes une opposition constructive, nous n'avons pas l'intention de faire de la surenchère. Je pense que ce que vous déposez ce soir a l'air raisonnable et que, les protagonistes, en tout cas les gens du RWDM, ont signé cette convention, ont accepté de mettre de l'eau dans leur vin, ont accepté des compromis. J'ose donc espérer que tout ça ira jusqu'au bout.

J'ai quand même une question que je voudrais vous poser, Madame la Bourgmestre, par rapport à cette occupation du stade Edmond Machtens : et je reviens là à votre proposition selon laquelle le White Star utilise le terrain A, le RWDM utilise le C, que devient la tribune l'Ecluse ? Elle n'est pas aujourd'hui utilisée par le White Star, j'ai lu ici et là qu'il ne souhaitait pas l'utiliser et j'ai cru comprendre qu'elle est envahie par les pigeons et laissée à l'abandon; ça veut dire que, dans cette formule d'aujourd'hui, personne ne va l'utiliser et il me semble qu'il y avait quand même dans les contrats certaines garanties par rapport à l'entretien des installations. Je m'interroge donc même si on accepte de jouer dans ce jeu, si on accepte d'aller dans le sens du Collège ; et on sait que l'accouchement a été extrêmement difficile et, dans notre chef, il est hors de question de vous compliquer la tâche d'autant plus que derrière ces clubs il y a plus important, à savoir l'école de formation des jeunes. Et je pense que nous y reviendrons et je reposerai une question que j'ai déjà posée à maintes reprises qui est de savoir si on a repris effectivement l'ensemble des jeunes, l'ensemble des équipes. On m'a déjà répondu ici, mais j'ai des informations totalement contradictoires sur ce point-là. Je voudrais avoir la garantie qu'on a vraiment repris tous les jeunes qui étaient à l'école de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. Et quid de cette tribune l'Ecluse - qui risque de rester à l'abandon si elle n'est utilisée ni par le RWDM ni par le White Star qui devrait normalement l'entretenir, en vertu de la convention qu'il a signée.

Voilà, Madame la Bourgmestre, je dirais simplement que, vu l'acte que vous posez ce soir et dont on sait qu'il est compliqué, en ce qui nous concerne, nous allons certainement accepter l'éventualité de retirer notre motion. Car notre but n'est pas de faire de la surenchère, ni de dire qui va aller plus loin et plus haut. Notre but, vous l'avez dit, et je terminerais par votre phrase, est de veiller à l'intérêt de tous et de chacun. Derrière ces clubs, il y a des jeunes, il y a un public, il y a un patrimoine historique, culturel et sportif de cette commune.

Je vous remercie.

M. le Président:

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans:

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Om te beginnen heb ik een vraag, een verduidelijking. Er wordt ons vandaag een voorstel voorgelegd tussen drie partijen maar in de feiten gaat het over een voorstel, een protocol tussen twee partijen. Mijn vraag is, welke is de juridische waarde? Is er een voldoende juridische waarde dat dit akkoord, dit protocol zou kunnen doorgaan?

Je répète brièvement en français. Mon premier point est une demande de clarification. Je suis content qu'il y ait une recherche de solution. Le Collège nous soumet un point en trois parties. Dans les faits, il s'agira d'un contrat entre deux parties et ma question est de savoir si, quand on vote le protocole, cela sera suffisamment valable au niveau juridique.

Mijn tweede punt, Mevrouw de Burgemeester heeft gezegd dat er een paar mensen van het Schepencollege hard hebben gewerkt om eindelijk tot een oplossing te komen. Als gemeenteraadslid van de groep van de gemeentebelangen en ik spreek zowel in mijn eigen naam als in die van mijn college Youssef Lakhroufi, kan ik meedelen dat wij sinds maanden op een zeer discrete manier ook meegewerkt hebben aan dat dossier en dit zonder de pers op te zoeken. Wij hebben verschillende keren geweigerd verklaringen ten opzichten van de pers af te leggen ten einde het dossier niet moeilijker te maken dan het is.

Ten derde, als groep gemeentebelangen, als Groupe d'Intérêt Communal zijn we tevreden dat er een oplossing in zicht is. We zijn zelfs fier omdat we destijds bij de conventie die in maart gestemd was de meerderheid of de gemeenteraad ook kunnen overtuigen hebben om het amendement 9.5 toe te voegen waar nu in dit protocol toch naar verwezen wordt en dat uiteindelijk de poort van het Edmond Machtens stadium voor de RWDM op een kier werd gelaten. Zonder dat amendement was die poort helemaal gesloten geweest.

Je résume : le Groupe d'Intérêt Communal est content de voir qu'il y a enfin une solution en vue. Et même si nous sommes un petit groupe au niveau quantitatif, nous sommes aussi fiers que la convention ait été votée au mois de mars, et nous nous sommes battus pour introduire un amendement 9.5, d'ailleurs cité dans le texte d'aujourd'hui. Cet amendement a permis de laisser la porte ouverte du stade Machtens au RWDM. Je pense qu'on peut dire que, sans cet amendement, la porte aurait été définitivement fermée...

M. le Président:

Pas d'intervention, s'il vous plaît ! Laissez terminer Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans:

... Monsieur Ikazban, je ne me moque pas de vous quand vous parlez, je ne vous interromps pas.

Dus wat onze motie betreft zal ik aan mijn college Lakhroufi daarover verduidelijking laten geven.

M. le Président:

La parole est à Monsieur Lakhloufi. Monsieur Berckmans vous a passé la parole. Mais, en toute logique, j'aurais trouvé plus correct que chaque groupe puisse s'exprimer une fois avant de reprendre une deuxième fois la parole.

M. Berckmans:

C'est parce que vous ne m'avez pas compris...

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Je vous rendrai la parole tout à l'heure, Monsieur Lakhloufi. Je donne d'abord, pour respecter le ROI, la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Jamal Ikazban et, surtout, ce que d'autres Conseillers vont dire par la suite. Je suis sûr qu'il y a ici un bon exemple d'un travail constructif de l'opposition, mais je sais aussi que dans la majorité l'appel de l'opposition a été entendu d'une certaine manière...

S'il vous plaît, arrêtons le jeu des récompenses pour dire 'c'est moi, c'est nous'. Si nous n'avions pas un projet RWDM qui ne tienne pas la route tant financièrement que sportivement, on n'en serait pas là. Le mérite revient uniquement aux acteurs sportifs. Et puis je pense que quand on parlait de la proposition de l'opposition pour l'accès au terrain A qu'on avait déjà portée depuis bien longtemps, eh bien, on a tenu compte de plusieurs paramètres, notamment celui lié à l'école de jeunes. Et nous tenons aussi compte du fait qu'un projet puisse tenir au plan financier et sportive - moi, je l'ai connu en tant que joueur, j'ai connu la faillite du RWDM -, sinon ce sera à moyen et long terme la faillite encore une fois, ce que je ne veux pas revivre et je ne veux pas que les membres de l'école des jeunes ou les dirigeants, entraîneurs, bénévoles revivent cette situation.

C'est donc pour ça que nous avons toujours plaidé pour le terrain A, car dans le business-plan présenté par les porteurs du projet RWDM, nous avons pris le temps de l'étudier et tous ces paramètres étaient rencontrés afin de réussir un projet à long terme.

Sur le protocole d'accord qu'on nous présente j'ai une série de questions, ou plutôt quelques craintes. Et j'aimerais avoir des garanties. J'entends qu'il a fait l'objet d'une mise en demeure - c'est un acteur fort de la commune -, mais je ne voudrais pas qu'on arrive à une situation où, malgré les efforts entrepris, le RWDM ne puisse finalement pas occuper le terrain C. Donc, des garanties juridiques doivent être apportées. Et je pense que vous allez sûrement le rappeler.

Et puis, j'ai quelques craintes par rapport à l'aspect terrain C, donc des investissements qui devront être faits dans l'avenir, notamment, par rapport à la tribune, ce que cela va représenter comme coût. Parce que je vois ici qu'il y aura une concertation rapide entre le RWDM et la Commune. Mais, il y a lieu de voir surtout ce que ce sera en termes de coûts au niveau urbanistique, toute chose ayant un impact. On l'a dit au début, le protocole d'accord est soutenu par au moins deux parties, et j'espère qu'il y en aura une troisième. Les représentants du RWDM ont signé ce protocole d'accord. Donc, nous verrons et j'entendrai vos réponses.

Pour finir, je dirais qu'il est bien parfois de prendre un peu de recul dans ce genre d'affaires qui touchent la commune. Et ce dossier en particulier nous a amenés à plus de sérénité, plus de modestie dans sa gestion. Et j'espère aujourd'hui atterrir enfin.

M. le Président:

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro:

Merci.

Je ne vais pas m'étaler sur le sujet, je ne vais pas revenir sur l'historique de ce problème. Je crois que si tout le monde se réjouit de cela, l'essentiel qui intéresse les jeunes est de pouvoir revenir sur le terrain et retrouver cette étiquette qui, à travers le RWDM, a fait la fierté de Molenbeek. Et cela plaît à tout le monde. L'essentiel est de bien préparer l'avenir. Car, on s'est jusque-là excité de part et d'autre, car ce problème tient à cœur tout le monde, tous les Molenbeekois qui veulent voir leur club revenir. Car le sentiment a pris le dessus sur la raison et, finalement, on ne peut que se réjouir de cette solution, de ce compromis en phase avec la sagesse. Et que ce soit du côté de l'opposition ou de la majorité, tout le monde a fait des efforts. Le plus important est qu'on soit arrivé à un compromis. Et tant mieux comme ça !

Je vous remercie.

M. le Président:

Merci Monsieur Barro.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme:

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter. Ik ga het heel kort houden. Mijn collega's hebben al gezegd dat wij een motie hebben ingediend en dat wij die zullen terugtrekken ten voordele van de motie die vandaag wordt voorgelegd, de beslissing die vandaag wordt voorgelegd door het Schepencollege omdat we natuurlijk RWDM een kans willen geven en een doorstart willen mogelijk maken van RWDM. Wij willen on loyaal aansluiten als SPA bij dit voorstel van beslissing.

Mais, j'ai quand même quelques brèves remarques par rapport à ce dossier. Car, quel contraste avec la situation d'il y a trois mois où vous avez fait l'éloge du White Star disant que ce sont de bons payeurs, qu'ils sont si aimables, qu'ils ont un business-plan et que, par contre, on ne sait rien par rapport au RWDM, rien de concret, rien que des paroles en l'air ! C'était ça le discours il y a trois mois du Collège qui nous propose aujourd'hui, en quelque sorte, d'aller à l'encontre du White Star et de lui rentrer dedans - à juste titre, je trouve. Mais quel contraste entre l'éloge d'un White Star fiable il y a trois mois et le partenaire d'aujourd'hui - à entendre la Bourgmestre - tout à fait farfelu, auquel il ne faut pas s'y fier et pour lequel on s'est trompés ! C'est un peu ce qui ressort de ce dossier, la volte-face est quand même assez impressionnante. J'ai envie de vous dire : on vous l'avait dit, pas seulement le SPA mais toute l'opposition, le PS, le PTB, le FDF. Nous avons tous dit que c'était une mauvaise idée d'exclure le RWDM de la relance possible et de conclure un

contrat d'exclusivité. Parce que si aujourd'hui nous discutons encore et toujours de ce dossier, c'est parce que vous n'avez pas écouté, dès le début, l'opposition. Relisez, s'il vous plaît, le PV du conseil communal de mars... J'espère que ce sera une leçon pour le futur aussi et que vous écouterez les remarques de l'opposition qui pourront vous éviter ce genre d'erreurs, pas seulement par rapport au RWDM, mais aussi par rapport aux finances communales. Parce que ça n'a pas encore été dit ce soir, mais ce dossier risque d'avoir des effets à long terme avec un recours devant les tribunaux peut-être. Malgré le fait que nous approuvons la convention qui est sur la table aujourd'hui, il est fort probable qu'il y aura une action en justice qui suivra, avec des dommages et intérêts à la clé sur le compte de la Commune. C'est ça aussi la conséquence de la décision que vous avez imposée en mars dernier.

Ik wil afsluiten, ik wil positief zijn met SPA zullen we dit voorstel steunen maar laten we eerlijk zijn, als U iets vroeger had geluisterd naar ons, iets meer open had gestaan over de suggesties niet alleen van de oppositie maar van de mensen van RWDM zelf iets minder overhaast een blanco cheque had gegeven aan de mensen van Whitestar die bewezen hebben dat ze ons vertrouwen en uw vertrouwen zeker niet waard zijn.

Il ne faut pas oublier qu'on est encore là durant 9 ans avec eux. Ce n'est pas fini.

Als U daar wat vroeger had aan gedacht dan hadden we hier vandaag niet moeten zijn en dan hadden we ook een eerlijke verdeling gehad van het stadium wat jammer genoeg nu niet het geval is.

Ceci est la solution la moins mauvaise mais ce n'est, malheureusement pas, la bonne solution.

M. le Président:

Merci Monsieur Van Damme.

Nous allons continuer à écouter l'opposition en donnant la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je voudrais quand même féliciter les représentants du RWDM pour leur ténacité et leur patience. Car si l'on peut évoquer ce qu'ils ont pu ressentir dans ce dossier, je pense qu'on peut même parler d'une mauvaise volonté. Et je voudrais aussi saluer le Collège ou, peut-être une partie du Collège, qui a eu le courage de trancher dans ce dossier. Je dis 'le courage' parce qu'il y avait comme un éléphant dans les lieux, une présence, mais dont on ne parle pas : c'est le fameux conflit d'intérêt qui a empoisonné ce dossier depuis le début. Je voudrais demander si la Commune et le Collège en tirent des conclusions, comme celle de peaufiner un petit peu le code déontologique exigé des échevins et membres du Collège.

Deuxième chose, s'il y a un point que l'opposition a mis sur la table c'est l'aspect tripartite dès le départ. Et j'aimerais bien aussi entendre les membres du Collège sur la critique qui a été portée par l'opposition sur cette convention avec le White Star. Cette critique a consisté à rappeler à la Commune qu'elle doit garder la main sur son propre stade et les choix sportifs et projets qu'elle entend mettre en œuvre.

Dorénavant, la Commune doit garder la gestion de son stade et pas le confier à 100 % à un partenaire privé et décider elle-même des conditions à exiger dans le cadre des

conventions d'occupation. Il est important de prévoir ça pour le futur, parce que je pense que ce n'est pas fini malheureusement.

J'avais aussi deux questions d'actualité - et la Bourgmestre a répondu déjà - dont la mise en urgence d'une proposition d'approuver un protocole d'accord qui reste encore tripartite. J'ai reçu le communiqué du RWDM qui se demande, si le White Star refuse, si on est prêt à résilier partiellement le contrat. Je pense que ce n'est pas fini et j'aimerais connaître la garantie que le RWDM pourra effectivement accéder à ce terrain concrètement, les supporters et les joueurs ne pouvant plus supporter aucun report, la saison devant se préparer dès maintenant.

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je soutiens ce protocole d'accord qui est raisonnable. L'occupation du terrain C par le RWDM est une solution acceptable et, d'ailleurs, j'ai rencontré des supporters qui étaient très contents de cette solution. C'est dû finalement à l'effort aussi de l'opposition. Le mouvement Islam n'a pas introduit de motions ni de questions écrites mais a fort soutenu cette demande des supporters et des responsables du RWDM. On nous a dit maintes fois que ce projet tenait la route. Et c'est à la commune, finalement, propriétaire du stade et des infrastructures, d'avoir la main et d'amener les partenaires à la table des négociations. On sait très bien que c'est via l'effort des partis d'opposition que la Commune est amenée à décider de ce protocole d'accord, de donner le terrain C au RWDM et de mettre en demeure le White Star de venir à la table des négociations. Il est vrai que, quand on lui a donné un bail de 9 ans, on lui a ainsi donné priorité et on l'a désigné comme l'occupant principal. Il a toutes les possibilités juridiques de son côté. Et nous espérons que le bon sens l'emportera au niveau du White Star pour l'amener à partager une partie de ses installations puisque c'est seulement le terrain C qui est prévu pour le RWDM, le terrain A étant occupé par le White Star lui-même.

Ceci dit, par rapport aux supporters du RWDM qui se sont manifestés, je tiens vraiment à dénoncer les propos racistes et quolibets qui ont été lancés contre un membre de notre collègue. Nous sommes vraiment atterrés par ces propos racistes, antisémites, anti bleu, anti rouge ou anti orange, anti Islam, des propos qui n'acceptent pas le multiculturel et le vivre ensemble.

Avec l'occupation du terrain C par le RWDM, il faudrait songer à lui imposer des exigences au niveau du fair-play. C'est quelque chose qui, au niveau de la communication, est très important, les supporters ignorant pour beaucoup d'entre eux le sens de l'histoire et des valeurs sportives...

M. le Président :

Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Ait Jeddig :

C'est un peu désagréable de parler dans cette ambiance. Je m'arrête là, merci Monsieur Ikazban ...

M. le Président:

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Il y a tellement de choses à dire dans ce dossier. Beaucoup de choses ont été dites, mais pas l'essentiel. L'essentiel c'est aujourd'hui la proposition du Collège, c'est exactement ce que nous proposons dans la motion que nous avons déposée. La différence est qu'on est ici dans le cadre d'une tripartite. Notre motion passait outre cette tripartite pour se limiter à une bipartite entre la Commune et le RWDM et c'est essentiel. Cela comprend évidemment des risques énormes qu'on ne peut pas faire encourir à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Nous gardons quand même l'espoir de trouver un arrangement à l'amiable le plus rapidement possible avec le White Star. Et je pense que c'est le vœu de la plupart des personnes qui sont ici. Vous savez, notre groupe, le GIC, a été étiqueté pro-RWDM et anti-White Star ! On n'est ni l'un, ni l'autre. Et quand le RWDM est venu avec des points qu'on a trouvés insuffisants, nous avons été les premiers à lui dire que ce qu'il demandait n'était pas possible et qu'il doit revenir avec des choses réalistes afin qu'on atterrisse, des choses qui ne doivent pas heurter le White Star et ses dirigeants ! Donc, on n'est pas pro-RWDM et anti-White Star, on est pour Molenbeek-Saint-Jean. Et l'intérêt pour la Commune est d'avoir deux clubs sur son territoire. Parce que c'est vrai que, aujourd'hui, on peut se poser des questions par rapport à l'avenir du White Star. Son avenir financier, je ne le connais pas mais, en tout cas, il y a quelques jours une réforme importante a été votée à l'Union belge qui énonce que, à partir de la saison prochaine, il n'y aura plus que 24 équipes professionnelles dans tout le Royaume, 16 équipes en division I et 8 équipes en division II. C'est-à-dire que pour la saison d'après la moitié des équipes de D 2 n'auront pas leur licence. Qu'advient-il à ce moment-là du White Star, restera-t-il toujours dans les conditions de la convention ? Est-ce que demain l'investisseur principal de ce club va continuer à mettre la main à la poche ? Car un club de D 2 coûte énormément, surtout qu'il n'y a pas de rentrées significatives en D 2...

Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence ? Quand vous prenez la parole, Monsieur Ikazban, tout le monde vous respecte, mais une fois que c'est d'autres Conseillers communaux, vous vous mettez à parler, un peu de respect...

M. le Président:

Je demande à Monsieur Ikazban de ne pas répondre.

Merci de terminer votre intervention, Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi:

Je vais terminer. Ce que je suis en train de dire est beaucoup plus intéressant que toutes les fadaises que vous êtes en train de raconter...

M. le Président:

S'il vous plait, Monsieur Lakhloufi !

Monsieur Ikazban, laissez-moi rappeler à l'ordre Monsieur Lakhloufi. Je vous coupe la parole si vous relancez l'aparté.

M. Lakhloufi:

Finalement, l'intérêt de la Commune est d'avoir deux clubs sur son territoire. C'est une sécurité pour l'école des jeunes avant tout. Aujourd'hui l'école des jeunes, ce sont des centaines d'enfants qui pratiquent un sport, un sport de haut niveau. Et c'est notre bien le plus important aujourd'hui. C'est plus important que le White Star, c'est plus important que le RWDM. Son avenir est l'école des jeunes. Si demain le White Star est amené à disparaître, il faudrait un club qui soit capable de reprendre cette école des jeunes au pied levé...

Taisez-vous, Monsieur Ikazban, vous n'amusez personne !

M. le Président:

Le Président de cette assemblée pense qu'après avoir présidé un peu comme instituteur maternel, je vais vous demander de conclure !

Un instant ! C'est moi qui décide. On laisse Monsieur Lakhloufi conclure et on remerciera Monsieur Achaoui de sa patience pour prendre la parole.

M. Lakhloufi :

Notre groupe décide de retirer sa motion parce que ce qui est présenté ici est, en tout cas, au vu de la situation actuelle, la moins mauvaise solution. Il faut aussi marquer le coup de sorte que le message soit positif, comme l'a rappelé Madame la Bourgmestre. Mais il doit être aussi sévère et ferme vis-à-vis du White Star. Et il faut lui faire comprendre qu'il est le bienvenu à Molenbeek mais qu'il ne doit pas abuser de l'hospitalité des Molenbeekois.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très bref, car j'ai fait une interpellation au sujet de cette thématique très importante. Mais je voudrais recadrer un certain nombre d'éléments qui me semblent aujourd'hui importants plus que tout. Il ne s'agit pas de pointer le White Star ou le RWDM, nous avons tous été d'emblée pour une cohabitation saine, car c'est bien beau de parler de cohabitation, encore faudrait-il qu'elle soit saine. Mais on a oublié l'importance de l'école de jeunes. J'entends qu'on préjuge de l'avenir d'un club, et je ne suis pas ici pour défendre qui que ce soit. Mais il faut reconnaître, par référence à l'école de jeunes, que l'école de formation revient d'une situation chaotique avec la disparition du FC Brussels et a aujourd'hui la possibilité de participer, de jouer, d'évoluer dans un championnat Elite - pour ceux qui ne savent pas - en D2. Donc, il y a plusieurs échelons en terme de mouvement au niveau de l'école de formation des jeunes et le White Star aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, donne cette possibilité-là. Alors, préjuger de l'avenir du White Star par ce que la réforme

va changer la D2 l'année prochaine ! Probablement que le White Star va terminer premier, pourquoi pas ? Tout ça, ce sont des considérations qui n'ont pas de sens aujourd'hui. Il faut donc arrêter avec des préjugés sur des éléments non objectifs. Aujourd'hui, l'élément objectif du sujet c'est l'école des jeunes et la cohabitation du RWDM, bien évidemment. Mais la cohabitation, pas à n'importe quel prix. Il y a 600 jeunes aujourd'hui qui y évoluent et la consultation citoyenne nous appelle à asseoir cette volonté d'intégrer deux clubs qui ont le mérite de pouvoir jouer à des niveaux différents, mais l'avenir de l'école des jeunes en dépend. Qu'est-ce qui se passe demain si, pour une raison X ou Y - c'est une hypothèse à envisager - le White Star, car il a aujourd'hui une convention juridique bétonnée, refuse ce protocole d'accord ? C'est une hypothèse, on pourrait l'imaginer et on pourrait aller devant les tribunaux. Finalement, ce sont les jeunes qui ne pourront pas évoluer l'année prochaine dans un climat serein de pratique sportive qui est nécessaire pour un ensemble d'acteurs. Donc, c'est bien beau de rattraper un certain nombre d'erreurs qui ont été commises dès le départ, mais ne sortons pas du cadre essentiel qui est l'avenir des jeunes. Et je ne vais pas m'y attarder davantage puisque l'interpellation porte principalement sur ce point-là qui mettra en exergue l'essentiel du sujet, c'est-à-dire l'école de jeunes. Car, on évoque un certain nombre de choses, mais c'est de l'avenir des Molenbeekois dont il s'agit. Evidemment, le RWDM est un club molenbeekois qui mérite d'être reconnu à juste titre, mais il y a encore des éléments aujourd'hui qui ne sont pas clairs - et là je rejoins mon collègue Vossaert - il y a encore des points juridiques qui doivent être établis, discutés, signés, acceptés pour qu'ils soient conformes.

Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur Achaoui pour cet éclairage très important et ça va me permettre, je crois, d'être mieux compris. Il est clair que mon intervention va aller à contre-courant de cette dynamique, cet enthousiasme que tout le monde applaudit ici en diabolisant le White Star et en disant que le RWDM est, finalement, la pauvre victime de cette situation. Ce n'est malheureusement pas le cas, ce n'est pas la réalité car, pour nous, il y a des faits historiques qu'il faut rappeler. A savoir que lorsque le White Star a été invité à rejoindre le stade Edmond Machtens, il n'y avait pas de RWDM. Le FC Brussels était en faillite et il fallait impérativement trouver une solution et je me souviens avoir dit une bonne dizaine de fois ici que lorsque le White Star est arrivé il n'y avait aucune demande du RWDM. Il était impératif pour nous, un, de pérenniser l'occupation du Machtens et, deux, de pouvoir sauver cette école de jeunes. Nous l'avons fait et j'en suis fier et je pense que l'ensemble du Collège et des Conseillers ont soutenu cette convention qui est unique en Belgique. Car on a l'impression que le White Star a tous les droits. Non, Mesdames et Messieurs, il n'a pas tous les droits. Il a aussi énormément de devoirs et nous restons vigilants pour que toutes les conditions de cette convention soient respectées.

Le projet du RWDM arrive en cours de route alors que nous avons finalisée cette convention. C'est très bien aujourd'hui que tout le monde se transforme en supporter du RWDM en soutenant que tout sera fait pour qu'il s'installe et, parfois, en allant vers les supporters - ça, pour la petite anecdote - pour leur dire qu'on est avec eux ! Bien que je me sois fait insulter et traiter de tous les noms en imaginant que j'allais peut-être changer de position, malgré cette pression, non, je reste sur ma position : le White Star a été correct

depuis le début. Nous avons négocié une convention d'occupation et nous resterons vigilants au sein du Collège pour que les conditions soient respectées. Nous avons ouvert la porte de la négociation aux porteurs du projet RWDM pour que celui-ci puisse s'installer au Machtens. Je fais partie des personnes qui ont négocié avec le White Star. Je rappelle que la première mouture a été refusée parce qu'elle ne reposait pas sur des bases qui étaient saines, en reprenant le matricule 1936, celui du FC Brussels, qui était en faillite. Au sein de la délégation que j'ai rencontrée il y avait deux compagnons de route de Monsieur Vermeersch. Alors, Monsieur Dirk De Block, vous parlez d'une situation de monopole, de situation financière...Il est normal pour vous de venir ici critiquer la majorité sur ses choix d'investissement; dois-je quand même vous rappeler que, aujourd'hui, vous allez voter un point, le point 24 du Conseil communal; le contribuable molenbeekois va devoir payer 270.000 euros pour l'éclairage du terrain C. Cet argent, Monsieur, a été payé par le contribuable bruxellois. Il a été versé de 2006 à 2012 - je vais vous rappeler les montants que vous pouvez vérifier -, Monsieur Vermeersch a reçu 3.250.000 euros pour l'aménagement du stade. Aujourd'hui, il y a 2.650.000 euros qui posent problème. Et à trop se plaindre, je vous affirme que cet éclairage-là a été payé deux fois. Alors, la venue sur le terrain C, je l'ai défendue, je l'ai négociée avec le propriétaire du White Star. Simplement, la venue du RWDM avec une demande d'exclusivité est, pour moi, pour Molenbeek Sport qui est l'asbl qui gère les infrastructures, est impossible parce que, faire venir un club sur le terrain C, permettre l'exclusivité sur ce terrain, ça veut dire, Mesdames et Messieurs, déplacer les équipes de quartiers, ça veut dire ...

M. le Président:

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît !

M. El Khannouss:

... Pénaliser l'AFC Jeunesse, l'Académie qui représente 400 jeunes de nos quartiers, ainsi que pénaliser toute une série de clubs parce que, malheureusement, les terrains ne sont pas élastiques. Je ne sais pas faire venir n'importe quel club pour lui permettre une occupation exclusive, il faut impérativement trouver un consensus avec le White Star, un accord pour qu'il y ait cohabitation. Et je plaide pour ça. C'est la seule possibilité. Et je le dis clairement, comme je l'ai soutenu au Collège, je suis opposé à toute action juridique contre le White Star et je m'opposerai, aujourd'hui, contre une telle action parce qu'elle est injuste, inique, pas correcte. En plus - et là je vous rejoins, Monsieur Van Damme, par rapport à votre clairvoyance - ça risque de nous coûter très cher au niveau des dommages et intérêts que la Commune pourra payer au White Star qui se verra évidemment victime d'une action comme celle-là.

Alors, je le répète, si l'occupation doit avoir lieu, elle doit passer par un consensus, par des négociations justes et correctes avec les occupants prioritaires du stade Edmond Machtens, parce que lorsqu'ils ont signé la convention, il n'y avait pas d'autre club, pas de RWDM. Nous avons donc assumé nos responsabilités et je continue à les assumer.

Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre:

Il peut y avoir des sensibilités différentes au sein d'un même collège. En tout cas, les objectifs sont partagés. Comme l'a dit Monsieur El Khannouss, son souhait est que tant le White Star, que le RWDM puissent jouer au stade Edmond Machtens et que cela ne porte pas atteinte à l'école de formation des jeunes. Donc, pour répondre à quelques questions posées dans le cadre des différentes interventions, - je ne vais pas refaire l'historique du RWDM puis du FC Brussels et ce n'est pas l'intérêt aujourd'hui -, il faut plutôt surtout se pencher sur la situation actuelle et les possibilités pour le futur. Simplement, en concluant une convention pour 9 ans avec le White Star, il est évident que cela lui donne des devoirs mais aussi des obligations de remise en état de ce stade, d'assurer sa mise en conformité, d'assurer sa sécurité. Et tout ça a un prix très important que la Commune a compensé pendant des années. Aujourd'hui, elle ne peut et ne veut plus le faire. Ce sera donc nécessairement au White Star à assurer toutes ces obligations, y compris pour la tribune l'Ecluse. Si le ministère de l'Intérieur fait valoir que cette tribune présente un danger, c'est évidemment à l'occupant principal de prendre les mesures nécessaires pour la remettre en l'état, c'est logique. Nous avons donc estimé que, par rapport à toutes les obligations de sécurité, de conformité, d'entretien qui sont à charge du White Star, on ne pouvait s'engager que sur une durée importante. On ne peut pas imaginer qu'un club puisse faire des travaux alors qu'il a une convention pour une année renouvelable. C'est vraiment ce qui nous a motivés. Et la deuxième motivation était l'école des jeunes, parce que, pour nous, c'est essentiel. Au-delà de ça, pour le Collège, il était tout à fait possible d'assurer également la présence du RWDM même si celui-ci est venu tard dans la négociation, comme cela a été souligné. Mais nous considérons au Collège, même s'il peut y avoir un avis divergent, qu'on peut donner au RWDM l'exclusivité de l'occupation sur le terrain C pour qu'il en assure la gestion tout en permettant, comme cela a été dit d'ailleurs, que des jeunes puissent s'entraîner sur ce terrain. Nous avons eu cette possibilité d'organiser les entraînements et les matchs pour ces jeunes les années précédentes et il n'y a pas de raison pour que ne nous puissions pas le faire cette année. Il faut de la bonne volonté mais il n'y a aucune raison pour que ce qui a été fait les années précédentes ne puisse pas se faire cette année; et le terrain C n'était pas utilisé les années précédentes. Il pourra être mieux utilisé quand l'éclairage sera installé. Donc, je pense vraiment que s'il y avait une bonne volonté des parties, nous aurions obtenu un accord. Quant à la question de savoir si on peut obtenir les garanties juridiques que la proposition que nous vous faisons ce soir permette au RWDM d'occuper le terrain, il faut dire que sur le plan juridique il n'y a jamais de garantie. Seulement, le protocole que nous vous proposons et le projet de courrier qui a été remis à des membres de cette assemblée déterminent véritablement cette volonté de la Commune d'aboutir, puisqu'on précise que, si le White Star ne négocie pas de bonne foi, la Commune peut faire usage de la convention et d'un article en particulier pour le mettre devant ses obligations. Donc, la Commune, dans le respect de l'intérêt des autres occupants, aura le droit de conclure directement avec le RWDM un contrat bilatéral. C'est précisé dans le courrier qui sera adressé au White Star. Et vraiment, moi, j'en appelle au White Star à véritablement se remettre autour de la table pour aboutir très rapidement. L'occupation du terrain C par le RWDM ne portera en aucun cas ombrage ni ne suscitera de difficultés aux rencontres qui seront menées par le White Star ni au développement de l'école des jeunes. C'est la raison pour laquelle je vous demande de pouvoir voter ce protocole qui vous est présenté ce soir.

M. le Président:

Merci Madame la Bourgmestre.

Je rends la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président.

Est à l'ordre du jour la convention que vous nous présentez, pas autre chose. Donc, en principe, on discute de ça. Je l'ai dit en préambule, que nous allons être constructifs, que nous allons retirer notre proposition de motion et qu'on n'allait pas commencer à jouer à la surenchère, à qui va aller le plus loin, et ainsi de suite. Nous constatons simplement qu'il y a une bonne volonté dans un dossier extrêmement difficile mais qui a été rendu difficile également par le bail de 9 ans qui a été signé. L'impression que j'ai est qu'il y a des membres de ce collège qui essaient de travailler positivement de manière constructive, ce n'est pas le cas de tous les membres du collège. Je relève néanmoins des contradictions. J'entends l'Echevin des Sports dire que le White Star a toujours été correct et j'entends d'autres membres du collège dire l'inverse dont Madame la Bourgmestre et l'Echevin Majoros, je ne sais donc pas ce que je dois comprendre. J'entends aussi dire que le terrain C est fortement utilisé par les jeunes et, d'un autre côté, j'entends qu'il ne l'est pas. Où est donc la vérité ? Vous devriez quand même reconnaître que quand on doit prendre des décisions aussi compliquées, aussi difficiles, il est un peu malaisé de s'y retrouver quand il y a un collège qui exprime, non pas des opinions, mais des faits complètement différents. Ce sont des faits, pas des opinions quand vous avez quelqu'un qui dit que le terrain C est beaucoup utilisé et que l'autre dit le contraire ! Je suis désolé, on a affaire ici à une incroyable cacophonie derrière laquelle il y a, à mon avis, certainement l'explication quant au chaos de ce dossier. Je voudrais quand même préciser une chose. Ceux qui ont lu la motion que nous avons déposée ont pu s'apercevoir que nous parlons du terrain A et de la tribune l'Ecluse. Nous n'avons jamais parlé du terrain C pour le RWDM parce que nous avons toujours pensé, comme Jef Van Damme l'a dit tout à l'heure, que ce n'est pas la meilleure solution. La meilleure solution était de partager le terrain A qui est devenue compliquée à cause du bail de 9 ans que vous la majorité a voté ici, GIC y compris. Ce que je voudrais dire c'est que c'est la majorité dont font partie tous les Echevins qui sont là qui l'a proposé. Donc, ça me fait un peu rire quand j'entends certains dire 'le terrain C, ce n'est pas bien'; mais c'est la proposition de la majorité, pas de l'opposition ni le RWDM. Nous, nous sommes toujours restés sur notre ligne, à savoir le partage équitable du terrain A, pour ne pas empiéter sur les plages horaires des jeunes. Mais vous avez bien compris qu'aujourd'hui on ne va pas voir clair par rapport à ces plages horaires...

M. le Président:

Monsieur Lakhloufi, s'il vous plaît, vous pourriez vous exprimer une fois votre tour venu...

M. Ikazban:

... Puisque vous faites le malin, puisque vous dites que les plages ne sont pas occupées par les jeunes, alors expliquez ça à votre collègue de la majorité, l'échevin des sports qui n'a pas l'air de savoir si les terrains sont occupés ou pas. Il y a beaucoup de nouveaux clubs qui viennent, des clubs de rugby et autres; par contre, on parle d'empiéter sur les jeunes; on ne s'y retrouve plus dans cette majorité. Il vaut mieux ne pas en rajouter, Monsieur Lakhloufi.

Je dirais simplement que nous soutiendrons votre proposition. Pourquoi ? Parce que nous savons que vous vous retrouvez dans une situation qui est extrêmement difficile. D'ailleurs, il y a des membres du Collège qui se sont exprimés - en dehors du conseil communal mais qui se taisent aujourd'hui - de manière beaucoup plus intelligente que ceux

que j'ai entendus. Mais la situation dans laquelle nous nous retrouvons est due au bail de 9 ans.

Pour terminer, je dirais que, pour l'intérêt des jeunes et de l'avenir de l'école des jeunes, on a plutôt intérêt, vu la tournure que prennent les événements, vu les intérêts des uns et des autres, vu les opinions différentes des uns et des autres, à avoir deux clubs. Parce que quelque chose me dit que ce dossier n'est pas terminé, que cette affaire n'est pas close. Ce soir, on va laisser entrer le RWDM mais je pense qu'on va au-devant de beaucoup de surprises. Vous savez, moi je suis ni anti-White Star ni anti-majorité. Je dis simplement que quand je vois des administrateurs du White Star qui sont domiciliés à Dubaï officiellement dans les statuts, je me pose des questions sur l'avenir. Alors, je vous dis : pour les jeunes, avoir un deuxième club est une chance supplémentaire. Approuvons cette convention; même si elle n'est pas parfaite, nous devons l'approuver ce soir pour permettre à ces membres du Collège qui, à mon avis, essaient d'agir intelligemment et avec beaucoup de pragmatisme, de pouvoir peut-être sortir de cette situation difficile.

M. le Président:

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme qui s'exprimera sur la procédure.

M. Van Damme:

Monsieur le Président, je suppose que vous allez procéder au vote ?

M. le Président:

Oui.

M. Van Damme:

Je voudrais vous demander de faire un vote nominatif, s'il vous plait.

M. le Président:

Le Secrétaire communal me signale que, formellement, pour demander un vote nominatif il faut cinq Conseillers.

Les cinq Conseillers sont là. Nous allons donc passer au vote.

Le Conseil approuve le point.

De Raad keurt het punt goed.

41 votants: 36 votes positifs (Françoise Schepmans, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Karim Majoros, Jan Gypers, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Christian Magérus, Jamal Ikazban, Houria Ouberrri, Badia El Belghiti, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Khadija El Hajjaji, Olivia P'Tito, Gérardine Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Ahmed Barro, Hassan Ouassari, Hicham Chakir) et 5 abstentions (Ahmed El Khannouss, Abdelkarim Haouari, Ann Gilles-Goris, Abdellah Achaoui, Nader Rekik).

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président, Luc Léonard:

Je propose qu'on passe à la suite du Conseil communal. Je rends la présidence de la séance à Monsieur Michel Eylembosch.

*Monsieur Eylembosch entre en séance et reprend la présidence de la séance.
Mijnheer Eylembosch treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap van de zitting.*

M. le Président, Michel Eylembosch:

Je suspends la séance pendant deux minutes, le temps de permettre aux personnes désirant partir de pouvoir se libérer.

Merci.

(La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst).

M. le Président:

Je demande aux Conseillers de regagner leurs places, s'il vous plait. Merci.

Questions d'actualité

Actualiteitsvraag ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende het chaos dit weekend Gentse Steenweg naar aanleiding van de Ramadan.

Question d'actualité déposée par Monsieur Van Damme concernant le chaos ce week-end chaussée de Gand en raison du Ramadan.

M. le Président:

Nous allons reprendre. Je donne la parole à Monsieur Van Damme qui va intervenir sur une question d'actualité. Een dringende vraag tegenover het chaos weekend op de Gentssteenweg. Dat gebeurt eigenlijk elk weekend.

Dhr. Van Damme:

Dank U wel mijnheer de Voorzitter en de Gemeenteraad. Mij interpellatie gaat inderdaad over de Gentssteenweg maar specifiek over de gebeurtenissen van dit weekend.

Tout d'abord, je souhaite à tous ceux qui font le Ramadan une période intense, agréable et, surtout, beaucoup de courage avec ces journées assez longues. J'en profite, parce que ma question à un lien avec le Ramadan. Pendant ce mois, notre commune, notamment le centre historique, vit encore plus que d'habitude. Et cela se voit surtout à la chaussée de Gand où énormément de personnes font leurs courses le soir et l'après-midi et, surtout, le weekend propice à des moments festifs avec la famille ou les amis. Il se trouve que la chaussée de Gand, notamment pendant le weekend, devient un endroit chaotique.

Auto's langs alle kanten, gigantische files van aan de Vandenpeereboomstraat tot aan het kanaal, dubbel geparkeerde wagens, mensen op de trottoirs maar vooral heel veel mensen op de straat, fietsers die daartussen proberen te rijden, veel getut bon.

Atmosphère parfois détendue et amicale, mais parfois aussi très tendue, voire agressive. Une situation qui, à mon avis, pourrait être beaucoup plus agréable pour tout le monde.

Ik denk, mijnheer de Voorzitter van de Gemeenteraad en vooral de mensen van het College dat we dit zeer gemakkelijk zouden kunnen oplossen door de Gentsesteenweg tijdens de weekends van de ramadan en waarom niet van de hele vakantie af te sluiten tussen de Oostendestraat en het kanaal zoals dat regelmatig gebeurt voor braderijen. Drie of vier keer per jaar wordt er een braderij georganiseerd over heel de Gentsesteenweg en mijn voorstel is waarom kunnen we dit niet herhalen tijdens de ramadan maar waarom ook niet voor de hele zomervakantie? Elk weekend gewoon de straat afsluiten ter hoogte van de Oostendestraat aan Zwarte Vijvers. Het hele Gentsesteenweg tot aan het kanaal autovrij maken en toegankelijk maken voor voetgangers en fietsers alleen waardoor ik denk dat er enerzijds een veel aangenamere sfeer zal ontstaan in de Gentsesteenweg. Mensen gaan niet meer over elkaar rollen en vallen en het gaat niet meer gevaarlijk zijn. Ook mensen gaan niet meer riskeren van onder auto's te lopen en bovendien zal de gezondheid en de luchtkwaliteit erop vooruit gaan en iedereen gaat het aangenamer vinden om daar te shoppen, daar te leven en ik denk vooral ook dat er meer zou verkocht worden.

Je crois aussi - et c'est peut-être l'élément le plus important - que c'est au bénéfice des commerçants que le centre commercial soit rendu piétonnier au moins pendant ce weekend. En faisant ça, des weekends sans voitures sur la chaussée de Gand, je dirais, on pourrait en même temps faire un test réel sur ce que pourrait être cette artère transformée, peut-être pas temporairement mais définitivement, en piétonnier. Ce qui est pour moi tout à fait faisable dans le sens où on a deux parkings souterrains dont l'un est à Brunfaut. On pourrait même envisager un double sens sur le petit tronçon canal-Brunfaut pour faciliter l'accès au parking souterrain de la rue Brunfaut. Deuxièmement, il y a un parking souterrain de la Commune place des Etangs-Noirs (au bout de la rue Tazieaux et dont on pourrait faciliter l'accès via la place des Etangs-Noirs). Avec ces deux parkings souterrains et les deux stations de métro Etangs-Noirs et Comte de Flandre et avec un espace agréable pour les piétons et les cyclistes, je crois qu'on pourrait assez facilement mettre ce bout de la chaussée de Gand en piétonnier. Et, j'en termine, ça aura un impact bénéfique pour les habitants qui auront une rue beaucoup plus tranquille, beaucoup plus agréable à vivre, moins polluée. Et ce serait tout bénéfique aussi pour les commerçants car il est prouvé que les rues piétonnes facilitent la vente, facilitent l'accès aux commerces et font qu'il y a un bénéfice supplémentaire pour les commerçants qui pourront ainsi mieux écouler leurs marchandises. Voilà donc une proposition que je vous fais aujourd'hui.

M. le Président:

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre:

Monsieur le Conseiller, le résultat de la problématique particulière de circulation rencontrée pendant ce weekend est dû à la concomitance de deux événements, puisque nous avons connu la Fête de la musique sur la place communale et le début de la période de Ramadan. En effet, la chaussée de Gand est une voirie régionale et est très souvent problématique à cause des arrêts et stationnements qui se font notamment devant les magasins. Ce samedi, cette pression automobile a été accentuée par le fait que la rue du Comte de Flandre a été fermée à la circulation afin que la Fête de la musique puisse se dérouler en toute sécurité. Pour ce qui concerne les années précédentes, il y a eu une

initiative prise uniquement en weekend, c'est-à-dire samedi et dimanche après-midi - je pense que c'était en 2011 ou 2012 - pour diminuer le flux de la circulation sur la chaussée en interdisant aux véhicules venant de la place des Etangs-Noirs de prendre la chaussée de Gand, mais les autres rues ayant un accès sur la chaussée de Gand étaient praticables. Cette initiative n'a pas rencontré, à l'époque, l'adhésion de la majorité des clients et certainement pas des commerçants et a embouteillé les rues adjacentes. On ne peut donc pas considérer que l'expérience a été positive. Néanmoins, de manière préventive et à l'instar de ce qui s'est fait l'année dernière, j'ai demandé à ce qu'un panneau mobile d'information soit placé en amont durant les heures de grande affluence afin de prévenir les automobilistes des encombrements des files possibles. Nous devons tous reconnaître ici que cette chaussée de Gand a finalement été mal réaménagée au début des années 2000, puisqu'on l'a pensée en double sens avec des trottoirs étroits et qu'il aurait fallu finalement de larges trottoirs mais avec un sens unique, comme nous la connaissons aujourd'hui, et des pistes cyclables bien délimitées. Mais, voilà il y a une situation existante avec laquelle nous devons gérer la circulation.

Quant à la proposition de rendre la chaussée de Gand entièrement piétonne et ce, de manière structurelle, permanente, cela n'a pas été envisagé pour le moment par la Commune étant donné les impacts en terme de mobilité sur l'ensemble du quartier. De plus, vous savez que c'est une voirie régionale et que nécessairement donc une telle décision doit être prise en concertation avec la Région. Mais, justement on peut imaginer que des échanges se fassent avec la Région pour voir quelle sera la meilleure solution pour ce quartier tout en tenant compte, comme vous l'avez signifié, de la nécessité d'un stationnement en voirie. Donc, on a évoqué le parking de la rue Tazieaux mais qui sera confié à la police et le parking Brunfaut. Les véhicules de la police seront au parking Tazieaux, ce qui va libérer des places pour le parking Brunfaut. Mais nonobstant ces deux espaces, nous considérons aujourd'hui qu'il n'y a pas suffisamment de places de stationnement en voirie pour permettre cette possibilité d'espace piétonnier. Aujourd'hui nous nous concentrons sur la place communale; et déjà, faire passer le message sur cet espace partagé, prend beaucoup d'énergie de la part des services et de la police. Il faut véritablement sensibiliser et faire comprendre la nécessité de ne pas stationner sur la place communale.

Je trouve que, petit à petit, il y a une prise de conscience, il y a une évolution des comportements notamment de la part des riverains et des habitants proches. Il y a encore une information à faire en direction des automobilistes qui viennent en visite ou pour faire des achats dans le quartier. Mais je pense que, d'ici quelques mois, l'espace partagé sera bien intégré. Ensuite, on pourra envisager d'autres politiques. Mais, comme je vous le dis, c'est nécessairement en concertation avec la Région et c'est nécessairement avec la possibilité d'avoir des parkings hors voirie en nombre suffisant.

M. le Président:

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme:

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Madame la Bourgmestre, j'aurai espéré une réponse plus volontariste, surtout vu la présence de trois Echevins Groen-Ecolo dans votre collège. Au niveau de la mobilité, c'est

une proposition très concrète, très constructive à nouveau. Et j'espère que vous allez changer d'avis.

Juste, deux ou trois remarques par rapport aux aspects pratiques. Un, le collègue précédent dont vous faisiez partie a décidé de construire un petit parking pour la police sous la nouvelle esplanade qu'on va faire entre la rue Sainte-Marie et la rue Vandermaelen où là donc il y aura un nouveau parking d'une trentaine ou une quarantaine de places, le bon nombre justement pour la police. C'était d'ailleurs sa vocation initiale. Ce qui veut dire qu'il y a un parking souterrain vide place des Etangs-Noirs. Profitons-en pour le mettre en valeur et, en même temps, mettons l'espace de la chaussée de Gand piétonnier, ce qui sera bénéfique pour tout le monde, les commerçants et les riverains.

C'est vrai que c'est une voirie régionale, mais si vous proposez l'initiative au ministre compétent, vous recevrez certainement une réponse positive par rapport à la proposition de mettre la chaussée de Gand en piétonnier. Je vous propose donc de prendre contact avec Pascal Smet qui, à mon avis, sera d'accord avec cette proposition-là.

M. le Président:

Dank u Mijnheer Van Damme.

M. l'Echevin El Khannouss:

On sent la concertation !

M. le Président:

Je rappelle aux Conseillers que quand il y a des questions d'actualité, n'interviennent naturellement que les personnes qui posent la question et le collègue qui répond.

Merci. Nous allons commencer l'ordre du jour.

Les questions d'actualité déposées par Monsieur Ikazban, par Monsieur De Block, par Monsieur Van Damme et par Monsieur Vossaert relatives au RWDM sont retirées.

De Actualiteitsvragen ingediend door Mijnheer Ikazban, Mijnheer De Block, Mijnheer Van Damme en Mijnheer Vossaert betreffende RWDM worden ingetrokken.

1. Finances - Modifications budgétaires de clôture de l'exercice 2014.

Financiën - Begrotingswijzigingen betreffende de afsluiting van het dienstjaar 2014.

M. le Président:

Les points 1 et 2 concernent le même sujet. Nous avons eu une séance de Sections réunies pour tout ce qui concernait les points techniques. Je vous propose donc de nous en tenir aux réflexions politiques. Et je donne d'abord la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari:

Merci Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit, nous avons eu effectivement des Sections réunies durant lesquelles nous avons pu apporter des réponses aux questions techniques qui ont été posées par les Conseillers communaux présents. Nous avons aussi longuement parlé de ce

compte lors de la présentation du budget, étant donné que la configuration du compte avait été présentée en même temps que le budget communal 2015. J'avais donc donné un chiffre lundi par rapport à la différence entre la pré-configuration du compte et le résultat réel du compte. J'ai annoncé un chiffre de quelques dizaines de milliers d'euros qui n'était pas exact, le chiffre exact étant de 7.000 euros, de différence entre ce qui a été présenté le mois dernier et le résultat réel du compte.

Donc, le compte 2014 que nous présentons ce soir est particulier en ce sens que l'ensemble du passif de la Commune a été imputé sur celui-ci (donc, dans le cadre du plan d'accompagnement financier, l'ensemble du passif a dû être imputé), raison pour laquelle il présente un résultat négatif exceptionnel qui s'élève à 13.772.000 euros arrondis. Quant au résultat cumulé, il est de l'ordre de 14.175.000 euros arrondis. Les premiers malis, c'est-à-dire les 13.772.000 feront l'objet d'une intervention régionale dans le cadre du plan d'accompagnement financier que la Commune a signé avec la Région. Quelques éléments pour expliquer le déficit de ce compte à l'exercice propre : il s'agit notamment d'un montant de 4.850.000 euros arrondis de mise en irrécouvrables qui concernaient les droits constatés allant de 1993 à 2009. Il s'agit donc, si je puis permettre l'expression, d'un nettoyage au niveau des recettes de la Commune, donc des recettes antérieures. Un autre élément d'ordre beaucoup plus général qui ne concerne pas que Molenbeek vient aggraver le déficit de la Commune, il s'agit notamment des différents centimes additionnels que la commune perçoit, donc dans le précompte immobilier, impôt des personnes physiques et précompte au niveau de la taxe de circulation. Ce montant non perçu par rapport à la prévision budgétaire s'élève à quasi 3.900.000 euros. Il faut enfin rappeler les différents déficits que la Commune a dû supporter en 2014; ça été voté tout à l'heure, Molenbeek-Sport pour 282.000 euros, le CPAS pour 1.860.000 euros et la LES pour 394.000 euros. Par contre - et il est important de le rappeler - d'autres éléments sont venus atténuer le déficit; c'est notamment en matière de dépenses (pour ce qui est des dépenses de personnel non enseignant, le résultat dégage une non-dépense de 1.0266.000 euros, par rapport à la prévision budgétaire un montant d'un peu plus d'un million d'euros n'a pas été dépensé au niveau des dépenses de personnel).

Même chose pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, et là c'est un peu plus élevé, puisque le montant qui n'a pas été dépensé pour les frais de fonctionnement est de 1 384.000 euros.

Enfin, un petit mot sur les dépenses extraordinaires à exercice propre qui s'élèvent pour 2014 à un montant de 38.710.000 euros.

Je vous remercie.

M. le Président:

Merci Monsieur Haouari.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur Achaoui.

M. Achaoui:

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire les deux points en même temps, comme vous l'avez suggéré. Tout d'abord, par rapport à la modification budgétaire. Comme vous le savez certainement, les modifications budgétaires ordinaires ont pour but de régulariser, de corriger une situation budgétaire souvent imprévue. Et plusieurs modifications peuvent être proposées pendant un

exercice financier. Cependant, recourir à plusieurs modifications budgétaires pour corriger le tir peut être traduit comme un manque de maîtrise de gestion. Les modifications budgétaires de clôture, quant à elles, ajustent définitivement l'exercice financier en cours. Si le principe en lui-même est logique, alors on se doit de s'interroger sur l'ampleur de la correction apportée. En effet, le montant total des deux modifications proposées est de 6.666.967 euros précisément sur un total dépenses de 163.665.000, ce qui correspond à 4 % en dépenses ordinaires. Toutes les fonctions du budget ont été touchées par ces modifications, mais celles qui nous interpellent sont principalement les fonctions 0.9, impôts et taxes, d'une façon générale, soit 3.657.000 euros arrondis et la fonction personnel, cotisations patronales, soit 463.000 euros. Et aussi pour clôturer, la fonction 119 traitement personnel contractuel de 480.000 euros. Bien évidemment, vous allez me dire qu'il s'agit, en grande partie de non-valeurs, de droits constatés non perçus de services ordinaires. Mais j'ai envie de vous dire pas exclusivement, puisqu'il s'agit néanmoins de dépenses importantes non budgétisées qui impactent directement l'année 2014 parce que, comptablement, elles rentrent en ligne de compte dans la détermination du résultat final.

Encore une fois, les ajustements sont légitimes et nécessaires car nous devons faire face à certains imprévus. Mais ce qu'il faut essentiellement retenir, Monsieur le Président, c'est que la fréquence et surtout l'ampleur des montants démontrent clairement que des problèmes d'anticipation subsistent bien puisque les prévisions budgétaires ont été mal peaufinées et que les différentes modifications budgétaires ordinaires en cours d'année n'ont pas suffi pour anticiper sur un certain nombre de postes et de considérations prises par le Collège, et que l'importance de la modification budgétaire en elle-même de clôture traduit pleinement ce manque de cohérence et de maîtrise budgétaire. Donc, pour ce point-là, notre groupe s'abstiendra.

Pour ce qui est de la situation du compte 2014, qui est un exercice important et, comme préparer un budget, ce n'est pas facile, il faut bien évidemment constater, planifier, élaborer. Et, au moment de son établissement, un budget n'a de valeur que si les prévisions affichées sont conformes à la réalité qu'elles sont censées décrire. Evidemment, les principes comptables et budgétaires généraux doivent être respectés. J'en retiendrai trois essentiellement : le principe d'unicité, où rien ne doit être oublié, le budget doit récapituler à lui seul, l'ensemble des dépenses et recettes concernées, rien ne peut-être ajouté, le budget n'ayant pas à supporter des dépenses qui ne concernent pas son objet ou se voir créditer de recettes auxquelles il ne peut prétendre. Deuxième principe important et fondamental qui est celui de sincérité et d'intégrité : cela veut dire que les évaluations données sont censées être le plus réalistes, aucune dépense ne devant être minorée, aucun revenu ne devant être majoré. Et, finalement, le principe de prudence : l'erreur, l'incertitude, l'irréalisme et la force majeure font peser un risque sur tout un exercice de prévision. Le filtrage tant des dépenses que des recettes doit les prendre en compte de manière raisonnable.

A l'analyse du compte 2014 comparé au budget 2014, ces trois principes fondamentaux ont eu malheureusement du mal à être respectés. Et c'est le moins que l'on puisse dire. Pourquoi ? Tout d'abord, les modifications budgétaires de clôture ont sérieusement modifié tant le budget initial 2014 que le budget 2014 adapté. Je l'ai largement évoqué au point précédent. Les études comparatives entre le compte 2014 et le budget 2014 finalisé montrent des écarts importants. En effet, au niveau de l'ordinaire en recettes, le compte 2014 présente une diminution non négligeable de moins 6.556.000 euros par rapport au budget 2014. Et, au niveau des dépenses on enregistre également une diminution de moins 1.728.000 par rapport au budget 2014. Au niveau des recettes, ce sont les taxes additionnelles ainsi que les taxes communales et sanctions administratives qui expliquent cet écart important.

En d'autres termes, cela signifie que les crédits prévus pour ces postes précis n'ont pas été utilisés à cent pour cent. Il s'agit donc d'un manque de recettes de moins 3.895.310 euros. Concernant les taxes communales et sanctions administratives, on note aussi une diminution de recettes de moins 10.000.000 au total. Et, au niveau des taxes additionnelles, l'évolution 2012-2014 montre clairement que les pourcentages de l'utilisation des crédits ont bien diminué, passant de 103 % en 2012, soit un boni de 1.957.000 euros, à 94 % pour 2014, soit une diminution de 3.895.000. Ceci laisse supposer qu'il y a là un manque de synergie et de pro-activité. On peut donc facilement conclure, dans ces cas précis, que par ces diminutions de recettes importantes d'une part, et la non-utilisation optimale des crédits inscrits, d'autre part, le Collège n'a pas pu ou n'a pas su concrétiser, ou faire face d'une certaine manière à ses engagements prévus et à certaines dépenses indispensables. Inscrire de nouvelles taxes dans un exercice budgétaire est une chose, les prélever est bien une tout autre affaire. Ceci est important car le principe de prudence nous rappelle à juste titre que l'erreur, l'incertitude, l'irréalisme et la force majeure font peser un risque sur tout un exercice de prévision.

Ce volet taxes nous interpelle doublement et à juste titre puisque nous savons fort bien que la priorité des priorités politiques d'un des partis de la majorité, Madame la Bourgmestre, sont précisément ces postes de taxes, principalement source de revenus. Un autre indicateur qui renforce l'idée d'un manque d'anticipation et de prudence, c'est celui du résultat budgétaire cumulé qui est, au budget 2014, de moins 9.442.000 alors que celui du compte 2014 enregistre un montant de moins 14.175.000, comme l'échevin l'a précisé. Si dans les chiffres, tout a une explication, j'ai sincèrement du mal à expliquer une telle disparité. Monsieur le Président, durant toute la campagne budgétaire la majorité a évoqué le passé pour justifier son échec scolaire et faire appel à la tutelle pour être encadrée. L'échec en soi n'est pas une tragédie. Ce qui est important c'est de comprendre ces manquements et faire preuve d'anticipation et de prudence. Or, l'analyse du bilan et ses ratios de structure, d'une part, et l'analyse du compte du résultat, d'autre part, nous révèlent bien des choses et nous interpellent. Primo, au niveau de la dette : l'endettement global est passé de 44,29 % (compte 2003) à 48,68 % (compte 2014); les dettes à un an et plus sont passées de 16,09 % (compte 2013) à 23,94 % (compte 2014); et la dette globale inscrite au 31-12-2014 du bilan est 209.429.867 euros pour un total de fonds propres de 220.771.631. Cela veut dire quoi en d'autres termes ? Eh bien ! Cette analyse est importante car elle nous permet de mesurer la capacité financière; en effet, le ratio d'indépendance financière fonds propres/total du passif qui était en 2013 de 55,71 est de seulement de 51 en 2014. Or, le seuil d'acceptabilité est de 50 %. Nous sommes donc dans la mauvaise voie...

M. le Président:

Je vais vous demander de conclure.

M. Achaoui:

... Oui, je conclus. On constate que la conservation du patrimoine diminue aussi, puisqu'elle passe de 267 % en 2013 à 226 % pour 2014. La trésorerie est également mise à mal. Des recours aux emprunts sont les seules solutions proposées pour pallier les problèmes systématiques de trésorerie alors qu'au niveau des actifs circulaires du bilan on enregistre un montant de 40.778.000 au niveau des créances à un an et plus et, au niveau de la rubrique compte financier, on comptabilise également un montant de 32.000.000. Précisons aussi que le cash-flow est négatif avec moins 6.000.000. Si la dette est essentielle, elle fait partie intégrante du processus de gestion, elle n'a de sens que si elle a la capacité financière de remboursement qui est bien maîtrisée. Un dernier élément d'analyse, Monsieur le Président, qui, malheureusement, n'est pas réjouissant et qui traduit la difficulté financière de notre Commune, c'est le rapport entre le total des charges d'exploitation et

celui des produits d'exploitation au niveau du compte du résultat. Le premier cité est bien supérieur au deuxième, ce qui signifie une santé financière en grande difficulté. Comparativement au compte 2013, les charges d'exploitation sont passées de 164.000.000 à 171.000.000, soit une augmentation de 4 % alors que les produits d'exploitation n'ont quasi pas évolué.

En conclusion, compte tenu de notre analyse, nous préconisons davantage de respect des trois principes fondamentaux précités en amont et nous invitons la majorité à mettre tout en œuvre pour faire face aux difficultés de maîtrise et de gestion; elle devra bien évidemment adopter le plus rapidement une politique pro-active en vue d'éliminer la problématique du surendettement.

Merci pour votre écoute.

M. le Président:

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je vais être court. Je vais malheureusement devoir me répéter parce qu'il n'y a toujours pas de réponses à certaines de nos questions. La première chose à dire est que, vu le constat, on doit en tirer la leçon. Quelle leçon la Commune en tire-t-elle, du fait qu'elle doit maintenant acter toute une série de non-valeurs, de reprises du CPAS et autres ? Existe-t-il un audit ou une analyse, cela a-t-il fait l'objet d'une réflexion ou s'est-on juste contenté du constat, sans tirer aucune leçon et assumer aucune responsabilité ? Ce que j'ai déjà dit et répété depuis quelque temps, sans avoir de réponse.

Deuxième chose, étant donné les efforts de la Commune ou plutôt du personnel puisque c'est lui qui casque car devant faire le même travail avec moins de moyens, qu'en est-il de l'impact des mesures prises au niveau communal ? N'est-il pas empêché par le fait que, dans ce rapport il y a un tout petit tableau sur le personnel A30 mais qui révèle succinctement qu'il y a 116 personnes en moins. Le problème est que le seul tableau qui soit un peu plus exhaustif est celui inséré dans le rapport annuel. On prend les valeurs au milieu de l'année, d'où la difficulté à pouvoir comparer. J'ai posé une question écrite sur les flux de personnel et les changements, car j'ai cru comprendre que cette majorité veut une politique du personnel dynamique, de sorte à avoir les meilleurs agents aux meilleures places, mais ce sont-là des réflexions que j'ai déjà entendues surtout en ce qui concerne les grosses têtes... Et, dans ce sens-là, je pense qu'il est impossible de pourvoir tirer un bilan des mesures qui ont été prises sans de réels chiffres. Pouvez-vous donc fournir un bilan chiffré de ces mesures en matière de personnel et d'effectifs dans les services ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Comme il n'y a personne d'autre qui veut prendre la parole, on peut passer au vote du point 1.

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 26 votes positifs, 15 abstentions.

*De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 26 positieve stemmen, 15 onthoudingen.*

M. le Président:

Monsieur De Block, vous voulez justifier votre abstention ?

M. De Block:

Oui. D'abord, il m'est vraiment impossible de me positionner sur ce genre de dossier si on ne me fournit pas de réponse à une question que j'ai posée mille fois.

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je justifie mon abstention. Ce compte annuel 2014 est une photo de la situation financière de notre Commune. Dans le sens de Monsieur De Block, je voudrais savoir à partir de ça et du déficit qui est de 6.700.000 euros si l'on tire les leçons et si l'on prend les bonnes décisions. Or, les décisions politiques qui ont été prises, ça été ce plan d'assainissement et le fait de faire payer le citoyen. Et ça, c'est inacceptable. On a une dette de l'ordre de 210.000.000 euros, la dette à court terme à moins d'un an est passée de 2013 à 2014 de 67.000.000 euros 102.000.000 euros; on a un trou en trésorerie qui n'a pas été comblé à la fin 2014 parce qu'on a tendance à demander des prêts à court terme ...

M. le Président:

Est-ce une justification ou un commentaire ?

M. Ait Jeddig:

... Pour simplement vous dire que ces banques ne prêtent qu'en début d'année parce que c'est plus profitable. On ne doit pas les laisser faire des bénéfices sur le dos du citoyen. Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Ait Jeddig.

2. Recette communale - Comptes annuels de l'exercice 2014. Gemeentekas - Jaarrekeningen van het dienstjaar 2014.

M. le Président, Michel Eylenbosch:

Même vote pour le point 2 ?

*Le Conseil approuve le point.
41 votants : 26 votes positifs, 15 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 26 positieve stemmen, 15 onthoudingen.*

(Monsieur Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting)

(Monsieur Léonard reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting)

3. Finances - C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2015. Financiën - O.C.M.W. - Begroting voor het dienstjaar 2015.

M. le Président, Luc Léonard:

Monsieur Vandenhove, vous voulez faire une introduction ? Je vous en prie.

M. Vandenhove:

Je le fais avec l'assistance de Messieurs Rozen et Bex pour ce qui concerne les aspects techniques. Je vais introduire en vous lisant un texte qui a été préparé : " Ce n'est pas chose aisée pour un Président de CPAS d'une commune telle que la nôtre la nôtre, commune de surcroît, la deuxième la plus pauvre du Royaume, d'appréhender des problématiques d'économies et d'efforts budgétaires. Les interrogations fusent, les doutes naissent, les questions se posent. Quel avenir pour l'aide sociale ? Comment maintenir un service de qualité à la population avec un personnel compétent, et plein d'autres questions ? C'est dans ce contexte budgétaire extrêmement difficile accentué par des conséquences de la sixième réforme de l'Etat accordant malheureusement moins de moyens aux CPAS - par exemple, la disparition de fonds sociaux européens et fédéraux -, que le présent budget 2015, première année du plan d'accompagnement financier sollicité par les autorités municipales auprès de la Région bruxelloise, a été confectionné.

Conscientes de leur devoir vis-à-vis des défis liés au plan d'accompagnement financier, les autorités du Centre se sont attelées à proposer des pistes d'économies ou de nouveaux moyens budgétaires, mais aussi à accepter des directives de restriction de dépenses sollicitées aussi bien par la Commune que par l'Inspection régionale. Ainsi, après près de quatre mois de dur labeur, le budget 2015 du CPAS a reçu un avis positif de l'Inspection régionale en date du 13 mai 2015. Il a bénéficié d'un avis favorable du Comité de concertation du 21 mai 2015 et a été approuvé par le Conseil de l'Action sociale lors d'une séance du Conseil le 21 mai.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question du budget. D'entrée de jeu, je tiens à vous informer que deux axes essentiels ont pu être maintenus en l'état, à savoir - et ça c'est essentiel pour les autorités du Centre -, la confirmation de l'entièreté des services offerts à la population molenbeekoise et, deuxièmement, le maintien de l'effectif du personnel mais dont l'évolution a été gelée.

Avant de poursuivre, permettez-moi de rappeler que notre CPAS demeurera ainsi actif dans différents domaines, à savoir l'aide sociale au sens large, s'articulant autour des obligations légales d'octroi du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente, les soins de santé, l'aide sociale diverse. La gestion de la maison de repos et de soins Arcadia de 191 lits et d'une maison d'accueil le Relais de 52 places. La politique du Centre en matière de maintien à domicile s'appuie sur un service d'aide à domicile offrant des services de type aide-ménagère, aide familiale et repas à domicile ainsi que sur deux logements kangourous situés rue de Bonne et un centre de jour situé au parc Marie-José, tout cela est maintenu. Le Centre gère des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle démarrant par la cellule Alphabétisation, les facilitateurs de projets, les cellules Etudes et Formation et Emploi pour se terminer par les mesures de mise au travail selon les modalités de l'article 60 paragraphe 7 de la Loi organique; c'est aussi maintenu. Grâce à des moyens fédéraux seront maintenus,

d'une part, les services aux citoyens dans le cadre des dispositifs légaux encourageant l'épanouissement social et culturel de l'utilisateur et, d'autre part, des mesures contre la pauvreté infantile. Le service de médiation de dettes continuera ses activités, ce service bénéficiant également de subsides fédéraux dans le cadre de la loi du 4 septembre 2002. Les logements sociaux, peu nombreux, sont maintenus. Les espaces informatiques créés dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique seront maintenus. Vous voyez que tous les services développés par le CPAS ne sont pas remis en cause et sont maintenus dans les prévisions budgétaires.

En matière de dépenses d'aide sociale et plus particulièrement en matière d'octroi du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente, les prévisions budgétaires ont été calculées sur base d'une politique sociale constante. C'est imposé dans le cadre du plan financier, en prévision du nombre de bénéficiaires, en vertu donc de directives reçues de l'Inspection régionale. Pour beaucoup cette injonction semble étrange pour un exercice budgétaire qui voit, d'une part, l'arrivée de demandeurs ayant perdu leur allocation d'insertion suite aux mesures fédérales de fin de droit dans le secteur du chômage et, d'autre part, en prévision des conséquences des dispositions visant la suppression des allocations d'insertion pour les jeunes de moins de 21 ans sans certificat d'études supérieures, mesures entrant en application le 1er septembre 2015. Je tiens ici à vous confirmer - et c'est très important - que tout demandeur, après instruction de son dossier par le travailleur social et la décision du comité habilité, se verra octroyer l'aide sociale à laquelle il a droit, vu le caractère obligatoire de la dépense. Dans le cadre du suivi budgétaire, les mécanismes prévus par les articles 7 et 9 de la convention signée entre le CPAS, la Commune et la Région permettront, si nécessaire, de procéder aux ajustements budgétaires en conséquence.

Ainsi, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2015 pour l'octroi du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente tablent sur un nombre moyen de, respectivement, 4200 dossiers (pour le RIS) et 1100 dossiers (pour l'aide sociale équivalente). Le lecteur attentif du budget 2015 aura certainement remarqué une diminution de près de 4 millions d'euros des dépenses de redistribution liées à l'aide sociale par rapport au budget final 2014. Il n'est nullement question aussi d'une diminution des différentes formes d'aide sociale octroyées, mais bien d'un réajustement des crédits de l'aide sociale équivalente au nombre de dossiers prévus. En effet, suite au durcissement des dispositions réglementaires fédérales relatives à l'octroi de l'aide sociale équivalente, le Centre a enregistré depuis novembre 2011 une diminution de près de 39,9 % des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente, aide sociale récupérable à 100 % auprès du SPP Intégration sociale. Les ajustements budgétaires ont été effectués sans incidence pour la dotation communale en recettes et en dépenses.

En matière de soins de santé, l'année 2015 verra également, d'une part, la mise en place d'un groupe de travail chargé d'émettre des propositions d'économies en matière de frais paramédicaux et pharmaceutiques à l'horizon 2017 et, d'autre part, les effets de la mise en place du système fédéral de prise en charge des frais d'hospitalisation pour les bénéficiaires de l'aide médicale urgente par le biais de la CAMI. Toutes ces mesures permettront d'arriver à un meilleur ajustement des frais médicaux.

Enfin, pour terminer ce volet des dépenses d'aide sociale, le profil économique des dépenses du budget 2015 reste conforme aux années précédentes - ça c'est aussi très important à signaler -, à savoir que les dépenses de redistribution représentent plus de 60 % des dépenses d'exploitation, pourcentage bien supérieur aux moyennes bruxelloise et wallonne, s'élevant respectivement à 52,52 % en moyenne bruxelloise et 40,39 % en moyenne wallonne. Nous sommes donc largement au-delà en matière de redistribution.

En matière de dépenses du personnel, comme déjà annoncé plus haut, l'effectif du personnel a pu être maintenu. Je tiens toutefois à souligner l'effort considérable consenti par le CPAS en cette matière en acceptant, d'une part, le non-remplacement de 5 personnes de l'équipe d'encadrement de niveau supérieur à A4 du Centre - et dans ce contexte le défi relevé par les personnes ayant accepté des responsabilités supplémentaires dans un souci professionnel - et, d'autre part, la suppression de tous les postes vacants. Les autorités du Centre veilleront tout particulièrement au remplacement des travailleurs de première ligne afin de garantir le service au citoyen ainsi qu'à la justification auprès des autorités de tutelle des situations nécessitant un éventuel renforcement d'effectif. Ainsi, au niveau du profil économique du budget, les dépenses de personnel enregistrent une diminution de près de 800 000 euros par rapport au budget initial 2014, pour se situer à près à 31534000 euros, soit 34,37 % des dépenses d'exploitation, pourcentage bien inférieur aux moyennes régionales bruxelloise et wallonne, ici aussi. Ceux-ci feront respectivement 37,79 % et 46,62 % et ce, malgré - je le répète - la position de la commune en tant que deuxième commune la plus pauvre en terme de proportion de personnes aidées par rapport aux chiffres de la population. Au niveau de la préfiguration du compte 2014, le montant des dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2015 s'élève à 3 944867 euros. Ces dépenses enregistrent une diminution de 10 % par rapport au budget initial 2014 et même de 11,8 % par rapport au budget final 2014. Il est évident que les frais de fonctionnement liés à l'hébergement des résidents de nos établissements ont été maintenus. Par contre, des économies supplémentaires diverses sont prévues, par exemple, par une gestion encore plus stricte des frais de bureaux, par des retours sur les consommations énergétiques consécutives à des investissements antérieurs.

Dans le cadre du budget 2015 et, plus généralement, dans le cadre du plan 2015-2017, le Centre maintiendra sa politique vis-à-vis du 3ème et du 4ème âges, en maintenant les services offerts et par un positionnement vers de nouvelles formes alternatives futures d'hébergement. Une légère intensification de cette politique s'opérera en 2015 avec le projet politique d'ouvrir deux centres de rencontre, l'un dans le haut de Molenbeek, dans les locaux de notre résidence 'Arcadia', en rentabilisant les surfaces et les services offerts, l'autre dans le bas de la commune. Ce dernier répond aux recommandations d'un groupe de travail et démarrera très prochainement et s'inscrit dans une initiative du Centre à l'égard des personnes âgées d'origine émigrée.

Le CPAS ne soulignera jamais assez la nécessité du maintien et du soutien à apporter à sa politique d'insertion socioprofessionnelle. A cet égard, le Gouvernement bruxellois a exprimé sa volonté de laisser au CPAS la gestion de la matière traitée par l'article 60 paragraphe 7 de la Loi organique mais aussi de maintenir au niveau de celui-ci le suivi individuel du dossier, même si une collaboration renforcée avec ACTIRIS a été prévue.

En partant de la Cellule Alphabétisation qui est maintenue, en passant par les facilitateurs de projets, les conseillers Etude et Formation, les conseillers Emploi et, enfin, les accompagnateurs Article 60, ces dispositifs d'activation du bénéficiaire de l'aide doivent lui donner au plus vite et au mieux tous les atouts afin d'affronter le marché du travail, voire encore mieux, pour y trouver du travail. Dans le cadre de cette politique, nous tenons à attirer l'attention sur le constat que plus de 35 % de nos usagers sont des jeunes de moins de 25 ans. Il est donc de notre devoir de veiller à fournir à ces jeunes au plus vite toutes les possibilités de réinsertion professionnelle, par exemple, par une aide à trouver un logement adapté et abordable au niveau du loyer. C'est pour ça que nous nous inscrivons dans des projets, style projet Eclat dont vous avez déjà entendu parler ici, et par la création de kots étudiants. La politique de mise au travail mise en œuvre au Centre, au travers de l'Article 60 paragraphe 7 de la Loi organique, sera poursuivie.

Enfin, pour clôturer le chapitre du budget d'exploitation, je citerai la participation du Centre à des projets liés au logement tels que celui du logement solidaire, et la volonté de poursuivre les autres projets pour lesquels nous nous sommes engagés tels que 'Community Land Trust' et le projet 'Lemaire', par la recherche de moyens financiers externes que nous n'avons pas encore mais que nous cherchons.

Pour ce qui concerne sa politique d'investissement, le Centre se réjouit de la possibilité qui lui a été laissée de continuer sa politique toutefois modulée en la matière. Ainsi, les travaux d'embellissement de la résidence 'Arcadia' seront entrepris. Notre maison d'accueil 'Le Relais' sera maintenue en l'état. Les investissements seront réalisés en matière de nouvelles technologies. Citons pour cela la gestion du premier document. Et la première phase de l'aménagement des bâtiments de la rue de l'Indépendance sera entreprise. Il en est de même pour le réaménagement des locaux de la rue Vandenboogaerde pour une nouvelle antenne sociale. Le soutien aux entreprises d'économie sociale dans lesquelles le Centre s'est investi sans économie, est pris en charge par le fonds pour créances aléatoires mis à niveau par le Fonds régional. Dans ce cadre, je remercie une fois encore les autorités communales qui ont accepté le principe du plan stratégique d'implémentation du service du CPAS par une promesse de mise à disposition d'un bâtiment à l'horizon 2017 qui est le bâtiment Schols.

Enfin, avant de conclure, je me dois d'apporter un mot d'éclaircissement par rapport au montant aussi d'un budget communal 2015 relatif aux irrécouvrables du CPAS. Le montant de 1.200.000 correspond au résultat comptable négatif du compte 2014 du CPAS qui sera présenté très prochainement au Conseil de l'Action sociale. L'inscription d'un montant de 3.000.008 au budget communal est la conséquence d'injonctions faites par l'Inspection régionale portant sur deux aspects, à savoir la réactivation du calcul du fonds pour créances aléatoires et l'inventaire des créances antérieures (c'est donc une opération faite par le CPAS et qui est similaire à celle de la Commune) pour lesquels plus aucune récupération n'est possible. Près de 80 % de la dette antérieure à 2011 auprès du SPP Intégration sociale ont pu être récupérés. La mise en place de la banque Carrefour, le manque d'outils de suivi, la problématique des décotes 207 rend maintenant impossible la récupération du solde restant, à savoir 3499 000 euros. Ce montant a déjà fait l'objet d'un accord au comité de concertation relatif au compte 2013 ; il fera donc l'objet d'une mise en irrécouvrable.

Enfin, Monsieur le Président, en conclusion de mon intervention, je dirais que la dotation communale ainsi qu'au budget 2015 s'élève à 23.703.900 euros, soit une augmentation de 0,89 % par rapport au budget final 2014.

M. le Président:

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président.

J'ai d'abord une petite remarque : je suis un peu surpris qu'à l'occasion de la présentation du budget du CPAS on n'ait pas eu droit à une séance des Sections réunies. Je suis étonné alors que c'est un point extrêmement important pour la Commune et la population. On a eu lundi une séance de Sections réunies consacrée aux modifications

budgétaires et à la clôture du compte, on aurait pu également avoir à débattre sur le budget du CPAS. Mon incompréhension est totale.

Deuxième élément, et je ne sais pas qui est responsable par rapport à ça, mais, moi, je n'ai pu avoir certains documents qu'aujourd'hui vers 14 ou 15 heures; on ne peut donc pas se préparer sérieusement pour un point aussi important. Très franchement, ce soir, je suis venu dans l'esprit de vous dire qu'on ne peut pas voter un tel budget, car j'imagine que si nous n'avons pas pu consulter les pièces nécessaires, vous aussi, dans la majorité, n'avez pas pu le faire et ça m'étonnerait que vous votiez aveuglément. Ce n'est pas qu'on n'a pas confiance, mais ici on est devant un tournant où la Commune est sous tutelle. On présente le budget du CPAS où tout ne va très bien - il faut appeler un chat un chat ! -, je suis donc assez surpris de cette absence de Sections réunies et de l'absence totale de documents. Je ne vais pas aller plus loin dans les détails. Donc, je vais faire une petite intervention politique sur le budget du CPAS mais en regrettant fortement cela et en me confortant dans l'idée que vous ne pouvez pas raisonnablement me demander aujourd'hui de voter ce budget. Il faut, soit le reporter si vous êtes raisonnables et honnêtes, soit faire une interruption et nous fournir tous les documents; mais alors, on sera là pour quatre jours et personne n'a envie de ça.

J'ai bien entendu le Président du CPAS dans ses explications et j'ai bien envie de lui dire que, s'il a de la mémoire, je pense qu'on n'a jamais voté contre le budget du CPAS. Même dans l'opposition, il y a toujours une tradition dans ce conseil communal qui fait qu'on vote toujours favorablement pour le budget du CPAS, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, peut-être même qu'on soit de gauche ou de droite, mais là je ne suis pas certain. J'avoue qu'au regard du peu d'informations qu'on a eues ici, on ne peut pas voter favorablement pour un budget pareil. Parce qu'on dit qu'il y a un statu quo au niveau de la dotation communale, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire précédemment, notamment au niveau du budget, un statu quo de la dotation du CPAS alors que la pauvreté ne fait qu'augmenter dans la commune - la deuxième la plus pauvre de Belgique, ça a été confirmé ! Ce n'est pas un statu quo. En réalité, dans les conditions et les circonstances que nous connaissons, c'est équivalent à une diminution. Arrêtons donc de dire qu'il y a un statu quo, ce n'est pas vrai; d'ailleurs c'est encore pire quand on voit que les chiffres par rapport à la dotation de la zone de police sont en augmentation.

Pour nous, le CPAS est évidemment l'organe le plus important, l'organe central d'action sociale qui est censé garantir et préserver le droit à la dignité humaine. Nous sommes donc très inquiets et nous ne pensons pas que le CPAS pourra assurer ses missions à l'avenir, un avenir immédiat pas lointain. Car, non seulement la dotation diminue en réalité, mais on sait qu'en plus on va nous demander de faire énormément d'efforts; partout, de la cave au grenier, vous avez dû faire des efforts incommensurables. Et à un moment donné quelqu'un paiera l'addition, le CPAS précisément et, in fine, l'usager, les gens qui au bout de la chaîne ont besoin de notre aide et de notre soutien.

Il est donc difficile de voter favorablement pour un budget qui, en réalité, diminue et va pénaliser les plus démunis. Le CPAS ne pourra même pas assumer ses missions - ses missions essentielles, premières et je ne parle même pas de tous les défis qu'il faut relever et dont on a déjà parlé ici, comme ces ménages précarisés avec des parents isolés, des femmes seules, les personnes âgées, le nombre de jeunes qui explose et qui viennent émarger au CPAS... Enormément de défis à relever et que le CPAS ne pourra pas faire. On fait une grave erreur en pensant qu'il suffit de gérer le CPAS comme on gère une entreprise; ça ne veut pas dire en disant ça qu'il faut être laxiste dans la gestion et faire tout et n'importe quoi. Aussi, je pense que le dernier organe à pouvoir rendre la dignité humaine aux gens par son action sociale est le CPAS et que ce que fait le Collège en nous proposant un budget où

la dotation est réduite, ça ressemble à un étranglement ! Ecoutez bien ce qu'on dit, parce qu'on a eu souvent raison. Par rapport au CPAS, c'est du suicide assisté.

En tout cas, nous ne voterons pas favorablement pour ce budget, nous ne voterons pas forcément contre parce que nous avons du respect pour cette institution qu'est le CPAS et pour le personnel de qualité qui y travaille. Et à ce propos, le CPAS s'était fixé un objectif, je prends un exemple, qui était de ramener la part du nombre de dossiers par travailleur social à un chiffre raisonnable. Aujourd'hui, avec le nombre de dossiers et de sollicitations qui augmente et le nombre de travailleurs sociaux qui n'augmente pas, je crois que vous allez avoir une explosion de la charge de travail sur les employés, et ça ne préjuge rien de bon pour l'avenir. Donc, c'est un budget qui va pénaliser les usagers, les Molenbeekoïses les plus faibles et va pénaliser également notre personnel de grande qualité ici à Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président:

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui:

Merci Monsieur le Président.

Avant de passer à l'analyse du budget proprement dite, il est important de rappeler deux éléments essentiels au niveau de l'action sociale et les prérogatives du CPAS. Premièrement, les CPAS, comme vous le savez, doivent rester les fers de lance de la politique publique sociale locale et être désignés en tant que coordinateurs du plan de lutte contre la pauvreté. Ce sont en effet les seuls acteurs institutionnels publics qui jouissent de deux qualités originales et prodiguent une aide individualisée et de proximité. Deuxièmement, devant faire face à des défis croissants et très divers, les CPAS doivent être continuellement renforcés afin de rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers pour les sortir réellement de la pauvreté et leur procurer une autonomie sociale et économique. Alors, qu'est-ce qu'il en est de la situation de notre CPAS pour 2015 - principalement sur 2015 - et les années futures ? Tout le monde l'aura, bien évidemment, compris, la situation financière de notre commune est délicate et inquiétante.

Placée sous tutelle, elle impacte considérablement la situation financière de notre CPAS tant au niveau de son financement que de ses choix politiques. Mesdames et Messieurs les Conseillers, les difficultés financières que rencontre notre CPAS aujourd'hui et demain sont fortement préoccupantes. Si certaines mesures importantes ont été prises pour faire face aux difficultés à venir, malheureusement le choix des priorités pose question et nous inquiète parfois. Quels sont les principaux faits marquants qui nous interpellent ? Il est important de préciser d'emblée que les fonds propres et les fonds de réserve du CPAS ont été utilisés à cent pour cent. Il ne subsiste donc plus aucune marge possible. Deuxièmement, précisons aussi que le CPAS a fait appel aux dotations supplémentaires de la Commune pour faire face aux déficits rencontrés face aux situations imprévues. Troisièmement, par manque d'anticipation probable et d'objectivation budgétaire, diverses modifications budgétaires ont été apportées pour corriger le tir. Quatrièmement, les nouvelles mesures fédérales, comme nous le savons, vont sérieusement aggraver la situation 2015. La difficulté financière du CPAS combinée à la situation financière catastrophique de la Commune fait courir le risque pour celle-ci de ne plus honorer ses

engagements à terme en matière de dotations dans les années à venir. Cinquièmement, la dette du CPAS est croissante et de nouveaux emprunts sont contractés. Il subsiste donc un risque très grand et inévitable d'endettement.

En matière de personnel, abandon des engagements et pas de licenciements économiques et application du principe de non-remplacement pour ce qui est des pensionnés : bien évidemment, cela veut dire une croissance en terme de surcharge de travail, d'où le risque de rencontrer des difficultés dans le suivi et le traitement des dossiers.

Gel des dépenses de fonctionnement à la hauteur des dépenses engagées, comme cela été mentionné et dans certains postes des diminutions ont été opérées alors que, par contre, d'autres postes de dépenses ont été épargnés.

En matière de dépenses de redistribution, il a été décidé d'adopter une politique sociale constante et aucune indexation n'est prévue en 2015. Comment alors faire face aux nombreux cas qui se présentent ? La constante constitue, dans ce cas, un sérieux frein aux demandes qui ne cessent d'augmenter. La révision de la politique de prise en charge de la médication est un élément important. La politique de santé ne semble plus être prioritaire et sera abordée ultérieurement dans un groupe de travail, comme cela a été mentionné, en 2017. La politique d'octroi de la carte médicale semble également être moins évidente.

Sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, il y a une diminution de quotas de 30 unités Article 60 par rapport à 2014. Les volets formation et insertion sont également touchés, il y a absence d'une nouvelle politique en la matière.

Concernant le programme d'investissement, le plan a été adopté en fonction de la capacité d'endettement de la Commune. Et, compte tenu de l'endettement actuel de celle-ci, il y a un risque évident d'une non-réalisation d'investissements. Ce qui causera un sérieux handicap pour la mission du CPAS.

La trésorerie est également instable et tributaire de paramètres difficiles à prévoir. A ce titre, il est impératif de pouvoir suivre la situation de la trésorerie au jour le jour. Un tableau de bord de la situation sera désormais non seulement abordé mais analysé. Il est impératif de connaître la situation du cash-flow. La réactivation du fonds pour créances aléatoires, soit un montant de 300.805 euros a été prévu au plan 2015 de la Commune. Cela signifie clairement que le CPAS, malgré ses créances qui restent aléatoires, devra recourir à des emprunts pour faire face à sa trésorerie, avec comme conséquence directe l'accroissement de la dette.

L'évolution du poste d'exploitation des établissements gérés par le CPAS tels que la Maison de repos et le Relais montre une diminution qui s'explique par le non-remplacement du personnel soignant, alors que ces centres spécialisés ont grandement besoin d'encadrants professionnels; il y a là une réduction à déplorer.

L'analyse financière montre clairement que les dépenses de redistribution diminuent également par rapport au budget 2014 - et Monsieur Vandenhove m'a donné une explication sur ce sujet -, diminution qui s'est vérifiée à plusieurs niveaux de dépenses, qui nous inquiète et sort complètement du cadre référent de la mission première du CPAS. Les charges financières augmentent aussi par rapport à 2014, ce qui impacte davantage la santé financière du CPAS.

On pourrait bien évidemment s'attarder sur d'autres postes du budget qui posent question, mais compte tenu des éléments précités, nous pensons que la mission du CPAS

ne sera pas facile et qu'il lui sera très compliqué de faire face aux innombrables défis de notre commune.

Pour clôturer, l'action sociale est une nécessité, un devoir politique; et l'aide sociale est un droit. La prudence est donc de mise, car la situation actuelle exige, premièrement et avant tout, une priorisation dans les choix qui sont opérés et, secundo, impose la mise en œuvre d'une politique juste et appropriée aux besoins des gens de notre commune. Merci beaucoup.

M. le Président:

Merci Monsieur Achaoui.

Je propose une suspension de séance.

Je vous rappelle qu'il n'est pas autorisé de manger pendant la tenue du conseil communal... Voilà, ça c'était un trait humoristique... Le règlement l'interdit.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président:

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block:

... Hélas ! On m'a refusé les documents liés aux chiffres et aux tableaux. Donc, je pense que pour pouvoir permettre les débats, il est tout à fait logique et utile qu'on partage et qu'on mette ces documents à disposition de tous les Conseillers. Pour autant, je vais mettre à profit le peu de temps que j'ai eu pour les parcourir pour insister sur le fait que Molenbeek dépense en dessous de la moyenne régionale, ceci ramené au niveau des frais par habitant, soit 250 euros par habitant, et sachant que le nombre de personnes qui dépendent du CPAS à Molenbeek est, avec 5,5 %, supérieur à la moyenne régionale qui est de 3,4 %. Ce qui veut dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Oui, le CPAS essaye d'être le plus efficace possible, réduit les frais de personnel pour pouvoir dépenser essentiellement en direction de l'aide sociale. C'est une ambition correcte, mais en même temps, elle a ses limites. D'abord, les efforts sont surtout portés par le personnel pour, je pense, 1 million d'euros. Et c'est en contradiction flagrante avec les ambitions et les engagements qui ont été pris ici, devant nous, il y a quelques mois, et cela va se faire sentir et influencer sur la qualité du service, voire sur la capacité de pouvoir aider les gens même dans un cadre légal. Si le personnel du CPAS est mis sous pression, il est clair qu'il ne sera pas à l'aise dans le traitement des dossiers dans le cadre des possibilités légales afin de pouvoir répondre aux personnes qui sollicitent son aide. Le travail du personnel est déjà difficile et là, je crains qu'il le soit davantage. Et je vais y revenir en ce qui concerne surtout la question d'Arcadia. On voit qu'il y a une diminution en termes de fonctionnement. Il y a des choses qui m'interpellent par rapport à la MRS Arcadia où je vois qu'on veut vendre 5 lits, qu'il y a une diminution au niveau du personnel. Il y a une augmentation, petite certes, des prix et j'ai vu surtout que les investissements prévus sont des investissements strictement obligatoires et qui sont exigés par la loi pour se mettre notamment en conformité avec les normes requises. Une exception cependant avec les investissements pour 2017 en matière de service flats à Arcadia.

Et là je m'interroge vraiment, car étant donné les perspectives de cette commune et le vieillissement croissant d'une bonne partie de la population, vu qu'on a affaire à un public précarisé, je pense vraiment qu'Arcadia a besoin de garder toutes ses potentialités. Et on n'a

pas eu de session de Sections réunies consacrée à ce service flat où on aurait pu poser toutes les questions ...

M. le Président:

Monsieur De Block, veuillez conclure.

M. De Block:

Je me pose de questions par rapport à l'encadrement au niveau d'Arcadia car j'entends qu'on veut le diminuer encore. Je ne vous raconte rien de nouveau en vous disant qu'Arcadia était déjà en sous-effectif, les équipes étant à certains moments débordées. Je sens qu'on n'investit pas sérieusement dans cet outil qu'est Arcadia.

Dernière question par rapport au statu quo. Expliquez-moi, s'il vous plait, ce que ça signifie, mise à part la réponse que vous m'avez donnée il y a deux ans, quand on sait qu'il y a des exclusions en 2014 et qu'on parle de statu quo pour 2015 ...D'un côté, on diminue et de l'autre côté, on accepterait les gens qui sont exclus, selon quels critères stricts !

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Je comprends parfaitement les inquiétudes des collègues par rapport au plan d'assainissement et aux restrictions qui sont imposées actuellement au CPAS. Je dois vous dire que je n'ai jamais connu deux exercices qui soient les mêmes que cette année, avec ce fameux plan d'assainissement qui a été mis en place. Je rejoins tout à fait Monsieur Ikazban quand il dit '*comment est-ce possible, car le CPAS a été attentif et fait des économies pendant pas mal d'années*'. Eh bien oui, c'est la preuve que les bons élèves ne sont pas toujours récompensés. En effet, le tableau qui est fait du CPAS en décembre 2014 a été pris - comme pour la commune d'ailleurs - comme phase de référence pour nous imposer un certain cadre. Ce cadre, nous savons bien qu'il allait être comme tel, ce dont nous sommes tout à fait conscients c'est que la cohésion sociale est tout à fait essentielle dans notre commune.

Nous sommes donc particulièrement réactifs par rapport à ça. Nous ne subissons pas les choses. Nous nous disons que nous devons essayer de réfléchir à la réorganisation de certaines choses. Vous savez bien - et certains parmi vous sont assistants sociaux - que le travail en réseau, par exemple, est essentiel. Il permet de ne pas faire de double emploi sur toute une série de données.

En matière d'alphabétisation, sujet dont on a parlé, je crois que c'est particulièrement indispensable de se dire que ça fait partie de notre mission, que nous devons suivre depuis le début, - c'est-à-dire quand ils arrivent en étant tout à fait démunis au niveau linguistique jusqu'à leur sortie - les personnes, les allocataires que nous avons en charge. Cela fait partie de notre mission de les suivre et de leur donner les outils les plus intéressants possibles pour qu'ils puissent se réinsérer. Et l'insertion socioprofessionnelle est vraiment quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, qui a été mis en place depuis déjà

plusieurs années et qui, au niveau préventif, est vraiment quelque chose de solide que nous essayons de mener le mieux possible.

Je n'ai pas tellement de crainte, comme mes collègues de l'opposition qui en parlaient, parce que je pense aussi que, eh bien ! par rapport à l'inspecteur de la Région, - et c'est très bien - il y a des règles, il y a des lois qui doivent être respectées quelles que soient les problématiques, quels que soient les nombres, et nous sommes donc obligés d'assumer les missions. Donc, il y aura des possibilités de dialogue avec ces personnes, avec la Région en général, pour que les budgets nous soient alloués. Nous essayons d'y coller le plus possible et nous avons dans la réflexion par rapport à ce budget l'idée de se dire que nous avons maintenant une certaine expérience des comptes; il faut que les comptes et le budget soient le plus proches possible, et toute la réflexion se fait dans ce sens-là.

Nous mettons l'accent sur l'accompagnement des allocataires à tous les niveaux, de l'alphabétisation jusqu'à la sortie. Quant à l'évolution du processus par rapport aux étudiants, sachez que, précédemment, on était fort satisfaits quand ils terminaient leur cycle secondaire inférieur. Eh bien maintenant, nous mettons tout en place pour qu'ils réussissent leur cycle secondaire supérieur, ce qui veut dire que l'accompagnement que nous leur prodiguons est vraiment quelque chose d'exceptionnel qui leur permet d'avoir un tableau de compétences le plus complet possible, avec bien sûr des formations éventuellement pour ceux qui n'ont pas réussi leur cycle secondaire supérieur. Donc, tout est mis en ordre actuellement dans les comités pour que les allocataires bénéficient le plus de l'accompagnement et de ce que les assistantes sociales peuvent leur donner.

Ce que je voulais dire et j'insiste - puisque le Président vous a donné un panel extrêmement complet de tout ce qui se fait au CPAS - pour souligner le maintien du personnel social d'encadrement, les investissements, sachant que nous avons une population vieillissante. Et quand Monsieur De Block parle de résidences-flats, eh bien ! c'est vrai que nous devons changer de conception par rapport aux personnes âgées, réfléchir à d'autres solutions en direction des personnes vieillissantes et qui le sont de plus en plus longtemps. Il ne faut pas se contenter de dire qu'à partir d'un certain âge, à 65 ans, elles doivent aller en maison de repos. Non, il faut essayer de réfléchir à des possibilités tout à fait différentes, et ça se prévoit. Et ce à quoi nos fonctionnaires pensent est de proposer des solutions de prévention à longue échéance à la problématique de Molenbeek, que ce soit au niveau pauvreté ou au niveau des difficultés en général de la population que nous avons en charge.

Le budget qui vous a donc été proposé est un budget raisonné. Bien sûr, il y a toujours moyen d'avoir plus et faire mieux, c'est certain, mais nous agissons dans un certain cadre dans lequel nous avons proposé toutes ces activités.

M. le Président:

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

... Il est rare d'avoir une discussion soit en Sections réunies ou d'avoir reçu les documents dans les délais légaux. Je repars du document que j'ai pu lire attentivement et qui est le PV relatant la discussion entre les représentants communaux et ceux du CPAS par rapport à l'élaboration du budget. On nous parle de la réalisation d'un audit et des résultats qui en découleraient, résultats par lesquels j'étais intéressé et qui auraient pu nous faire

avancer dans la bonne gestion. Je rappelle que je demande régulièrement qu'on réalise des audits dans d'autres domaines; vous ne serez donc pas étonnés par ma demande.

Enfin, je suis un peu préoccupé par la situation d'Arcadia. Je pense que des interrogations se posent sur son avenir. Est-ce que vous allez pouvoir apaiser mes craintes par rapport à la poursuite de ses activités ?

M. le Président:

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme:

Dank U wel mijnheer de Voorzitter. Ik ga U een korte verklaring voorlezen die opgemaakt is door mijn collega Tania Dekens die deze materie heel goed volgt. Onze college maakt deel uit van het Vast Bureau en ik denk dat de opmerkingen die mijn collega Jamal Ikazban gemaakt heeft, eigenlijk het meeste snijdt want waar het eigenlijk over gaat is dat de dotatie van het OCMW gelijk blijft. Natuurlijk blijft de sociale situatie in Molenbeek niet gelijk maar die verergerd. Dus het is eigenlijk, de facto, een besparing. Een paar voorbeelden daarvan zijn dat blijkbaar in 2004, sinds 2014 er ongeveer 150 OCMW klanten bijkomen per maand. Men vertrekt van een situatie van begin 2014 dus 150 mensen per maand, meer dus geen status quo.

Bovendien vertrekt men van een aantal leefloners in 2015 dat nu al hoger ligt dan wat er in uw budget voorzien is.

Bovendien voorziet men geen bijkomende assistenten die het werk moeten doen.

Tenslotte is er ook nog het feit dat er een dotatie voorzien wordt van de Federale Overheid die voor 70% wordt betaald door de Federale Overheid maar wel voor een stuk ook door de gemeente Molenbeek.

De conclusie is dat er een serieuze discriminatie is tussen wat er nu al de realiteit is op het terrein en we zijn halfweg in het nieuwe jaar 2015 en dus deze schatting, eigenlijk dit budget gaat uit van een status quo situatie van 2014 die nu al achterhaald is. Het is dus een beetje absurd om een budget te stemmen waar we nu al van weten dat het op geen enkele manier zou kloppen.

Le SPA ne votera donc pas un budget qui, à la moitié de l'année 2015, est déjà dépassé, fictif, parce qu'il se base sur des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité. Nous nous abstiendrons donc.

M. le Président:

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro:

Je remercie le Président du CPAS pour les informations qu'il nous a données. Je partage aussi les remarques qui ont été émises au sujet des documents qu'on n'a pas reçus.

Personnellement, j'aurais voulu les recevoir pour qu'on puisse les consulter, ç'aurait été important. Tout le monde sait le rôle joué par le CPAS pour des milliers de personnes, surtout dans une commune comme la nôtre, une commune très pauvre. Je crois que tout le monde est conscient ici que le vote du budget du CPAS est un acte nécessaire important et je crois qu'on peut faire confiance à la majorité pour bien gérer ces problèmes.

Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Merci.

Je déplore aussi le fait que tous les documents n'étaient pas disponibles sur B.O. Secrétariat, à part le compte rendu de la délibération du 21-05-201 relative à ce budget.

Donc, approuver ces délibérations c'est aussi approuver le budget. Mais, on n'a pas les documents nécessaires. Le mouvement Islam a toujours soutenu le CPAS. Ici, vu l'absence de documents, je ne peux que m'abstenir.

Lors des discussions par rapport à cette délibération, il a été souligné le fait qu'il y a une diminution de l'aide sociale et que les montants disponibles - question qui demande une réponse - seraient déjà épuisés en milieu d'année. Il y a des craintes aussi au niveau du personnel, au niveau des licenciements. Des A.S. risquent de perdre leur emploi, il y aura plus de difficultés à répondre aux besoins des usagers et, pour le CPAS, à accomplir ses missions. Il y aurait aussi diminution du nombre d'Articles 60.

Ceci dit, dit le CPAS est une institution qui est en première ligne qui a pour objectif de répondre aux besoins de plus en plus nombreux des citoyens en difficulté, face aux exclusions du chômage, à la situation des étudiants qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, de nombreux ménages qui n'arrivent pas à payer leurs factures, des femmes isolées avec enfants, des personnes âgées déjà victimes de la solitude et qui sont de plus en plus précarisées.

L'état des lieux n'est pas positif et cette situation est la conséquence d'un capitalisme qui se veut de plus en plus agressif, qui se radicalise. Et les accords au niveau du gouvernement ne feront qu'empirer les choses.

Dans ce contexte, la gestion d'un CPAS n'est pas simple. D'un côté, des restrictions budgétaires induites par le plan d'assainissement et des politiques d'austérité et, de l'autre côté, une augmentation des demandes des citoyens.

Mon propos n'est pas d'accabler les responsables du CPAS, bien qu'il faille concevoir qu'une institution publique doit se gérer en bon père de famille, un père ou une mère allant même jusqu'à se priver pour ses enfants... D'ailleurs, on ne va pas de gaieté de cœur au CPAS, et de nombreux exclus du chômage n'y vont pas, de peur d'être stigmatisés. Il faut une meilleure politique d'accueil. Nos politiques doivent cesser dans leurs discours de mettre les conséquences de leurs mauvaises décisions sur le dos d'une partie des citoyens, les plus

faibles, et chercher à les opposer les uns aux autres. C'est ce que j'avais à dire. Pour ma part, je m'abstiens. Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin. Mais, rapidement, alors...

Mme Bastin:

Ce que je voudrais c'est, une fois de plus, demander qu'il y ait des Sections réunies sur ce sujet, pour que vous ayez un aperçu complet de ce qu'est un CPAS, des normes, des fonctions légales dont vous n'avez pas toujours connaissance.

M. le Président:

Merci Madame Bastin.

Je redonne la parole, pour répondre aux différentes questions, à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

D'abord, ce n'est pas évident de répondre à tout ça. Par rapport à la notion de père de famille, - si j'ai bien un défaut, c'est ce qu'on me dit tout le temps, c'est peut-être qu'il faut un peu de recul par rapport à la fonction, chose que j'ai parfois du mal à faire -, je crois que, à tous les niveaux, que ce soit au Bureau Permanent, ou au niveau des Conseillers ou du personnel du CPAS, je peux témoigner qu'il y a des gens qui assument leurs responsabilités. La preuve, par rapport aux postes dirigeants, on a eu cinq départs importants et toutes les tâches sont assurées par le personnel qui est resté au même niveau de la qualité du travail.

Des inquiétudes, j'en ai aussi. C'est clair qu'on ne peut pas aller en dessous de ce qu'on est en train de faire maintenant. Le CPAS fait ce qu'il doit faire, compte tenu des problèmes financiers de la Commune, mais je crois qu'on ne peut pas aller plus loin que ça. Au contraire, il faut demander plus, et je fais ce que Monsieur De Block dit régulièrement, à savoir aller frapper à la porte d'autres niveaux de pouvoir pour essayer d'avoir des moyens supplémentaires pour le CPAS. Et je l'ai encore fait ce midi en rencontrant le ministre Borsut qui est venu expliquer tout ce qui se passe au niveau fédéral. J'ai pris la parole au nom du CPAS de Molenbeek pour lui expliquer les difficultés spécifiques que vit le CPAS et demander des moyens supplémentaires afin qu'il se rende compte qu'il y a une situation particulière de précarité qu'il faut prendre en compte. Ce genre de choses peuvent, je crois, être entendues et elles ont été entendues.

Pour répondre à Monsieur Van Damme, par rapport aux moyens qui étaient en suspens, j'ai eu une confirmation ce midi que des moyens supplémentaires vont être donnés. Quant à la méthode, elle doit encore être définie au niveau de la conférence des Présidents de CPAS : sera-ce une augmentation en fonction du nombre de dossiers - nous, on est plutôt favorables à une augmentation par pourcentage en fonction de la région, car la pauvreté est différente selon qu'on est à Bruxelles ou en Wallonie. Or, en n'en tient pas compte; quand on donne une augmentation de 3 % de manière linéaire pour toute la Belgique, ce n'est pas tout à fait juste car la pauvreté est différente selon les régions. C'est le genre de choses qu'on essaie, au-delà de la Commune, de défendre dans les instances ad hoc.

Par rapport aux Articles 60 et au personnel, je confirme que les seules mesures qui sont prises est que le personnel qui part en pension ne sera pas remplacé et les postes qui étaient vacants, qui étaient libres au 31 décembre ne seront pas pourvus. Mais il n'y aura pas d'autres licenciements.

Par rapport à la Cellule Alpha, malgré la perte de subsides européens, elle va être maintenue car il va y avoir une réflexion complète sur tout ce qui a trait à l'insertion professionnelle. J'affirme, pour l'avoir vu, qu'il y a à certains niveaux des doubles emplois (entre facilitateurs, accompagnateurs Articles 60, accompagnateurs Emploi) et qu'il y a moyen en mieux répartissant les tâches de tout redistribuer pour faire en sorte que la Cellule Alpha soit maintenue à son niveau, avec le personnel. Mais je tiens absolument à ce que l'alphabétisation - la première chose que les gens doivent faire pour chercher un travail est de maîtriser, c'est tout à fait indispensable, une des deux langues nationales - continue et que cette cellule sera maintenue en revoyant la totalité du parcours d'insertion, d'où la nécessité pour le CPAS d'avoir à la tête de ce service quelqu'un de compétent dont l'engagement est imminent. Et, j'insiste, on a vraiment besoin de cette personne.

En matière de politique sociale constante, effectivement, et c'est la réalité des chiffres, il n'y a pas eu d'augmentation avant les années 2014; il y a eu une diminution même de l'aide sociale équivalente et pas d'augmentation donc importante des RIS. En 2014, oui, il y a une augmentation, vu les exclusions du chômage. Pour la manière dont le budget est fait, je suis d'accord pour dire que quelque part ce budget est déjà dépassé maintenant. Je le dis, il est déjà dépassé, mais c'est parce qu'il a été fait en suivant une injonction de la Région qui était de dire qu'on devait faire un budget à partir d'une situation donnée - du nombre de RIS - au 31 décembre, mais avec l'affirmation aussi que ce budget évoluera par une modification budgétaire en tenant compte de l'évolution des besoins. J'ai posé la question là aussi et je n'arrête pas de le faire partout où c'est possible, et encore lors du dernier comité du plan d'accompagnement. En cas d'augmentation du nombre de demandes, l'intervention financière suivra en conséquence.

Donner un revenu d'intégration à quelqu'un est une obligation légale et, moi, en tant que président - pour une fois, je me décris -, je suis un démocrate-chrétien de gauche et je vais défendre mon opinion, la première étant de défendre les personnes les plus précarisées de la population. Et le jour où je ne pourrai plus le faire, j'en tirerai les conclusions. Mais, jusqu'à présent, j'ai eu les promesses à tous les niveaux selon lesquelles ce genre de demandes ne se discute même pas, ça va être pris en charge. Je fais encore confiance à nos interlocuteurs; ça ne figure pas encore dans le budget parce que, par rapport à ça, on a une contrainte d'élaboration. Il n'y a pas que l'augmentation du nombre de RIS, il y a aussi une augmentation du nombre de dossiers, donc une charge supplémentaire de travail et le ministre Borsus n'a pas du tout fermé la porte au fait d'envisager une augmentation du nombre de travailleurs sociaux en conséquence du nombre de revenus d'intégration à gérer. Il n'y a pas de certitude mais ce genre de question est posé non seulement par le président du CPAS de Molenbeek mais aussi par l'ensemble de tous les présidents de CPAS de la région, tous partis politiques confondus. Il faut savoir que tous les partis ont, au moins, un président de CPAS en région bruxelloise et à ce niveau-là il y a unanimité, il y a un front par rapport à ces demandes qui seront non discutables.

En ce qui concerne Arcadia et à la politique des flats-résidences, ceci est indispensable, car le manque de financement des maisons de repos est en train de changer. Mettre un lit en portefeilles ne veut pas dire qu'on vend un lit, ça veut dire qu'on le réserve pour une autre affectation. Au contraire, on ne veut pas le vendre, on le garde. Mais comme ce lit va servir, va être transformé, ça ne sera plus un lit en maison de repos mais ça sera justement un lit en flat résidence, il faut qu'on le garde en réserve. On ne peut pas l'affecter, parce que si on l'affecte, la place est occupée dans la maison de repos. Si on veut le

transformer en flat résidence, on doit le garder en réserve pour pouvoir le consacrer à la flat résidence. Je crois que la flat résidence est quelque chose qui va aussi dans le sens du respect de la personne âgée. Donc, je crois que, pour des personnes valides, proposer une place dans un petit appartement équipé au minimum, est mieux, je crois, qu'une place en maison de repos. On va donc dans ce sens-là. De toute manière, le mode de subsidiation 3ème et 4ème âges en région bruxelloise va aller dans ce sens-là. Il n'y aura plus de subsidiation de lits MR en maisons de repos, il y aura subsidiation pour les lits en flats résidences. Et pour les maisons de repos ce seront les lits MRS qui vont être financés.

Articles 60, là aussi pas de diminution. En fait pour arriver à 340 Articles 60 en moyenne, il faut qu'on en ait 370 effectifs parce qu'il y a l'occupation moyenne de 340 temps pleins. Mais pour le remplacement d'un Article 60 d'un mois à l'autre, d'un poste à l'autre, eh bien ! il y a un mois de flottement. Dans le mois de flottement, pour ces 370 postes effectivement occupés, ça veut dire qu'il y a une occupation moyenne de 340 sur l'année. Et le budget a été calculé sur base de l'occupation réelle, donc de ce que ça coûte réellement. Mais pour arriver aux 340, on sera forcés de mettre à disposition des utilisateurs 370 Articles 60. Et là aussi la déclaration de politique régionale va dans le sens de l'intensification de la politique Article 60. Je ne sais pas encore quelle forme elle prendra et chaque fois que je pose la question au niveau des différents cabinets régionaux, la réponse est de dire qu'il va y avoir une augmentation de la politique Article 60. Que ce soit en économie sociale ou autres, la question n'est pas encore tranchée mais, en tout cas, cette politique-là, toujours gérée par les CPAS, va pouvoir continuer. Parce qu'il avait été question à un moment de tout transférer à ACTIRIS, mais tout le monde est revenu raisonnablement en arrière.

S'agissant de l'audit, c'est une demande qu'on a faite pour avoir justement l'image la meilleure possible de la situation du CPAS. Il est en cours. C'est un audit qui se fait sur un an. On profite aussi du départ de la Receveuse et de son remplacement pour faire un peu le point et avoir une vue plus claire du CPAS. Je ne sais pas vous en dire plus parce que c'est en cours. Il se poursuit effectivement, parce que c'est un outil intéressant en termes de gestion.

A propos d'Arcadia, il y a aussi un audit en cours confié à un service spécialisé, car il est vrai qu'il y a des moments où il y a trop peu de personnel, mais il y a aussi des moments où il y a trop de personnel. Il y a donc une réflexion à mener pour déterminer à quel moment les gens peuvent être occupés de la manière la plus efficace, de sorte que le service à la personne âgée soit rendu de la manière la plus efficace aussi. Et là je crois que, comme pour la ligne d'insertion socioprofessionnelle, il y a une révision totale qui est en train de se faire au niveau des services d'Arcadia pour faire en sorte que, contrairement à ce qui pourrait être dit, il faut redistribuer les postes autrement. Il n'y a pas trop de personnel ou trop peu, il y a parfois du personnel mal affecté. La révision est en cours. Et cela va être confirmé aussi par une étude externe, parce que nous estimons que c'est utile d'avoir un point de vue externe. Quand on a le nez dans le guidon, on n'a pas nécessairement le recul nécessaire pour avoir une vue exhaustive. On a donc demandé ça. En tout cas, il n'y a pas de diminution de personnel, mais pas d'augmentation, car je ne crois pas vraiment honnêtement qu'il y a nécessité d'augmentation de personnel. Je crois qu'il y a parfois une mauvaise redistribution des tâches.

M. le Président:

Merci Monsieur Vandenhove.

Je redonne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

J'avais commencé mon intervention tout à l'heure en disant qu'on n'avait pas eu cette fois de Sections réunies sur le sujet, ce qui a été confirmé par l'ensemble. Alors, qu'on le fasse ce soir, puisque j'imagine que vous n'allez pas reporter ce point. Je pense qu'on ne va pas faire l'économie d'une séance de Sections réunies même après, peut-être un peu plus tard à la rentrée pour faire un peu le point sur la politique qui est menée par le CPAS. Et je vais reprendre une expression du président du CPAS, *'on ne peut pas aller en deçà de ce budget'*. Je le remercie pour sa franchise, on ne peut pas aller en deçà, vous êtes plus que borderline. Et je pense qu'on ne vous a pas facilité la tâche, ce budget est plus qu'étriqué. Et avec tous les efforts qu'on vous oblige de faire, il me semble que vous n'allez pas être en pleine possession des capacités du CPAS pour pouvoir répondre à toutes les missions, à tous les défis. Alors, Roland, - je t'appelle Roland, car on se connaît depuis pas mal d'années, on a beaucoup de respect pour toi...(même pour les Chrétiens j'ai du respect), on n'a aucun problème de confiance à l'égard de la personne de Roland Vandenhove -, tu te décris toi-même comme étant de gauche et démocrate-chrétien, je pense que le CPAS, avec tout le respect que j'ai pour toi, ce n'est pas Bonnevie, et ton bâton de pèlerin que tu as manié avec tellement de talent pendant quarante ans au moins ne te suffira pas et que le CPAS aujourd'hui va se retrouver étranglé dans les missions qu'il doit remplir.

Je vais donner, pour conclure, deux exemples, pour expliquer les craintes que nous avons. Toute à l'heure, on parlait du personnel dont le budget n'augmente pas - tu viens de le confirmer - alors que la pauvreté augmente, voire explose parmi certaines catégories de la population. Le personnel n'augmente pas alors que tous les dossiers, toutes les demandes et sollicitations augmentent. Et je pense que toutes les politiques qui sont menées à tous les niveaux de pouvoir, notamment au niveau fédéral, ne vont faire qu'augmenter la pression sur les CPAS des 19 communes de la région bruxelloise. Il y a beaucoup de travailleurs de qualité dans les CPAS et je pense qu'on va les user et, ce n'est pas bon pour l'avenir car ils vont tenir un certain temps et ils finiront par craquer.

Alors, rendez-vous au moment où vous présenterez les comptes, on verra à ce moment-là la différence. Une autre inquiétude également - et j'espère que Madame Bastin ne va pas le prendre mal, parce que j'ai beaucoup de respect également pour elle, même si elle ne s'est pas déclarée démocrate chrétienne de gauche ..., c'est que, quand j'ai dit qu'on ne vous a pas facilité la tâche, vous devez prendre des décisions importantes toutes les semaines au niveau de votre conseil d'aide social. Ma crainte vient du fait que vous êtes balisés dans un conditionnement financier et que cela influence à certains moments les décisions et choix que vous devez faire, car au bout de vos choix, il y a la population, les gens les plus faibles et les plus pauvres de cette commune.

M. le Président:

Merci Monsieur Ikazban.

Je passe la parole à quelqu'un qui ne s'est pas déclaré officiellement mais que je présume être de gauche, Monsieur De Block.

M. De Block :

Je remercie le Président pour son explication. J'apprécie vraiment qu'en cette enceinte on réponde à mes questions. Je comprends qu'on rame et qu'on essaie de faire du mieux possible. Par rapport à Arcadia, je ne peux m'enlever cette impression que ce choix pour le service flat est avant tout un choix économique et financier. C'est peut-être un choix qui se calque sur celui de la Région mais qui, elle aussi, obéit à des critères financiers,

surtout avec la sixième réforme de l'Etat et qu'elle doit résoudre le dilemme budget et responsabilité. Votre réponse, malheureusement, n'en est pas une car ces politiques vont être en contradiction avec les besoins des seniors pour un accès démocratique à des places en maisons de repos et, j'espère aussi, en résidences flats.

Je ne suis pas tout à fait rassuré par les réponses, vu le contexte. Je ne vais pas rappeler toute l'explication au niveau des chiffres, ayant déjà déploré le fait que nous n'avons pas eu à notre disposition les documents qui nous auraient permis de juger la situation à l'instar des autres conseillers CPAS qui, eux, ont ces outils comme les tableaux de bord.

Par rapport aux Articles 60, j'ai lu qu'on envisage explicitement une réduction de 30 unités. Et là vous m'expliquez que non, or je lis bien qu'il y a une réduction du personnel. J'aimerais bien donc avoir de plus amples explications sur ce point.

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je vois que Monsieur Vandenhove veut répondre. Je vous en prie.

M. Vandenhove:

Quand on a fait le plan de mandature en 2013, on avait prévu une augmentation de 50 postes Article 60 par an, ce qui fait qu'en 2015 on devait avoir 400 postes. Or, dans la prévision du plan de mandature on en a pris que 350, d'où 30 unités en moins. Les 30 unités en moins sont donc une réduction de prévision. Il n'y a pas d'augmentation. C'est un maintien du statu quo par rapport à l'année passée, alors que normalement on aurait prévu une augmentation de 50. Donc, les 30, c'est par rapport au plan de mandature.

Je tiens quand même à dire par rapport aux chiffres qu'on a eu un Conseil le 22 mai et que tous les documents ont été envoyés à la Commune. Ce ne sont pas les autorités du CPAS qui n'ont pas fait en sorte que vous ayez tous les documents. Désolé, on a tout envoyé.

Quant aux Sections réunies, j'ai une proposition à vous faire. Parce que parler en théorie du CPAS, ça pourrait être intéressant mais je préférerais organiser une journée de visite au CPAS. C'est beaucoup plus parlant. C'est la première chose que j'ai faite quand je suis devenu président, aller voir sur le terrain comment se passent les choses. Je vous invite donc à une visite conviviale du CPAS, ce serait beaucoup plus parlant.

M. le Président:

Madame la Bourgmestre veut ajouter un mot avant de passer au vote.

Mme la Bourgmestre:

Le Secrétaire communal me signale que les documents-papiers étaient disponibles à la Maison communale. On ne va pas lancer une polémique sur la question, ce n'est pas nécessaire. Mais tous les budgets sont toujours disponibles à la Maison communale.

M. le Président:

L'incident est clos. Nous pouvons passer au vote.

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 25 votes positifs et 15 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen en 15 onthoudingen.*

**4. Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat- Aankoop van materiaal en uitrusting voor de nieuwe kinderdagverblijven - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président:

On peut considérer que le point est approuvé ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 25 votes positifs, 15 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 25positieve stemmen, 15 onthoudingen.*

**5. Affaires juridiques - Ordonnance de police - Confirmation de l'ordonnance de police du 4 juin 2015.
Juridische zaken - Politieverordening - Bevestiging van de politieverordening van 4 juni 2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Sans vouloir entrer dans un débat polémique, l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées à cet endroit-là,- et sans vouloir stigmatiser un tel endroit ou une population quelconque - moi, je ne la constate pas toujours. Je pose donc simplement la question sur ce point.

M. le Président:

D'autres Conseillers veulent intervenir. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Cette ordonnance a été prise l'année passée et si elle a été reconduite cette année pendant les vacances jusqu'au mois de septembre c'est que, apparemment, l'évaluation en est positive pour la tranquillité des gens et la sécurité des passants. Ne peut-on pas faire l'essai de l'étendre à tout le territoire pendant une période limitée pour ensuite faire une évaluation. Et, pourquoi pas, la rendre pérenne par la suite ?

M. le Président:

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Cette ordonnance a été proposée il y a un an déjà avec une polémique à la clé. Je me suis abstenu alors parce que je trouvais que les problèmes dont on parlait et qu'on voulait résoudre pouvaient l'être dans le cadre d'outils légaux avec la liberté d'intervention de la police. On nous avait assuré que cette mesure allait être accompagnée d'un dispositif impliquant '*Le Foyer*' avec des personnes qui allaient agir en médiateurs et aller à la rencontre de gens qui créaient des problèmes. Cette décision n'aurait été prise que dans cet objectif-là. J'aimerais bien qu'on en fasse une évaluation. Car si on a réédité cette mesure-là c'est que, quelque part, on n'a pas atteint l'objectif initial, que les gens ne l'ont pas comprise et que la médiation n'a pas donné ses fruits. Je rappelle qu'il y avait une proposition de mettre à leur disposition des locaux. De belles intentions, mais on en est où ? Aujourd'hui, on reprend juste la mesure, sans le débat qu'on a pu avoir il y a un an, et sans se poser la question de savoir si cela résout les problèmes effectivement, raison pour laquelle je m'étais abstenu.

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre:

L'ordonnance qui a été prise pour interdire la consommation d'alcool pendant l'été est en fait la reconduction d'une décision prise l'année passée. C'est une des mesures qui visent à faire en sorte qu'il y ait plus de tranquillité pendant l'été dans ce périmètre, parce qu'avec le retour du beau temps il y a évidemment plus de personnes qui occupent la rue. De plus, il y a des travailleurs saisonniers qui viennent à la rencontre de leurs connaissances l'après-midi et en soirée, ce qui génère des attroupements importants et des nuisances tels que des actes de vandalisme et, parfois, des courses de véhicules et des insultes. On a constaté que cela est dû à une consommation excessive d'alcool qui pouvait mener à des états d'ébriété manifestes. Cette interdiction est l'une des mesures qui ont été prises. Et si vous constatez quand même qu'il y a toujours des personnes qui consomment de l'alcool, vous comprendriez bien qu'on ne peut pas mettre un gardien de la paix ou un agent de police à chaque abribus pour contrôler l'efficacité de cette ordonnance visant, surtout, à dissuader les personnes de ne pas consommer sur la voie publique. Mais à côté de cette mesure il y a le travail des gardiens de la paix, une présence renforcée des policiers et également un travail de sensibilisation du public Rom qui est présent à Ribaucourt au respect des règles et à plus de civilité. Pour ce faire, le Collège a d'ailleurs embauché un médiateur Rom pendant une période déterminée allant du mois de juin au mois d'octobre. A côté de cette sensibilisation du public Rom il y a aussi la nécessité de constituer un relais entre la communauté Rom et les instances communales. Il y a lieu également de travailler sur ce relais entre le public Rom présent dans ce quartier et le monde associatif, via notamment l'asbl '*Le Foyer*', avec la volonté d'identifier les personnes présentes à Ribaucourt et de trouver des personnes référentes au niveau de la communauté.

Il s'agit aussi d'assurer des synergies avec les dispositifs de la lutte contre l'exclusion sociale en matière de travail de rue et de proximité et, enfin, de développer des projets avec le public Rom fréquentant le quartier. Il y a donc un tout un ensemble de mesures qui ont été prises - plus de mesures préventives que répressives, je dirais - et le souhait de la Commune est évidemment de rétablir la tranquillité dans le quartier et de le faire de manière durable. La paix publique est une des priorités que toute autorité communale doit se donner.

Madame Turine veut peut-être compléter l'exposé que je vous ai fait sur la situation au quartier Ribaucourt.

Mme l'Echevine Turine:

Avant l'arrivée des beaux jours, on a eu une réunion pour effectivement faire le point pour savoir ce qu'il est des contacts avec cette population après l'ordonnance de l'année passée. Il faut savoir que parmi les personnes qui s'y rassemblent une grande partie n'habite pas, en fait, la commune. Il faut donc faire la distinction entre le public qui vient se rassembler à cet endroit-là, ayant pris l'habitude depuis des années de le faire - et là il faut un travail des gardiens de la paix et de la police pour lui signifier qu'il peut être sur l'espace public mais qu'il doit respecter les règles en vigueur - et ceux qui habitent le quartier. Et là il y a un travail à faire et qui a commencé, avec la personne Rom qui a été engagée comme médiateur. On a aussi un éducateur de rue, engagé depuis plusieurs mois à la LES et qui travaille à la Maison Communautaire du Maritime, qui a déjà beaucoup travaillé avec la population Rom dans un autre pays. Il consacre spécifiquement une partie de son temps à ce public Rom.

Et on accueillera très prochainement au sein de cette maison du Maritime une association Rom pour y faire un travail de permanence sociale avec ce public, de sorte à lui permettre de pouvoir intégrer aussi les dynamiques communautaires qui sont prévues dans cette Maison. Pour l'instant, ils n'utilisent pas encore les espaces de façon collective, ils les utilisent de façon plus individuelle ou avec les jeunes. Le travail est en cours.

Mais, cette mesure d'interdiction est sans doute encore importante puisqu'une bonne partie du public qui vient pendant les beaux jours n'est pas le public de Molenbeek avec lequel on peut travailler. Il y a une habitude qui s'est installée et il faut pouvoir faire comprendre que, s'ils peuvent occuper l'espace public, ils doivent néanmoins respecter certaines règles pour que les habitants du quartier puissent dormir en paix.

M. le Président:

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

J'entends bien les réponses et je vous remercie. Mais, en réalité, avec tout ce travail de prévention et de médiation qui a été fait, vous pensez néanmoins qu'il faut maintenir l'interdiction ?

M. le Président:

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

On ne doit pas viser de façon sélective une communauté, ça me pose problème. Cette communauté a le mérite de mettre en évidence cette problématique mais on ne doit pas s'adresser sélectivement à une communauté. Et si on devait être démocratique et correct, on devrait l'étendre à tout le territoire puisque l'évaluation de l'année dernière n'était pas positive.

Merci.

M. le Président:

Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 26 votes positifs et 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen en 13 onthoudingen.

6. Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Ecole n°12 - Confirmation.

Openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig Onderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeurfunctie van de « Ecole n°12 » - Bevestiging.

M. le Président:

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

7. Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole communale fondamentale francophone n°6, sise rue de Bonne, 105.

Openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het Intern reglement van de gemeentelijke franstalige basisschool "Ecole n° 6, de Bonnestraat 105.

M. le Président:

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar:

Merci Monsieur le Président.

C'est un point qui suppose une approbation de notre part du Règlement d'ordre intérieur. J'aurais voulu savoir quand il est supposé être distribué. S'il est remis aux parents dès la rentrée scolaire, c'est que vous confirmez que la rentrée aura bel et bien lieu en septembre, parce qu'il y a un flou à ce niveau-là. Si oui, pouvez-vous nous confirmer que les inscriptions sont déjà ouvertes et, dans ce cas-là, êtes-vous déjà en mesure de nous communiquer le nombre d'inscrits et de personnes sur liste d'attente ? Donc, mon intervention ne porte pas directement sur le règlement en tant que tel mais sur la rentrée scolaire et sur le moment où le règlement sera distribué.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Dans ce règlement d'ordre intérieur le côté vestimentaire est laissé au libre choix du directeur, c'est bien. Mais par rapport à la cantine rien n'y est mentionné. On demande de se référer au P.O. Comment les parents peuvent-ils disposer de l'information et où peuvent-ils la trouver ? Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Si j'ai bien compris, il s'agit de l'école qui est concernée par l'immersion. Petite question : est-ce que le règlement pourra être traduit, de sorte à permettre plus de facilités aux parents dans les deux langues ?

M. le Président:

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre:

Cette nouvelle école située rue de Bonne, l'école n° 6, est une école qui dépend de l'enseignement de la Communauté française. Donc, même si l'immersion est développée, elle doit répondre aux conditions prévues par la Communauté française et il n'y a pas de raison de traduire le règlement d'ordre intérieur qui, évidemment, est mis à la disposition des parents dès l'inscription de leur enfant. Et ce règlement d'ordre intérieur ne diffère pas de tous les règlements d'ordre intérieur qui concernent les écoles communales francophones de Molenbeek, règlements approuvés par la COPALOC et votés au conseil communal. Vous les avez d'ailleurs votés lors du conseil de mars 2015, donc relativement récemment. Et il n'y a pas de modification qui ait été apportée.

En ce qui concerne l'immersion linguistique, elle est organisée pour deux années. On va essayer de développer évidemment une collaboration avec l'enseignement flamand à Molenbeek. Il y aura donc un partenariat entre la nouvelle école et une école néerlandophone de proximité. Pour ce qui concerne l'implication des parents, - parce qu'on peut comprendre que tous les parents ne maîtrisent pas nécessairement le projet d'immersion - il y a des séances d'information qui ont été proposées dès le mois d'avril aux familles intéressées par ce projet d'immersion, séances au cours desquelles on leur a expliqué qu'il y avait le projet pédagogique comprenant l'immersion mais qu'il y avait aussi la nécessité ou, du moins, l'importance de la maîtrise de la langue française par l'enfant qui allait fréquenter cette école et qu'il était important aussi que les parents puissent adhérer au projet de l'école. Aujourd'hui, les inscriptions sont faites. Cette école ouvrira au 1er septembre 2015 et une inauguration aura lieu à la fin du mois d'août. C'est vrai que nombreux sont les parents qui ont fait la demande pour inscrire leurs enfants dans cette

école en immersion linguistique. La procédure qui a été utilisée par la Commune est la même que celle appliquée pour les autres écoles de notre enseignement communal.

Je pense que ce sera un très beau projet. Il y a une équipe pédagogique motivée dans cette école qui pourra accueillir quelque 450 enfants. Il y a suffisamment de parents qui ont demandé à pouvoir inscrire leurs enfants dans cette école au projet pédagogique particulier, enseignement maternel et enseignement primaire, donc tout l'enseignement fondamental...

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

8. Economie - Règlement communal relatif aux étalages et aux terrasses - Modifications.

Economie - Gemeentereglement betreffende de uitstallingen en de terrassen - Wijziging.

M. le Président :

Le point est retiré.

9. Economie - Règlement communal relatif aux activités ambulantes - Marchés - Modification.

Economie - Gemeentereglement betreffende de ambulante activiteiten - Markten - Wijziging.

M. le Président:

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci Monsieur le Président.

Deux petites remarques. J'ai vu qu'on voulait mettre un marché autour du parc des Muses. Est-ce qu'on va réparer les trottoirs qui sont dans un état épouvantable ?

A propos du parking Brunfaut, j'ai entendu dire que c'est ouvert à tout le monde. Or, il n'y a pas d'ascenseur, donc il n'est pas ouvert aux gens qui sont handicapés !

Merci.

M. le Président:

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans:

Dank U mijnheer de Voorzitter.

In de rand van dit punt wil ik de volgende vraag stellen. Ik heb die al informeel aan de bevoegde schepen gesteld. De markt op dinsdag heeft momenteel plaats op een andere plaats dan op het Hertogin van Brabantplein. Er was al lang gelden gezegd dat die markt terug zou komen naar het Hertogin van Brabantplein. Ik zou graag hebben dat de bevoegde schepen dit nog eens formeel bevestigd en ook dat er een termijn wordt meegedeeld waarbinnen dat zal gebeuren.

Het is namelijk zo dat er heel veel handelaars in de buurt van het Hertogin van Brabantplein hun beklag doen dat de zaken achteruit gaan en dat ze heel veel verlies hebben. Ik heb trouwens weet van een zaak die onlangs nog moeten sluiten heeft wegens een slechte gang van zaken.

Monsieur l'Echevin, si vous n'avez pas compris ma question, je suis toujours prêt à vous l'expliquer...

M. le Président:

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj:

Apparemment donc, il est prévu la cession de la gestion des marchés par une instance privée. C'est finalement la privatisation d'un service que s'apprête à faire la Commune et c'est dommageable et triste d'en arriver là. Alors, si c'est le cas, il est prévu de mettre sur pied éventuellement un système d'arbitrage. Pour moi, il faut un système d'arbitrage, mais qui ne soit pas envisagé en terme d'éventualité seulement et il faut que la Commune ait son mot à dire. Et là rien de tel n'est prévu dans le règlement pour faire intervenir la Commune quand il y a un problème. C'est un peu un menu TTIP qu'on nous présente pour l'organisation des marchés où le système d'arbitrage est laissé au bon vouloir de l'organisation qui va s'occuper de la gestion du marché.

L'article 7 prévoit aussi que, occasionnellement, des places puissent être attribuées à des personnes réalisant des ventes sans caractère commercial. Qui sont ces personnes, des personnes morales ou des asbl ? Parce qu'il y a des personnes qui vendent des choses rue Ribaucourt, même pas seulement occasionnellement, et si vous les mettez dans l'article 7, ne vont-elles pas être légitimées ?

Au niveau de l'article 9, paragraphe 2, vous dites que les personnes devront renouveler chaque année leur cotisation. Moi, j'ai toujours peur que les personnes qui sont occupées dans les marchés - et j'avais déjà fait la remarque lorsque c'était présenté la première fois - ne soient pas informées de cette mesure-là, ces personnes extrêmement courageuses qui se lèvent tôt le matin et contribuent à la relance de l'activité économique locale. A-t-on prévu quelque chose pour ça ? Je vous remercie beaucoup.

M. le Président:

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On avait déjà évoqué ce règlement ici même. Et je me souviens qu'on avait fait des propositions de modification qui n'ont pas été suivies. On nous a notamment tenu un discours disant qu'on reviendra une prochaine fois avec des modifications et des aménagements du règlement. Le règlement est là aujourd'hui et l'Echevin s'est aussi engagé à mettre en place une concertation, à consulter tous les marchands pour qu'ils puissent donner leur avis, c'est ça aussi la participation. J'aimerais bien savoir si cette concertation a eu lieu et, dans l'affirmative, combien de marchands y ont participé ?

Merci.

M. le Président:

Merci.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer par répondre aux questions de Monsieur Dirk Berckmans concernant le déménagement du marché de la place de la Duchesse. Je ne vais pas revenir sur toutes les péripéties qu'on a connues avec l'aménagement de cette place qui fut chaotique et les différents déplacements de ce marché consécutifs aux différents travaux. Ce matin encore, nous étions sur place avec les services de la police et ceux de la Commune pour voir très concrètement les contraintes possibles en vue de faire déplacer ce marché. Je rappelle que nous avons dû investir de nouveau de l'argent pour procéder au nettoyage et au rejointoyage des pavés afin d'être sûr que ce marché pourra revenir. Mais il y a encore du mobilier urbain qui pose problème comme les pots amovibles qui, apparemment, n'étaient pas les bons pots qu'il fallait installer, ce qui pose un véritable problème. Nous avons constaté ce matin tous les écueils qui pourraient se présenter à nous, entre autres, la sécurité des personnes qui pourraient fréquenter ce marché, car il est traversé par une piste cyclable que personne n'utilise et que tout le monde passe par sur la chaussée de Ninove. Et nous avons dû avec la police réfléchir à des mesures légales qui permettent de sécuriser aussi bien les piétons que les cyclistes. Une solution a été trouvée. Et si tout se passe bien, normalement, le 28 juillet, le marché reviendra sur la place de la Duchesse.

En ce qui concerne les différentes questions relatives à la modification sur le règlement portant sur la vente et les marchands ambulants et, par rapport à celle relative au marché spécifique qui allait se dérouler place Mennekens, et non autour du parc des Muses, une fois que les travaux seront terminés; il faut dire que c'est un marché spécifique en ce sens où c'est un marché bio, ce qui explique ce que vous appelez la privatisation. De quoi s'agit-il en fait ? C'est une série de coopératives qui mettent en place un ensemble de mesures pour s'assurer que les produits proposés suivent bien une certaine filière. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons eu des contacts avec ce genre de coopératives. Nous allons contracter avec une coopérative - c'est pour ça que vous parlez de privatisation - qui regroupe toute une série de marchands que nous allons faire venir dans ce marché spécifique dans cette partie de Molenbeek. On va avoir affaire à un interlocuteur unique qui est une coopérative regroupant l'ensemble des maraîchers. Et c'est pour ça que nous allons contracter avec cette coopérative.

Concernant les abonnements qui sont conclus avec les maraîchers, il est clair que nous devons impérativement les renouveler chaque année. Le faire de manière tacite c'est ouvrir la porte éventuellement à des abus. La raison pour laquelle nous leur demandons de renouveler chaque année leur contrat c'est pour vérifier si, au plan administratif et légal, ils sont encore en ordre, bien évidemment, que ce soit par rapport à leur statut d'indépendant ou par rapport à la carte de marchand ambulant.

Par rapport à l'avant-dernière question, ce marché spécifique que vous avez évoqué et qui se tiendra au Comte De Flandre, est un emplacement qui sera réservé juste derrière l'entrée de métro; c'est toute cette place qui se trouve rue Sainte-Marie, mais une portion seulement, qui sera délimitée et qui sera exclusivement réservée à des projets d'économie sociale ou à des associations qui ont des choses à vendre ou à montrer. C'est vraiment pour pouvoir aller dans le sens de cette philosophie qui avait été évoquée il y a quelque temps déjà aux fins d'établir cette continuité du métro Comte de Flandre jusqu'au canal, car on attend avec impatience que cette fameuse passerelle puisse voir le jour et que le jour du marché on ait une activité, de sorte à faire venir des personnes du territoire de Bruxelles vers le marché de Molenbeek.

Quant à la concertation, elle n'a pas encore eu lieu effectivement. Je pense qu'à ce stade-ci elle a lieu de manière informelle. Nos services rencontrent régulièrement les maraîchers et nous prenons connaissance de leurs doléances. Il est clair que, par rapport à un règlement comme celui-ci, je ne pense pas qu'il soit utile d'organiser une table ronde avec eux, parce que nous appliquons ici une législation fédérale aussi. Ainsi, la vente sur la voie publique est régie par différentes législations et la marge de manœuvre pour pouvoir négocier avec les maraîchers est quasi égale à zéro.

Merci de votre attention.

M. le Président:

Merci Monsieur El Khannouss.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans:

Merci Monsieur l'Echevin.

Quand le marché reviendra place de la Duchesse, celle-ci sera bien développée vers la rue Birmingham ?

M. l'Echevin El Khannouss:

En théorie, aucun maraîcher n'occupera les rues adjacentes à la place. Nous avons élaboré un plan très précis qui va leur imposer de diminuer évidemment la dimension de leurs places. Nous allons donc faire en sorte qu'ils soient tous contenus sur la place afin de ne pas perturber les riverains du marché. Comme ce fut le cas il y a quelques années où la place de la Duchesse était dédiée au marché aux chevaux, ensuite à d'autres marchés, et nous voulons vraiment rester dans cette tradition-là.

Merci.

M. le Président:

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj:

Si je résume ce que vous venez de dire, Monsieur l'Echevin, la soit disant privatisation ne touchera que le marché spécifique. Et le système d'arbitrage est aussi lié à ce marché spécifique ? Vous avez dit que c'est pour vérifier que tout est en ordre - ça c'est tout à fait légitime - mais vont-ils être prévenus quand leur contrat vient à échéance ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Ils sont prévenus. Tous les maraîchers qui ont un abonnement reçoivent un courrier avant l'expiration de leur contrat leur demandant de ramener toute une série de documents pour pouvoir renouveler leur abonnement. C'est donc fait systématiquement et automatiquement.

En ce qui concerne le marché spécifique, l'arbitrage c'est avant tout le règlement communal et les services de la Commune évidemment.

M. le Président:

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Deux petites choses : si j'ai reparlé de la concertation avec les marchands, c'est parce qu'elle a été promise ici par l'Echevin. Deuxième élément, il a parlé de la mise en place de ce marché spécifique place Jeff Mennekens, disant '*après les travaux*'. A quelle date cela nous renvoie-t-il ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce marché sera installé temporairement, dès qu'on a une convention finalisée avec la coopérative, rue Osseghem. Ensuite, ce marché - un petit marché d'une quinzaine de maraîchers - sera installé place Mennekens, une fois que les travaux seront terminés.

M. le Président :

Merci. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**10. GRH - Règlement de travail - Modification horaire de travail - Personnel d'entretien crèche Louise Lumen.
HRM - Arbeidsreglement - wijziging uurrooster - Onderhoudspersoneel Krib Louise Lumen.**

M. le Président, Luc Léonard:

Le point est retiré de l'ordre du jour.
Je suspends la séance jusqu'à demain.

*La séance est interrompue à 24h15.
De zitting wordt om 24.15 uur onderbroken.*

**11. GRH - Département Prévention et Vie Sociale - Services Cultures - Instauration d'un horaire flexible.
HRM - Departement Preventie en Maatschappelijk leven - Cultuurdiensten - Instelling van een flexibel uurrooster.**

*La séance est rouverte le jeudi 25 juin à 19h00.
De zitting wordt op donderdag 25 juni om 19.00 uur heropend.*

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord, je voudrais signaler l'heure tardive à laquelle on commence le Conseil communal, avec une grande partie de la majorité qui arrive en retard, qui n'est pas en nombre. Nous, nous sommes là et nous restons. Je voudrais simplement attirer l'attention sur cet élément-là, parce que de temps en temps, je sais que vous avez difficile à laisser l'opposition s'exprimer...

M. le Président :

S'il vous plaît, pas de polémique.

M. Ikazban :

C'est bien parce que j'étais justement en train de dire que vous avez du mal à laisser l'opposition s'exprimer. Je voudrais simplement vous signaler, qu'à nouveau, vous n'êtes pas capables d'assurer le quorum. Il n'y a que la vérité qui blesse, mais Monsieur le Président, je vous signale que j'ai été interrompu dès que j'ai pris la parole et que je ne suis pas du tout insultant dans mes propos, je ne fais que constater que vous n'avez pas le quorum. Nous acceptons de rester parce que nous sommes des gens de bonne composition et que nous sommes constructifs, mais je pense que vous devez vous en souvenir !

M. le Président :

Oui, il n'y a pas de souci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne m'oppose pas à ce point-là, mais je voudrais poser la question de savoir comment ça se fait qu'il n'y a pas de protocole joint à ce point-là ?

M. le Président :

Le Secrétaire communal est en train de vérifier.

M. Ikazban :

Il s'agit de l'instauration d'un horaire flexible et on ne va pas s'opposer sur ce point-là, mais est-ce que ça concerne également d'autres services qui s'occupent également de culture, comme la Maison des Cultures, le CCM ?

M. le Président :

Le protocole se trouve bien dans les fardes du Secrétaire communal et il est bien signé par les trois organisations syndicales.

Je rappelle que le point 10 a été retiré.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui désolé, effectivement je me suis trompé, c'était pour le point 10 où il n'y avait pas de protocole annexé, mais ce point avait été retiré. Mais bon, ici je reviens au point 11, je ne m'oppose pas à ce point, je voudrais simplement savoir comment ça fonctionnera avec les heures supplémentaires. On doit faire attention à cela et je pense qu'il faut insister pour que les heures supplémentaires soient en accord avec les représentants du personnel. Est-ce que vous pouvez expliquer comment ça fonctionnera si c'est basé sur un horaire annuel flexible ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

En fait, l'horaire variable n'est pas calculé sur un horaire annuel. C'est un horaire flexible, variable, mais mensuellement. Les gens peuvent atteindre un certain nombre d'heures par mois, qu'ils doivent récupérer le mois suivant sur la plage mobile. Donc c'est uniquement récupérable sur la plage mobile et dans le mois qui suit. Il n'y a pas d'accumulation possible, c'est vraiment un horaire qui est fait pour que les gens puissent avoir une petite flexibilité dans leurs heures d'arrivée et de départ et ce n'est pas un outil qui doit servir à se créer une masse d'heures supplémentaires. Si on ne récupère pas les heures le mois suivant, c'est perdu.

M. le Président :

Merci Monsieur le Secrétaire communal.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais juste savoir, par rapport à ce point, j'ai bien capté la façon dont on procède, mais est-ce que les syndicats ont été contactés ? Est-ce que les protocoles d'accord sont signés sans aucune remarque ?

M. le Président :

Oui, c'est ce que je viens de dire, les protocoles d'accord ont été signés par les trois syndicats sans remarque.

Mme Piquard :

Monsieur le Secrétaire ?

M. le Secrétaire communal :

Oui, sans remarque des organisations syndicales.

Mme Piquard :

D'accord, je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, donc si j'ai bien compris le choix de ces heures flexible, ce choix revient donc aux fonctionnaires. Ou alors j'ai mal compris et c'est quelque chose qui peut être imposé par le chef de service ? Comment ça fonctionne concrètement ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

C'est-à-dire qu'il y a une petite marge, mais on pourrait demander à la personne de rester un peu plus tard, étant donné qu'il y a une flexibilité dans la récupération. Donc, ça va dans les deux sens. C'est une flexibilité pour l'agent, mais c'est aussi une flexibilité pour l'employeur qui peut demander à son personnel d'être présent un peu plus tôt ou de rester un peu plus tard, tout cela dans cette marge de l'horaire flexible.

M. le Président :

Merci Monsieur le Secrétaire communal.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'avais posé une question, ce point il est passé au Collège avant de passer au Conseil communal ? Parce qu'heureusement que le Secrétaire communal est là pour répondre à la place de l'Echevine du Personnel ! Puisqu'ici il s'agit du service Culture, est-ce que les autres entités qui dans cette Commune s'occupent également de culture sont concernées aussi par ce type de dispositif, par exemple la Maison des Cultures, le CCM ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

En fait, il y a aussi une modification qui a été décidée récemment au niveau de l'organigramme de l'Administration et il y a un regroupement de tous les services cultures. Tous les services cultures font maintenant partie d'un même département et sous une même direction. Donc il y a une fusion aussi bien du service Culture qui est ici au château du Karreveld, que de la Maison des Cultures, que du CCM et les bibliothèques.

M. Ikazban :

Donc ça concerne tout le monde ?

M. le Secrétaire communal :

Pour autant qu'ils disposent d'une pointeuse. Tous les services qui disposent d'une pointeuse ou d'un moyen technique de contrôle, peuvent disposer de cet horaire flexible.

M. le Président :

Comme le dit l'Echevin, parce que son micro n'était pas allumé et vous n'avez pas entendu, il disait que comme il y a un accord avec les syndicats et avec le personnel, c'est qu'il n'y a pas de problème qui a été soulevé par rapport à ce point.

M. Ikazban :

Oui d'accord, nous avons beaucoup de respect pour les organisations syndicales, mais les syndicats ne sont pas infaillibles, ils peuvent aussi par moment se tromper et nous, on n'est pas là simplement pour décorer, on est là aussi pour poser des questions et faire des remarques à certains moments. Moi je dis qu'on ne s'opposera pas à ce point, mais les explications qui viennent d'être données, elles sont un peu curieuses ! On regroupe tous les services, d'accord, ça j'ai compris. Et puis on met en place un dispositif qui ne concerne pas vraiment tout le monde, ça veut dire qu'il y a des différences de traitement, mais bon voilà, je ne vais pas aller plus loin puisque l'Echevine du Personnel qui devrait être capable de répondre n'est pas là.

M. le Président :

Moi, je ne sais pas vous répondre Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

De toute façon, il s'agit quand même d'une mesure à deux vitesses puisqu'il y a des personnes qui ne seront pas bénéficiaires si je puis dire, si elles veulent un horaire flexible, puisqu'il n'y aurait pas de pointeuse partout, n'est-ce pas Monsieur le Secrétaire ?

M. le Secrétaire communal :

Non, ça je n'ai pas dit non plus ! Non, en principe, on est en train d'installer des pointeuses dans tous les bâtiments communaux. Donc ici, au château du Karreveld, par exemple, il y a une pointeuse pour le service Culture. À la Maison des Cultures, il y a des pointeuses. Le service Culture va déménager vers la Maison des Cultures et pourra pointer. Donc les services Cultures vont dans un petit laps de temps tous être soumis à cet horaire variable, en fonction de la présence de la pointeuse. Les pointeuses sont installées et sont déjà utilisées, mais avec un horaire fixe à l'heure actuelle.

Mme Piquard :

Mais c'est un peu bizarre, excusez-moi, vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas encore de pointeuse partout.

M. le Secrétaire communal :

Pas encore dans tous les bâtiments de la Commune. On est en train de les installer. Ici au château du Karreveld, il y a une pointeuse. À la Maison des Cultures, il y a également une pointeuse, donc ces deux services vont bientôt se retrouver dans un seul bâtiment à la Maison des Cultures. Ils pourront pointer.

Mme Piquard :

Donc la mesure rentre en cours à partir du moment où tout le monde aura déménagé ?

M. le Secrétaire communal :

Oui tout à fait.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais juste savoir si c'est planifié à l'avance ? Est-ce que les travailleurs sont prévenus des horaires qu'ils auront, ou alors c'est toujours le jour et éventuellement, si on les prévient le jour même...

M. le Secrétaire communal :

Non, non, un horaire variable, c'est un horaire variable avec des plages fixes et des plages mobiles. Il y a des plages où l'employé, donc l'agent doit être présent. Il a une présence obligatoire dans ces plages. Ce ne sont que pour les plages mobiles où il y a une

certaine latitude. Donc par exemple, l'agent peut commencer entre huit heures du matin et neuf heures du matin, donc là, il a une latitude. Soit il arrive à huit heures, soit il arrive à neuf heures, soit il arrive entre les deux. Il doit rester plus tard, il peut partir plutôt, mais il sait à l'avance quel est son horaire, c'est une petite latitude en matinée, à midi ou le soir, où on peut régler son propre horaire. Mais il y a des plages fixes où tout le monde doit être présent.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, désolé, je pense que je n'ai peut-être pas été clair dans le sens que si j'ai bien compris, l'horaire flexible, en fait, quand je parlais d'heures supplémentaires, la flexibilité de l'horaire a été introduite parce qu'il y avait trop d'heures supplémentaires. Mais donc l'introduction de cet horaire flexible implique qu'il n'y aura plus...

M. le Secrétaire communal :

Non, non, non, pas du tout !

M. De Block :

Mais comment je comprends alors, puisque vous dites qu'on calcule ça sur base d'un mois, mais dans ce sens-là, je trouve ça compliqué et en contradiction.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Bonjour, excusez-moi d'avoir du retard, je devais remettre les prix dans une école et du coup j'ai raté le début de la discussion. Mais en tout cas, pour vous donner un exemple concret, l'animateur du Conseil des Jeunes avait au départ un horaire fixe. Mais ça ne correspond évidemment pas du tout aux types d'activités qu'il mène dans le cadre de son travail et donc au début, il se retrouvait à devoir demander des heures supplémentaires, ce qui n'était agréable ni pour lui, ni pour le service. Et donc, le fait d'aller vers un horaire variable, permet d'adapter les horaires au type de travail qu'il a en sachant que d'une semaine à l'autre, ou d'un mois à l'autre, selon le type d'activités qu'il a, ça varie. Mais ça n'empêche que s'il est en dehors des heures prévues par la fourchette de l'horaire variable, il a quand même des heures supplémentaires évidemment. Il ne va pas rester 45 heures à la place de 38. S'il en preste 45, il aura quand même sept heures supplémentaires en plus.

M. le Président :

Madame Piquard, s'il vous plaît, je crois qu'on a répondu à toutes les questions et on va maintenant passer au vote.

Mme Piquard :

Comment ça se passe pratiquement pour le festival Bruxellons ? Parce que ces gens sont amenés quand même à surveiller le festival, le théâtre se termine parfois à une heure

ou deux heures du matin. Mais pratiquement, est-ce qu'ils pourront récupérer un mois et demi de festival le mois suivant ?

M. le Président :

Ça n'a rien à voir, on passe au vote.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 28 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous n'avions pas du tout l'intention de ne pas voter sur ce point, mais il faut avouer qu'avant l'arrivée de Madame Turine, et à part le Secrétaire communal, personne n'est capable de nous donner une explication. Alors c'est vrai que l'exemple de Madame Turine nous a un peu éclairés, mais nous trouvons que les explications sont totalement insuffisantes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**12. Propriétés communales - Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. LES pour le projet « Maison de la Femme » : Avenant n°1.
Gemeentelijke Eigendommen - Hovenierstraat, 77-79 - Goed aangekocht in het kader van het wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de vzw LES voor het project "Maison de la Femme" - Aanhangsel nr.1.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 19 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 19 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

**13. Propriétés communales - Vente de 2 immeubles de logements mitoyens, situés rue des Quatre-Vents 25 et 25B : Attribution.
Gemeentelijke eigendommen - Verkoop van 2 gebouwen met aanpalende woningen, gelegen in de Vier-Windenstraat 25 en 25B - Toekenning.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord une petite remarque par rapport à l'intitulé de l'article, donc «vente de deux immeubles de logements mitoyens », dans la délibération, on parle de terrains. Est-ce que l'intitulé ne devrait pas être complété ? Parce qu'on a l'impression qu'on vend deux immeubles.

Par ailleurs, je voulais aussi savoir si ces immeubles sont occupés ou non ? Le terrain se trouve où, exactement ?

Enfin, je n'ai pas eu l'opportunité d'examiner les documents malheureusement, et je voudrais vous demander le prix annoncé au départ, le prix de vente annoncé pour le lot de deux bâtiments et le terrain ? Je voudrais aussi connaître la valeur d'expertise, parce que je suis un peu surprise de constater une vente de deux immeubles alors que le parc immobilier communal est très peu fourni et qu'il y a une liste d'attente de candidats à rallonge qui attendent des années pour être servis, et je constate cette vente. Par rapport au prix, je constate que le marché immobilier n'est pas mauvais en ce moment, et ici, le prix annoncé est très bas. Je suis donc un peu surprise par le prix.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une petite question pour compléter ce que vient de dire Madame Ouberri, est-ce qu'on pourrait avoir l'estimation du Receveur de l'Enregistrement, parce qu'elle n'est pas dans les documents joints ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijn eerste vraag gaat in dezelfde richting, als U het toelaat dan stel ik dezelfde vragen over de twee punten dus zowel hier over de woningen als over de gemeentelijke parkings in het volgende punt.

Eerste vraag dus. Zijn de prijzen die geboden worden conform, zijn ze voldoende?

Tweede vraag, wat is de reden om deze eigendommen te verkopen? Is dat een beslissing geweest die ingegeven werd door budgettaire redenen?

Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je suis un peu surpris de la différence entre le prix d'acquisition par la Commune et le prix de vente, malgré qu'il y ait un cahier des charges où on impose des logements. Le bien peut facilement être acquis par une grosse société ou un riche propriétaire vu que c'est un marché qui est toujours réservé à une certaine classe sociale.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre intérêt pour ce projet de création de logements à caractère social. Déjà en disant cela, je crois que j'ai répondu à la plupart de vos questions, à savoir qu'il s'agit de créer du logement social à cet endroit en partenariat avec de l'associatif, un peu de la même manière que l'on peut connaître dans le cadre des Contrats de Quartier et des volets deux. C'est la raison pour laquelle le prix de vente de ces bâtiments situés rue des Quatre Vents et du terrain qui se trouve à l'arrière de ces bâtiments et qui est en fait destiné à devenir le jardin de ces logements, est assez bas et qu'il correspond à environ un tiers de l'estimation du Receveur de l'Enregistrement. En l'occurrence, le but de cette opération de pouvoir réaliser rapidement six logements par Renovassistance qui est une fondation qui a pour vocation de rénover les logements et de les mettre en gestion à longue durée de manière sociale en l'occurrence, via une agence immobilière sociale qui est ici, Logement pour Tous. C'est la raison pour laquelle le prix de vente est fortement réduit, c'est pour pouvoir permettre in fine une location de type social avec une réalisation et des prix qui sont assez bas et qui permettent à une série de personnes de se loger de manière décente à moindre coût et de rentrer dans un processus d'insertion.

Je suis en train de lire le rapport du Receveur de l'Enregistrement, il était précisément de 230.000 euros, donc soit un peu moins de deux fois le montant obtenu, puisqu'il a cette vocation de réalisation de logement social. Le prix de départ était de 110.000 euros et on est arrivé à 115.000 euros puisqu'il y a eu une offre supérieure, mais ce n'est évidemment pas le seul critère, le critère c'était le fait d'avoir des logements sociaux, qui soient durablement sociaux, en l'occurrence là, c'est mis dans un bail emphytéotique de très longue durée. On est passé par ce système parce que quand je suis arrivé, j'ai pu constater qu'un projet était en cours mais qu'il était extrêmement cher, on arrivait à plus de 2.500 euros du mètre carré et j'ai estimé qu'il n'était pas raisonnable d'utiliser l'argent public de cette manière-là et que d'autres solutions étaient possibles via un associatif spécialisé. Le fait que cette vente soit réalisée aujourd'hui montre effectivement que dans ce cas spécifique de la rue des Quatre-Vents, cette opération peut se réaliser et avec une bonne articulation entre les pouvoirs publics et le secteur associatif. Il faut savoir que les logements seront in fine, d'ici trois ans, mis en location via une agence immobilière sociale et que les personnes étant dans les conditions du logement social pourront rentrer dans ces logements et bénéficier d'un cadre

de vie agréable. Ce bâtiment qui était à l'état de ruines, les seuls habitants qu'on pouvait y trouver étaient des animaux, des oiseaux par exemple et on veillera à leur retrouver d'autres abris dans les nouvelles constructions, notamment en créant des nichoirs.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dus ik heb geen volledig antwoord op mijn vraag gekregen. Mijn tweede aspect van de vraag, maar dat is misschien voor de Schepen van financiën, was de vraag of de geplande verkoop van dit gebouw en ook van de parkings, in het volgende punt, initieel ingegeven werd om budgettaire redenen, met ander woorden, omwille van de budgettaire situatie van de gemeente? Bijkomend, voor de Schepen van huisvesting, ik begrijp dat de prijs van de woning herleid is tot één derde maar is er een garantie als die woningen nadien afgeleverd worden dat die effectief aan een sociaal tarief gaan worden verhuurd? Ik bedoel daarmee dat de koper nu het goed goedkoop kan kopen maar gaat hij ook de appartementen die er komen aan een sociale prijs verhuren?

Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Je voulais juste une petite précision, Monsieur Majoros. Tantôt, vous avez dit que c'étaient des logements à caractère social et puis dans la foulée, vous dites que ce sont des logements sociaux. Mais donc, c'est l'un, ou c'est l'autre.

Je voulais aussi demander quel est la garantie, quand ça sera accordé, que le propriétaire va garder le contrat avec l'agence immobilière sociale, puisqu'il est finalement un propriétaire, il fait ce qu'il veut. Ou alors, j'ai mal compris. En plus, il peut résilier à tout moment ce contrat. Je trouve vraiment dommage qu'on ne garde pas ce parc dans les Propriétés communales parce que je me dis qu'on gagne des logements grâce au Contrat de Quartier et là, on est occupé à vendre et ça m'inquiète un peu.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien entendu les réponses de l'Echevin et je voudrais simplement attirer l'attention sur la forme, c'est-à-dire que dans la délibération, le texte de la délibération du point 13 est moins clair que le texte de la délibération du point 19. Au point 19, il suffit de lire la délibération pour comprendre tout de suite de quoi il s'agit. C'est une remarque de forme, mais ça n'enlève pas le soutien qu'on peut avoir sur le fond.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Ma question va dans le même sens, quelle est la garantie, on dit que c'est un logement à caractère social, il y a une agence immobilière sociale qui va s'en occuper, mais quelle est la garantie que les loyers pratiqués seront bien sociaux ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros. Madame Piquard, vous ne vous étiez pas jointe dans les premiers intervenants et vous connaissez la règle.

M. l'Echevin Majoros :

Quand on parle de logement à caractère social, c'est un terme générique, quand je précise en parlant de logement social, je parle de logement social avec un plafond de logement social similaire à celui des sociétés immobilières de service public, à savoir suivant la composition de ménage, un maximum de 30.000 euros nets imposables globalement chaque année pour l'ensemble des membres du ménage, donc c'est le plafond le plus bas que l'on peut connaître.

Quelle est la garantie que l'on a, elle est contractuelle, elle est prévue dès l'acte de vente, il y a une convention qui est signée également entre la Commune et le propriétaire futur, l'acquéreur et donc, à partir de là, cette garantie peut être vérifiée chaque année et elle le sera via un rapport qui doit être transmis. Les logements n'appartiendront pas à une agence immobilière sociale, mais ils appartiendront à une Fondation qui s'appelle la Fondation Pro Renovassistance. Comme vous avez pu le lire dans la délibération et dans les annexes, cette fondation a vocation de gérer socialement et à bas prix des logements et dès lors que ça a été défini comme ça, nous avons des garanties à ce niveau-là et nous voulons les vérifier chaque année via les rapports d'activités, étant donné que c'était un des critères...

Je veux bien continuer quand il y aura un peu plus de silence parce que j'ai du mal à me concentrer ! Je voudrais pouvoir parler pour tout le monde et j'ai vraiment du mal à me concentrer s'il y a beaucoup de gens qui parlent en même temps que moi. Je ne fais de reproches à personne en particulier, mais simplement je trouve que c'est pas mal, par respect aussi pour les questions qui sont posées, qu'on puisse y répondre dans de bonnes conditions.

La garantie, nous l'avons aussi par le fait que l'engagement est pris par écrit que ces logements continuent à être loués avec des conditions du logement social et ça sera vérifié chaque année.

De même, pour les délais de réalisation, ils sont prévus dans le contrat, l'ensemble doit être réalisé dans les quatre années suivant l'acte de vente et si ce n'est pas le cas, des indemnités peuvent être demandées. Il n'y a absolument aucune raison financière dans ce choix de vendre, il y avait par contre une raison financière dans le choix de ne pas faire le projet nous-mêmes parce que le projet qui était sur notre table pour 2012 et 2013 était dans ce cas-ci, trop cher et donc, relancer l'ensemble d'une procédure de marché d'architecture et puis de marché de construction aurait retardé la mise à disposition de logements sociaux, alors que nous sommes en pleine crise du logement et que je crains que nous soyons encore pour de nombreuses années.

Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

**14. Propriétés communales - Vente d'une partie des boxes de garage communaux situés boulevard Louis Mettewie, 73-81, en sous-sol du complexe du Domaine Fleuri.
Gemeentelijke eigendommen - Verkoop van een deel van de gemeentelijke garageboxen gelegen Louis Mettewielaan 73-81, op de ondergrondse verdieping van het Domaine Fleuri.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

Par rapport à cette vente à nouveau de Propriétés communales, on a toute une flopée de boxes de garage, 147 pour être précise, je voulais vous demander combien au total on n'en a encore sur ce site-là ?

Par rapport au prix de vente, je vois que si quelqu'un rachète 10 garages, on lui fait un prix, qu'est-ce qui fait qu'il y a cette variation des prix de vente et aussi je voudrais savoir quel était le prix annoncé au départ et pourquoi avoir suivi le prix estimé par le Receveur de l'Enregistrement ?

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais savoir quel est le calcul financier pour décider de finalement se séparer de ces boxes ? Quel est le rapport rentrées - dépenses ? Est-ce qu'il était négatif ou alors si ce n'était pas négatif pourquoi est-ce que la Commune décide quand même de vendre ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui Monsieur le Président, j'aurais bien voulu signaler que tous les garages étaient estimés par le Receveur à 15.000 euros, c'est ce qui est indiqué. Par contre, quand on voit les ventes, il y en a certains qui sont vendus à 12.000 euros et d'autres à 13.000 euros avec l'indication « selon l'estimation du Receveur ». Alors je ne sais pas très bien s'il y a quelque chose qui a changé entre temps ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Nous considérons au sein du Collège que la Commune, alors qu'elle est en train d'essayer de créer un certain nombre d'infrastructures associatives, un certain nombre de commerces permettant le développement économique et commercial de nos quartiers, alors qu'elle est en train d'essayer de créer un certain nombre de logements et alors que ces boxes de garage sont situés à un endroit compliqué, c'est-à-dire au deuxième sous-sol et demi d'un grand ensemble de logements et d'un grand ensemble de parkings, la gestion de ces parkings est vraiment compliquée pour une structure qui ne dispose pas d'un bureau et d'une présence sur place 24 heures sur 24. Le contrôle social au départ d'une grande structure comme la Commune est très compliquée dans ce cas-ci. Nous considérons, alors que nous avons à gérer un plus grand nombre d'infrastructures, que ce soient des locaux associatifs ou des logements, cette mobilisation de personnel n'est pas la plus adéquate. On considère qu'il y en a, suivant les périodes de l'année, entre un mi-temps et un temps plein qui travaille et nous considérons que les parkings seraient certainement mieux utilisés s'ils appartenaient soit à des habitants du quartier soit à des investisseurs possédant un plus petit nombre de parkings et pouvant effectuer le travail eux-mêmes sur place individuellement. Le prix varie puisque dans l'estimation transmise par le Receveur de l'Enregistrement au mois de février 2015, il nous a été indiqué que le montant qui était fixé pouvait être de 15.000 euros pour la vente d'un garage unique, mais pouvait baisser jusqu'à une valeur vénale de 12.000 euros en cas de vente de plusieurs garages à un même acquéreur. Il y a eu un appel public pour cette vente, les offres ont été ouvertes à la fin de la période annoncée et effectivement les prix varient. Il arrive que certaines personnes aient proposé un montant plus important que d'autres, mais en tout cas, on s'en tient au minimum qui était fixé, c'est-à-dire 15.000 euros par garage et 12.000 euros par unité de garage quand il y a plusieurs garages qui sont achetés par une seule personne.

Il nous reste 147 boxe de garage, ici on n'en vend 20, donc il en restera 127. Nous souhaitons passer à une vente publique pour le reste et faire en sorte de pouvoir mobiliser notre personnel sur des enjeux plus importants que celui-ci.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Majoros, ce que je demandais, ce n'est pas ce qui reste après la vente, je sais prendre ma calculatrice, mais ce que je demande c'est le nombre total de garage que possède la Commune à cet endroit-là précis ?

M. l'Echevin Majoros :

Mais je vous l'ai dit, 147 garages.

Mme Ouberri :

L'estimation du Receveur, c'est une simple estimation. Or, lors d'une vente de gré à gré, on peut estimer le prix à plus. Pourquoi est-ce donc limité à ce prix-là ?

Tu peux répondre sans t'énerver, Karim, tu es là pour ça !

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je réponds avec plaisir, je ne m'énerve pas du tout.

On s'est limité à ce prix-là, tout d'abord parce que c'est le prix qui a été estimé par le Receveur de l'Enregistrement. On a pu voir par le passé, lors de précédentes ventes de garages il y a quelques années, qu'il était difficile d'en tirer un montant plus important et je vous dirai qu'en fonction des éléments d'explication que je vous ai donnés sur les priorités de gestion de l'ensemble du reste du patrimoine communal, il ne nous paraît pas intéressant de spéculer sur une vente plus chère à l'avenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**15. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Projet.
Gemeentelijke eigendommen - Verschillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding) in verscheidene gemeentelijke eigendommen - Ontwerp.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

J'aurais bien voulu demander si on s'était adressé à la Mission Locale ou à Molenbeek Formation pour faire une partie de ces travaux, parce que je pense que le Président de la Mission Locale sait bien qu'on est à la recherche de travaux. J'aurais voulu savoir s'il y avait éventuellement des demandes qui avaient été faites par rapport à ce service ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je me réjouis vraiment de l'intervention de Madame Bastin puisqu'elle est quasiment similaire à la mienne. Étant donné ces travaux de rafraîchissements qui sont estimés à 250.000 euros et que si la Commune souhaite faire appel à un marché public, de nouveau, et j'avais déjà interpellé plusieurs fois le Conseil et le Collège à ce niveau-là pour vous poser la question de savoir ce qu'il en est des agences d'économie sociale, des missions locales, des jeunes qui pourraient être engagés et qui sont en formation et qui pourraient rafraîchir les locaux communaux. Jusqu'à présent, malheureusement les réponses n'ont pas été très réjouissantes et je voudrais savoir, compte tenu de la situation des finances communales, est-ce qu'il ne serait pas temps, une fois pour toutes, qu'on ait plus tous ces travaux de rafraîchissement, qu'on fasse appel à une main-d'œuvre locale de jeunes qui sont quand même capables de rafraîchir un mur et de ne pas dépenser inutilement de l'argent public. 250.000 euros, je vous le rappelle si vous n'avez pas les notes sous les yeux, ça ferait quand même de bonnes économies pour rafraîchir les locaux. On pourrait tous mettre la main à la pâte s'il le fallait et je serai de la partie, mais bon ça malheureusement je ne pourrais pas le faire, mais si vous ne pouvez me répondre, qu'en est-il sérieusement quant à ces appels de main-d'œuvre existante et qualifiée pour pouvoir rafraîchir nos murs ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas me répéter, mais je voudrai proposer à la commune de faire en quelque sorte un cadastre de ce genre de travaux pour permettre de créer une charge de travail minimal tout au long de l'année pour planifier et de voir à long terme qu'il y ait une charge de travail minimale permettant d'impliquer des initiatives d'économie sociale. Je ne sais pas si c'est une idée qui peut être reprise ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ces travaux divers de rafraîchissement, je voulais savoir ce qu'il en était par rapport à tous les débats liés à l'utilisation de produits et peintures toxiques. Je m'adresse ici à l'Echevin du Logement, vous savez que de nombreux matériaux ont été listés comme étant toxiques et cancérigènes, je voudrais savoir si dans ce cadre-là, l'Echevin du Logement veille à ce que les normes soient respectées et que des produits et matériaux de qualité soient choisis ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Monsieur le Président.

Ce projet effectivement utilise des matériaux écologiques puisque c'est prévu dans le cahier des charges des entreprises qui vont remettre offre et exécuter des travaux. Ils doivent utiliser des matériaux écologiques et faire en sorte que la santé des personnes soit préservée, tant des ouvriers ou des personnes en formations qui vont exécuter les travaux, que des futures d'utilisateurs et du personnel des Propriétés communales.

Je suis tout à fait favorable à l'économie sociale, je pense que je n'ai pas besoin de vous en faire une démonstration. Plusieurs marchés par le passé, notamment le marché de rafraîchissement des halls d'entrée des immeubles de logements ont été réservé à des entreprises d'économie sociale. Il a par contre été constaté dans les précédents marchés qui étaient réservés à l'économie sociale pour cette tâche particulière de rafraîchissement entre deux locataires, c'était assez compliqué quand on ne s'adressait qu'à des entreprises d'économie sociale. Nous avons en fait plusieurs dizaines de logements maintenant, aussi parce qu'on a une gestion beaucoup plus proactive du parc immobilier, on essaye de faire en sorte que les gens déménagent régulièrement vers des logements adaptés à la composition de leur famille et qu'ainsi les gens ne vivent dans des logements ni trop grand, ni trop petit. On a plusieurs dizaines de logements qui doivent être régulièrement quittés et qui doivent être remis à neuf pour les personnes suivantes, ce n'est pas seulement un coup de peinture, ce sont aussi des petites réparations, du rejointoyage etc. Ça demande quand même une main-d'œuvre qui doit être assez qualifiée et surtout assez efficace et surtout mobilisable en très peu de temps puisque les baux arrivant parfois à expiration au même moment et parfois

une quinzaine de logements devant être rénovés au même moment, il faut avoir du personnel suffisant dans une entreprise pour pouvoir effectuer ces travaux le plus rapidement possible et faire en sorte que ces logements puissent être le plus rapidement possible utilisés par de nouveaux locataires, ou des locataires qui vivaient dans des logements trop petits par exemple. L'expérience nous a montré qu'en n'ayant utilisé des entreprises d'économie sociale, on avait considérablement augmenté, et je ne peux que le regretter, augmenter donc le vide locatif dans certains logements, alors que nous sommes en crise du logement et que de nombreuses personnes recherchent un logement à un prix acceptable. Les logements ne sont parfois pas utilisables pendant plusieurs mois parce que les travaux ne vont pas suffisamment vite. C'est la raison pour laquelle nous avons ici un système d'adjudication ouverte, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'entreprise qui est contactable, il y a une publication de l'offre et les entreprises intéressées, y compris celles d'économie sociale peuvent prendre contact avec le service et remettre une offre. Nous sommes maintenant dans un processus d'évaluation plus fine des précédents marchés, y compris le récent marché qui est en train d'être exécuté, rafraîchissement des halls d'entrées des logements communaux, et nous envisageons un conventionnement qui ne serait donc pas un marché réservé à l'économie sociale, mais qui serait un conventionnement direct avec l'ancien service HSH de la Mission Locale, pour faire en sorte de pouvoir rénover ou rafraîchir les logements le plus rapidement possible, avec des délais qui seraient imposés et qui nous permettrait d'avoir un mode de fonctionnement qui permettrait à la fois de promouvoir l'insertion par la formation et l'insertion vers l'emploi des personnes, mais aussi de faire en sorte que les logements soient le plus rapidement possible rouverts, pour qu'il soient occupés par un public précaire.

Je vous remercie pour vos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

J'aurais voulu demander à Monsieur Majoros si des contacts récents avaient été pris avec la Mission Locale, parce qu'il y a une recherche de chantier pour le moment et j'ai contacté la directrice de la Mission Locale qui était tout à fait contente d'entendre cette proposition, mais qui n'a pas été contactée pour ce faire. Donc, j'insiste vraiment beaucoup pour qu'il y ait une communication faite entre la Mission Locale et l'Echevin du Logement.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Dans le cadre de cet appel, si un contact est pris avec une entreprise en particulier, le marché devient illégal. C'est un marché ouvert, une adjudication ouverte. Par ailleurs, sur le conventionnement, je vous ai expliqué qu'il y avait des démarches qui étaient envisagées et qui étaient en cours et sur deux précédents marchés, notamment celui des halls d'entrée, on

avait demandé à la Mission Locale de remettre offre et en l'occurrence, si mes souvenirs sont bons, elle ne l'avait pas fait.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

16. Propriétés communales - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue de la Flûte Enchantée, cadastré 75a - 4e Division - Section C. Gemeentelijke eigendommen - Goedkeuring van de bruikleenovereenkomst voor een gemeentelijk terrein gelegen in de Toverfluitstraat, gekadastreerd 75a - 4de Afdeling - Sectie C.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Hoe lang is die gebruiksovereenkomst gepland, met andere woorden zal de uitbreiding van school komen?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je vous remercie pour votre question.

Le terrain en question, enfin la petite parcelle de terrain destinée à un potager est en fait une régularisation d'une situation existante. Petit à petit, on essaye de faire en sorte que l'ensemble des occupants qui parfois sont fantômes, reviennent avec une contractualisation avec la Commune en cas d'occupation temporaire. En l'occurrence, renseignements pris sur ce dossier, la parcelle en question ne doit pas être bâtie par l'extension de l'école et donc elle ne sera pas remise en question en cas de construction, et qui de toute façon ne sera pas en chantier avant plusieurs mois. De plus, ce n'est pas sur ce terrain-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

*31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

17. Propriétés communales - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue de la Flûte Enchantée, cadastré 76a - 4e Division - Section C-Avenant n°1.

Gemeentelijke Eigendommen - Goedkeuring van de bruikleenovereenkomst voor een gemeentelijk terrein gelegen in de Toverfluitstraat, gekadaastreerd 76a - 4e Afdeling - Sectie C - Aanhangsel nr. 1

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

18. Transit - Augmentation du nombre de logements de transit d'une unité, transfert de la gestion locative de deux logements de transit à l'asbl La MAIS et modification du numéro de police du logement de transit sis Chaussée de Gand 171.

Transit - Verhoging van het aantal transitwoningen met één eenheid - overdracht van het huurbeheer van twee transitwoningen aan de vzw La MAIS en wijziging van het huisnummer van de transitwoning gelegen Gentse steenweg 171.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je remercie l'Echevin Karim Majoros pour toutes ces réponses qui étaient vraiment claires, transparentes et convaincantes !

Tout le monde connaît la situation du logement à Molenbeek-Saint-Jean, la précarité, le manque de logements, tout le monde connaît ça. Mais moi, très objectivement, je trouve que l'initiative de l'Echevin Majoros a deux mérites au moins. D'abord, elle permet d'augmenter le nombre de logements sur le territoire de Molenbeek. Deuxièmement, on encourage des propriétaires privés à mettre sur le marché leurs logements. Cela permettra non seulement de répondre au manque de logements à Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi de renforcer l'Agence Immobilière Sociale comme étant un acteur essentiel dans la recherche de solutions pour les logements à Molenbeek. Moi, je ne peux que vous remercier et vous dire bravo !

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Très subjectivement, Monsieur le Président, je vais bien sûr aussi me réjouir que des logements de transit puissent voir le jour et augmenter sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. On ne peut que s'en réjouir, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition et ça, subjectivement parlant, je tenais aussi à le saluer.

Maintenant, de manière plus précise, est-ce qu'on peut nous faire un état des lieux aujourd'hui, ou plus tard si ce n'est pas possible, quant à la situation de ces logements de transit. Vous dites dans l'un des articles qu'on sera amené à approuver ou pas ce soir, que les loyers qui seront versés par la Mais à la Commune, devront l'être que ces logements soient occupés ou non. Je sais très bien que vous ne pouvez pas nous garantir la façon dont ces logements vont être occupés, si les gens vont pouvoir s'acquitter des pays membres, mais j'ose espérer quand même que ces logements ne seront pas vides. L'idée ici, c'est quand même qu'ils soient occupés, sachant que des gens peinent déjà aujourd'hui à trouver un logement. Je voudrais quand même avoir des garanties à ce niveau-là, qu'en est-il de la situation actuelle des logements de transit, est-ce que tous aujourd'hui sont occupés, sinon, pourquoi ne le sont-ils pas ? Si cet état des lieux pouvait être fait, ce serait bien, sinon j'attendrai que vous m'envoyiez la réponse par e-mail.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci beaucoup pour vos encouragements, ça fait plaisir, vraiment, parce que ça répond aussi à une problématique sociale sur le terrain. Je suis convaincu, comme les membres de la Mais et comme les membres du Collège, que l'insertion par le logement est une solution durable pour les personnes parce qu'elle leur donne un accompagnement social et parfois même médical, psychologique et administratif assez intensif, et que ça leur permet d'aller plus loin et de s'émanciper dans un mécanisme de solidarité assez intéressant.

Nous en sommes avec ces deux logements à 19 logements de transits communaux, il y en a aussi d'autres qui sont gérés par la Mais et qui viennent du CPAS, et ce n'est qu'une partie des logements de transit présents sur le territoire de notre Commune, puisqu'il y a aussi d'autres agences immobilières sociales qui développent d'autres projets forts intéressants et qui sont des projets d'insertion par le logement. Sur les 19 logements, il y en a peut-être un ou deux qui sont inoccupés. Il y a une certaine logique derrière, puisque par définition, dans ces logements de transit, il y a des gens qui partent à un moment donné, parce qu'ils ont trouvé une autre solution ou qu'ils se sont insérés dans une autre structure et donc il faut chaque fois que le Comité d'attribution se penche sur la situation des personnes et les oriente vers du transit ou vers autre chose, et qu'ils se réunissent et qu'ils décident collectivement en toute indépendance du pouvoir politique. Nous avons un taux d'occupation qui pour l'instant, sur les six derniers mois, qui dépasse les 90 %. Il arrive aussi qu'un rafraîchissement soit nécessaire et que ça provoque un petit vide locatif, mais que je qualifierais de naturel. L'amélioration de la situation provient aussi d'une réflexion plus globale de l'ensemble des acteurs, du monde associatif, des agents communaux et du CPAS qui participe au Comité de transit sur l'utilité de ces logements.

Les deux logements qui sont repris ici, en réalité, ils feront l'objet de conventionnement entre la Mais et des associations, de manière à garantir le fait qu'il soit occupé. J'ajouterai qu'il n'y a pas de difficulté par rapport au paiement du droit d'occupation, puisqu'il y a un loyer qui est différent entre le loyer qui est payé aux propriétaires, à savoir la Commune et le loyer qui est payé par l'occupant. La différence est subsidiée par des financements régionaux qui sont automatiquement obtenus par l'Agence immobilière sociale, dans le cadre de son agrément.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

19. Développement Urbain - Contrat de quartier Cinéma Bellevue - Volet 2 : Vente d'un bâtiment en vue de sa reconversion en bâtiment comprenant minimum 7 logements sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai du Hainaut, 23.

Stedelijke Ontwikkeling - Wijkcontract Cinema Bellevue - Luik 2 : Verkoop van een gemengd gebouw met het oog op een reconversie tot een gemengd gebouw met minimaal 7 woningen en een gemeenschapsruimte gelegen in 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Henegouwenkaai 23.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

20. Développement urbain - Politique de la Ville 2015 - Convention Ville durable 2015 - Conventions de partenariat.

Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid - Overeenkomst « Duurzame Stad 2015 » - Samenwerkingsovereenkomsten.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

21. Développement Urbain - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Stedelijke Ontwikkeling - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

22. Travaux Publics - Caméras de surveillance placées dans les lieux ouverts - CC15.011.

Openbare Werken - Telebewakingscamera's op openbaar domein - Advies van de Gemeenteraad - GR15.011.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, il s'agit de placer 107 caméras de surveillance sur tout le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. On nous a bien sur spécifié les axes et les carrefours qui sont concernés, notamment avec des précisions quant aux rues. J'aurais juste voulu savoir quels étaient les critères qui ont déterminé les choix de certaines rues plutôt que d'autre ? Je sais que pour les grands axes, ça s'explique, mais je reste un peu sur ma faim quant à certaines rues, est-ce que vous y avez constaté plus d'actes de vandalisme, comment ça se justifie au niveau des rues ?

Vous dites en préambule de votre délibération, que ce sera sous réserve d'approbation du budget communal par l'autorité de Tutelle. Alors pourquoi ne pas attendre d'abord la décision de la Tutelle, avant de nous proposer ce point à l'ordre du jour ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On parle de 107 caméras installées sur le territoire de notre Commune, serait-il possible d'obtenir un bilan sur une année de ce que vous avez pu obtenir, et est-ce que ce

dispositif est vraiment rentable en termes de verbalisation et si vous avez un bilan chiffré des résultats obtenus suite à toutes ces caméras déployées sur notre territoire ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Est-ce qu'il s'agit de 107 caméras en plus de celles qui sont déjà disponibles ? Je suis étonné qu'à pas mal d'endroits inattendus, vous comptez placer des caméras. A certains carrefours, comme rue Vanderdussen et rue d'Ostende, rue de Menin et chaussée de Gand etc. J'ai l'impression que vous voulez vraiment faire une vraie couverture de Molenbeek-Saint-Jean. On comprend très bien que dans certains endroits, comme aux Etangs-Noirs, comme à la place de la Duchesse de Brabant, Ribaucourt etc. On comprend aussi qu'à certains carrefours dangereux vous placiez des caméras, mais à certains autres endroits, je ne comprends pas. J'ai l'impression qu'on est au-delà de la sécurité, on entre dans un système de surveillance, on est en train peut-être d'engager des profileurs. En grande surface, on comprend que les psychologues soient là pour voir les comportements des consommateurs mais là, c'est assez étonnant.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les remarques et les critiques qui ont été soulevées par mes collègues, mais je ne comprends pas la procédure. Si j'ai bien compris, on dit : « considérant que la Commune a installé », donc les caméras sont déjà là et le commissaire de police a donné un avis positif et puis on demande à la Commune de donner aussi un avis positif, sur quelque chose qui est déjà installé. Est-ce que vous pouvez m'expliquer l'enjeu de ce vote ?

Et puis, je vous signale que la traduction en néerlandais n'est absolument pas précise concernant les lieux.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais poser cinq questions précises, sur ces caméras, combien fonctionnent ? Combien de caméras enregistrent ? Si elles enregistrent, elles enregistrent sur une durée de

combien de temps ? Pendant combien de temps gardent-elles les images en mémoire ? Combien de personnes sont affectées à ce dispositif ? Et enfin, quand on parle de caméras, on parle aussi de vie privée, est-ce qu'il est prévu quelque part dans cette Commune, un affichage officiel et public de tous les endroits, tous les lieux où il y a une caméra.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Pour répondre brièvement à la question de Madame Tahar au fait que la décision passe alors que le budget n'est pas encore approuvé par la Tutelle, pour rappel, le budget devrait être approuvé au plus tard le 12 juillet, c'est-à-dire dans 17 jours, par l'autorité de Tutelle, le cas échéant par dépassement de délai. Étant donné que le prochain Conseil communal n'aura lieu que début septembre, ça bloquerait les services si la décision ne passait pas. De manière générale, les services fonctionnent comme ça et toutes les décisions qui doivent faire l'objet d'une approbation du Conseil communal sont préparées et soumises au Conseil communal et quand le budget n'est pas encore approuvé, il y a toujours cette réserve en attente d'approbation de l'autorité de Tutelle ou en attente d'approbation du budget de manière générale.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Vous savez, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, que dès le début de cette législature, le Collège a annoncé sa volonté d'installer des caméras afin de s'attaquer à la fois au problème de l'insécurité et à la question de la propreté. Je précise, je l'ai déjà dit, les caméras sont des instruments de dissuasion pour prévenir les comportements délictueux ou inciviques. C'est une demande qui répond aux souhaits des habitants. C'est essentiellement un outil de prévention et ce n'est pas du tout un outil de harcèlement à l'égard des citoyens. En effet, les buts visés par l'installation de cette vidéosurveillance au sein de la Commune de Molenbeek Saint-Jean sont, comme je l'ai dit, l'amélioration du sentiment de sécurité, la présence visible des caméras qui peut avoir un effet dissuasif, la prévention des agressions physiques, la prévention des vols et des dégradations de biens, la prévention des vols de véhicules ou de vélo, la prévention contre le vandalisme tel que les dégradations au mobilier urbain et les graffitis. Les objectifs opérationnels spécifiques sont l'observation, la protection des biens et des personnes et éventuellement l'assistance sur le terrain pour les autorités communales.

Nous avons passé un marché pour l'installation d'un nouveau système de vidéosurveillance sur la Commune. Aujourd'hui, ce système est mis en place, toutes les caméras ne sont pas encore installées, elles le seront au mois de septembre. Actuellement,

c'est tout l'aspect technique de réseau qui est mis en place, les nouvelles caméras seront placées en septembre et il existe un réseau de caméras qu'il a fallu d'ailleurs moderniser parce qu'il ne répondait plus aux conditions de la modernité qu'on peut demander un système de vidéosurveillance qui soit performant.

La demande qui est faite aujourd'hui, c'est que dans le cadre de ce marché pour le renouvellement et l'extension du système de vidéosurveillance, la législation prévoit que le responsable du traitement doit préalablement à l'installation d'une caméra de vidéosurveillance dans un lieu ouvert, obtenir un avis positif du Chef de corps de la zone de police concernée et un avis positif du Conseil communal de la Commune concernée, avant d'en faire la déclaration à la Commission permanente de la vie privée. Vous savez que toutes ces caméras, elles sont visibles et elles sont annoncées dans l'espace public. Personne n'est pris en défaut, quant à ne pas savoir qu'il existe des caméras sur le territoire et tous les citoyens peuvent être informés pour savoir où ces caméras sont placées. La délibération que nous vous soumettons ce soir, c'est la mise en œuvre de ce projet de caméras telles qu'il vous a été présenté l'année passée.

Comment les endroits ont-ils été choisis, le but, c'est qu'il y ait un maillage de la Commune et que l'on pointe des endroits qui sont plus problématiques notamment au niveau de la sécurité routière, et on peut penser à des carrefours, à des endroits qui sont plus difficiles en termes de nuisances urbaines. On peut penser notamment à des voiries sur lesquels il y a par exemple des dépôts clandestins fréquents et donc, ces caméras seront utilisées, comme je l'ai précisé, pour pouvoir chasser tous ces comportements inciviques.

Voilà, c'étaient les précisions que je souhaitais vous apporter. Par rapport au bilan, je ne peux pas encore vous en donner puisque le système de caméras n'est pas encore opérationnel, il n'est pas en tout cas pleinement opérationnel. Nous avons actuellement 69 caméras et nous allons placer les nouvelles reprises sur la liste qui vous est présentée ce soir et répondre à la législation telle que c'est prévu, notamment pour la protection de la vie privée, c'est aussi une préoccupation partagée par les autorités publiques. Je pense vous avoir apporté toutes les informations que vous demandiez.

Je pourrais encore vous dire qu'en ce qui concerne l'utilisation de ces caméras, qu'il y aura de personnes qui seront affectées pour la surveillance de ces caméras. Le cahier des charges a été rédigé par le CIRB et il prévoit que les nouvelles caméras aient une rotation à 360°, un zoom de qualité et un logiciel de reconnaissance de situation qui détecte automatiquement les situations problématiques, tels que des versages de dépôts clandestins des agressions, sans qu'il soit nécessaire d'affecter des personnes à la surveillance des écrans et donc, ça permet à la police et aux agents communaux assermentés de pouvoir être vigilants notamment par rapport au flagrant délit.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Madame la Bourgmestre pour une partie des réponses apportées à mes questions. Si aujourd'hui nous avons énormément d'interrogations sur ce point, faut-il vous rappeler que c'était quand même un budget de 1.800.000 euros alloués au placement de ces

caméras. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de nous opposer radicalement aux placements des caméras, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, il s'agit simplement que dans cette politique du placement des caméras, ce soit fait avec justice, éthique et en garantissant aussi la vie privée des gens. Quand effectivement je vois que dans certains quartiers, notamment tout le quartier d'Osseghem, où il y a déjà deux caméras installées, également à l'angle de la rue d'Osseghem et la rue Jules Vieujant, trois caméras à l'angle de la rue d'Osseghem et de la rue du Lierre, encore une caméra à l'angle de la rue d'Osseghem et de la rue Brigade Piron, je me pose la question, c'est un quartier dans lequel j'habite et je ne suis pas au courant de ce qui se passe dans mon propre quartier, j'estime que c'est quand même une rue, je ne suis pas la seule d'ailleurs qui habite dans ce quartier, c'est relativement calme. Alors dites-moi pour quelles raisons il y a autant de caméras dans ce périmètre de la Commune ?

J'ai une autre remarque, quand vous dites un moment donné que toutes les caméras ne sont pas placées et qu'ensuite vous dites que les nouvelles seront placées en septembre et dans un troisième temps que vous dites que vous êtes en train de les placer, franchement, moi je n'y comprends plus rien. Est-ce que aujourd'hui concrètement les caméras sont placées, oui ou non ? Ce n'est pas la chose quand vous dites qu'elles seront placées en septembre, je suis désolée, c'est vrai que dans l'intitulé, on ne sait pas si ça a déjà été placé, si ça va l'être etc. Ce n'est pas clair du tout et moi j'ai un souci avec cette Commune qui devient vraiment ultra sécuritaire. Je ne suis pas contre la sécurité, mais là, c'est excessif et je m'y opposerai !

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas eu des réponses à toutes les questions, parce que quand je demandais combien de caméras de surveillance fonctionnent, c'est par rapport au nombre de caméras actuelles et à plusieurs reprises, vous êtes venus ici avec des délibérations avec des montants importants pour réparer des caméras et donc je pensais que ma question était tout à fait légitime pour savoir aujourd'hui combien de caméras fonctionnent sur les 69 que vous avez évoquées tout à l'heure. Ça, c'est une question qui n'a pas trouvé réponse.

Deuxième question, j'ai demandé si toutes les caméras enregistrent ou non. Pourquoi ai-je posé cette question, parce qu'il s'avère que lors de certains faits divers, par le plus grand des hasards, il y a à certains moments des caméras qui enregistrent et d'autres qui n'enregistrent pas. Il y a même des caméras qui enregistrent par intervalles. Donc je pense que ma question est tout à fait légitime de savoir si les caméras enregistrent oui ou non et si elles enregistrent, pendant combien temps garde-t-on les images sur un disque dur ou sur un appareil quelconque ?

Vous avez dit qu'il y avait deux personnes qui allaient s'occuper de la surveillance de ce dispositif, je ne sais pas si c'est deux personnes en plus ou deux personnes au total ? Mais deux personnes, ça me semble tellement peu pour faire la surveillance et le suivi d'autant de caméras.

Vous n'avez pas répondu à la question de l'affichage. Signaler une caméra à un endroit bien précis c'est une chose, mais moi, je parle d'afficher officiellement sur les valves

de la Commune la liste avec tous les endroits où on place une caméra. Je pense que c'est un élément important et vous n'avez pas répondu. On parle quand même ici d'un budget de plus de 1.800.000 euros, ma collègue Farida Tahar l'a rappelé. Ce n'est pas un petit budget, c'est un budget extrêmement important et par rapport à la liste que vous nous présentez ce soir, on a quand même quelques interrogations par rapport à certains choix, on ne comprend pas très bien certains choix qui y sont opérés, ça reste assez nébuleux et on n'a pas reçu de réponse.

Je voulais encore faire une remarque, vous avez dit au début de votre intervention que les caméras sont surtout là pour faire de la prévention. Vous pouvez dire ce que vous voulez, une caméra ne va jamais faire de la prévention par rapport à des actes de vandalisme ou par rapport à des agressions. Il n'y a que le travail social qui pourra permettre de faire une réelle prévention. Ici, les caméras, quand elles fonctionnent, quand elles sont bien utilisées et quand elles enregistrent vraiment, elles peuvent permettre de tomber sur les auteurs d'actes d'agression, de vandalisme, de dépôts clandestins. D'où, je reviens sur mes questions du point de départ, l'importance de savoir si effectivement ces caméras fonctionnent, si elles enregistrent, si elles sont opérationnelles.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'on a peu répondu aux questions qui ont été posées, j'ai posé la question de savoir quel est l'enjeu de cette décision. Si j'ai bien compris, on est déjà en train d'installer les nouvelles caméras. À quoi ça sert de donner encore un avis après coup. Je pense que c'est plutôt illégal, j'aimerais bien avoir une réponse claire là-dessus !

Au niveau du bilan, petit subterfuge, vous dites évidemment qu'on ne peut pas faire un bilan si les caméras ne sont pas encore installées. Évidemment, on demande un bilan sur les caméras qui sont déjà installées et là, vous ne donnez pas de réponse.

On nous parle d'agents assermentés, est-ce que ce sont des agents de la police ? Je me rappelle lors de la discussion sur les caméras de surveillance à l'époque, on parlait aussi de gardiens de la paix, si je ne me trompe pas. Est-ce que cela est oui ou non conforme à ce qui est écrit dans les considérants, que la police est indiquée comme utilisateur exclusif, comment ça colle avec le fait que les gardiens de la paix, oui ou non de vais juste de confirmer, quelle est la relation des gardiens de la paix avec la police ? Est-ce qu'ils sont considérés comme agents de police etc. ?

Au niveau de l'argumentation de la prévention ou de la dissuasion, là, on continue à avoir un discours non réaliste, dans le sens basé sur les faits. On a demandé un bilan, il y a des études internationales, ici le bilan à Molenbeek, il est impossible de l'avoir. Je trouve qu'on a droit à des réponses claires et je trouve qu'il y a des approximations, des petits flous. Je vous donne un exemple, il y a une caméra à l'angle du boulevard Léopold II et de la rue Houseau de Lehaie. Et puis il y a une caméra à la rue Houseau de Lehaie au numéro 1, je peux vous indiquer sur une petite carte que Houseau de Lehaie 1 se situe bien à l'angle du boulevard Léopold II et de la rue Houseau de Lehaie. Donc c'est quoi l'endroit précis que vous essayez de décrire avec ce genre de listing ? Moi, je ne comprends pas et je pense que c'est un peu à côté de la loi.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Alors Madame la Bourgmestre, vous avez dit au début de votre intervention que votre principale motivation était d'améliorer le sentiment de sécurité. Retenez bien que travailler sur le sentiment de sécurité à l'instar de certains Bourgmestres de droite, ce n'est pas lutter contre l'insécurité. Vous savez que le nombre de cambriolages dans le haut de Molenbeek n'est pas à la baisse malgré un chiffre quand même assez impressionnant par rapport à ces caméras. Avec une superficie de près de 5,9 km², on est à 107 caméras, ce qui fait 18 caméras par kilomètre carré. On n'est pas loin de Singapour ou de Londres. Donc moi, je voudrais ici simplement vous demander avant d'investir davantage, avec des coûts vraiment faramineux, 1.800.000 euros pour un investissement en caméras, sans compter les frais d'entretien qui semblent approcher les 50.000 euros, combien d'équivalent temps plein cela représenterait en personnes qui pourraient être beaucoup plus efficaces en travaillant sur la proximité dans les quartiers ? C'est une réflexion à mener et encore une fois nous attendons toujours de voir s'il est possible d'obtenir un bilan chiffré et je vous invite à davantage de retenue avant de faire un investissement pareil, sans bilan chiffré et voir en termes de verbalisation ce que cet investissement a apporté. Sans ce bilan, pourquoi avancer en aveugle sans savoir vers quoi vous allez ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'espère que vous êtes convaincus par la réponse de Madame la Bourgmestre. Placer des caméras à certains endroits, c'est nécessaire, mais il faut choisir des endroits appropriés. On les connaît très bien mais là, ce maillage vise plus que la simple sécurité et donc là, on est en train de compromettre les libertés individuelles et collectives. Le mouvement Islam, contrairement à ce que vous pensez, il est pour ces libertés individuelles et collectives et donc je m'opposerai à ce point.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vous dirais que ces caméras, le réseau qui vous est présenté, la mise en place de ce réseau répond strictement à la loi, notamment à la loi de la protection de la vie privée. Si vous avez un quelconque doute, moi je vous invite à déposer plainte, parce qu'il y a suffisamment de balises pour que les droits des citoyens soient respectés et je peux vous assurer que l'autorité communale met tout en œuvre pour que la loi soit strictement respectée.

Ce marché qui a été voté ici au Conseil communal, ce marché, c'est vrai que le montant qui vous avait été présenté était de 1.800.000 euros, mais il a été attribué pour 1.300.000 euros dont 30 % seront subsidiés par la Région bruxelloise. Au niveau de la Région bruxelloise, certains responsables politiques considèrent qu'il faut soutenir la mise en place de la vidéosurveillance sur le territoire des Communes et de la Région. Dans le cadre de ce marché qui a été attribué, nous installons de nouvelles caméras et nous modernisons le système ancien qui comptait 69 caméras. Ces caméras sont obsolètes mais néanmoins, elles sont régulièrement entretenues et préparées.

Dans le cadre de ce marché, il y a d'abord la mise en place des fibres optiques, ensuite l'installation des caméras. Les travaux ont commencé au mois de mai pour se terminer au mois de septembre et donc, les nouvelles caméras seront installées au mois de septembre. Actuellement elles ne sont pas encore placées. Actuellement, on place la fibre optique. Dans le cadre de cette procédure, nous vous signalons les endroits les caméras vont être placées.

Par rapport au quartier Osseghem, il y a une convention passée avec Delhaize pour sécuriser leurs bâtiments. Je précise que les caméras demandées par Delhaize sont entièrement financées par la firme Delhaize et ne sont pas mises à charge de la Commune, c'est une précision importante.

En ce qui concerne la surveillance des écrans pour ces caméras, c'est du personnel attaché à la police, ce ne sont pas nécessairement des agents de police, mais c'est du personnel qui dépend de la police, donc il n'est pas question d'agents communaux, il n'est pas question de gardiens de la paix.

Autre précision, j'ai parlé du sentiment de sécurité. Je n'ai pas dit que c'était ma priorité ou la priorité du Collège, j'ai évoqué toute une série de motivations qui nous poussent à installer ces caméras. J'ai parlé du sentiment de sécurité, mais j'ai également parlé de l'effet dissuasif des caméras, de la prévention contre le vandalisme, contre les dégradations, contre les dépôts clandestins et c'est vrai, on peut dire que c'est un montant élevé, mais l'Echevin de la Propreté publique en a parlé justement aujourd'hui, vous savez que la commune dépense 400.000 euros par an, non 500.000 euros par an dans le ramassage des dépôts clandestins. Si on a augmenté, c'est aussi parce qu'on est plus actif en la matière. Il y a 500.000 euros qui sont dépensés chaque année et on considère que ces 500.000 euros chaque année, c'est une dépense énorme et qui augmente d'année en année et donc les caméras, dont certaines seront mobiles et serviront également à s'attaquer à la source de ce problème.

On peut considérer que d'une façon générale elles vont améliorer le cadre de vie des habitants et je pense que ça les intéresse, ils sont motivés par leur environnement et cela permettra aussi de réaliser des économies puisque nous pourrions sanctionner les auteurs de toutes ces nuisances sur notre territoire. Donc vraiment, le bilan, je ne peux pas encore le tirer puisque ce système sera effectif qu'à la fin de cette année, mais je peux vous dire que l'installation de ce réseau de caméras sur le territoire de la Commune est certainement plus pour améliorer la qualité de vie des concitoyens.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Voilà, je crois que Madame la Bourgmestre a été assez complète. Concernant l'enregistrement des données, on a demandé le maximum qu'on peut légalement, c'est donc un mois.

Il est important de rappeler que si nous remplaçons notre réseau de caméras, c'est parce qu'il est vétuste et c'est aussi parce qu'il nous coûtait énormément d'argent. Il faut se dire que le réseau qu'on va mettre en place est un réseau hertzien, c'est donc un réseau sans câble et il faut se dire que le raccordement actuel à Coditel nous coûte 80.000 euros par an. Ils n'auront plus ce montant à payer puisqu'il s'agira de notre propre réseau, donc on ne sera plus dépendant d'une autre société. Ce sera un réseau hertzien avec des images qui seront envoyées directement vers la centrale. Le nombre de caméras est assez important, mais il faut se dire aussi que pour que le système soit opérationnel, on ne peut pas laisser quelqu'un avec un écran devant lui, ça ne marche pas, y a personne qui fait ça. Donc il fallait un système intelligent et donc il y aura 40 caméras intelligentes, mais pour les paramétrer, il faut au moins quatre caméras et donc ça veut dire que pour qu'on puisse déceler un mouvement, il faut plus de caméras qu'avant. Ça remplit deux fonctions, cette fonction-là et une autre fonction qui est demandée par la police, celle de la reconnaissance des plaques d'immatriculation. Dans le futur, on va se placer dans un réseau belge de reconnaissance des plaques et c'est bien dans ce sens-là que le CIRB équipe de la Commune. On va donc vraiment de l'avant et si on investit autant d'argent, il faut l'investir dans le matériel le plus performant aujourd'hui et c'est ce qu'on fait. Ce matériel est performant et répond aux demandes que nous allons avoir par la police qui sera à un moment donné régionalisée, à l'heure actuelle c'est zoné, mais il faut que cette communication se fasse et donc ces interfaces doivent se mettre en place aujourd'hui et c'est ce que nous faisons. Nous sommes une Commune pilote puisque nous sommes la première Commune en Région bruxelloise à adopter un système de ce genre, les autres Communes vont suivre et c'est pour cette raison que nous sommes financés à 30 % et que les entretiens seront également gratuits. Si on voit que les entretiens actuellement nous coûtent énormément d'argent, et bien là, ils seront payés par le CIRB. On remplace donc des caméras vétustes sur lesquelles on ne pouvait plus compter, il suffit parfois qu'un câble soit coupé et la caméra ne fonctionne plus et donc on répond à ça et on essaye d'être le plus performant possible avec ces nouvelles caméras. L'investissement, j'avais fait le calcul si vous voulez, je peux vous le transmettre, on récupère notre investissement, par rapport à nos caméras anciennes, si on décompte les frais que ça nous a occasionnés, on récupère le système actuel en cinq ou six ans.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vu qu'on doit approuver les lieux, j'ai posé la question de savoir pourquoi à deux endroits précis, on a placé des caméras. Par ailleurs, le personnel sera donc attaché à la police, si j'ai bien compris. Ne sera donc pas du personnel communal ?

Mme la Bourgmestre :

Non, ce sera du personnel engagé par la police.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

J'entends ici l'Echevin se réjouir que nous sommes la première Commune à lancer ce projet pilote, je suis étonné d'apprendre que les Molenbeekoïses serviront de cobayes pour un laboratoire et un test à grande échelle. Maintenant, je vous invite vraiment à beaucoup de prudence. J'ai entendu que vous utiliserez un réseau hertzien, donc un réseau sans fil. Je vous invite à beaucoup de prudence, il faut moins de trois minutes pour prendre le contrôle d'une caméra qui utilise le réseau hertzien.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Alors moi, je ne suis pas un grand spécialiste des caméras comme Monsieur Gypers et d'autres, mais donc, la Bourgmestre a répondu par rapport au personnel, qui sera donc du personnel attaché à la police, mais je ne comprends pas, car dans la même zone, le Bourgmestre qui vient annoncer à plusieurs reprises qu'on allait faire surveiller les images par des gardiens de la paix, voire par du personnel civil. J'ai donc une inquiétude et on se pose la question légitimement.

Je constate que la Commune est pilote et je suis toujours inquiet quand une Commune est pilote parce que je me pose la question de savoir pourquoi les autres n'ont pas accepté d'être pilotes à notre place. Par contre, dans l'explication de l'Echevin, j'apprends qu'en réalité, on nous a vendu un super système, mais en nous disant qu'il fallait plus de caméras pour que ça fonctionne. Donc il faut un système de caméras intelligentes et pour que ça fonctionne, il faut placer plus de caméras.

J'ai bien compris qu'une seule caméra ne suffit pas pour qu'elle soit intelligente, il faut croiser les images et donc, c'est super, le gars qui vous a vendu les caméras, il vous a vendu un système où il faut 4 fois plus de caméras pour faire fonctionner la surveillance. Je trouve ça grave, tout ça très grave, mais l'avenir dira qui avait raison.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 20 votes positifs, 9 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 20 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

23. Travaux Publics - Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à rue de la Flûte Enchantée - Projet - CE15.014.
Openbare Werken - Opdracht van werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp - GR15.014.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Il s'agit des préfabriqués, je crois ? Parce qu'on sait très bien que ces préfabriqués, à la longue, ils commencent à présenter des fatigues. En plus, le coût, 450.000 euros, c'est énorme. Concernant la consommation d'énergie, en hiver ou quand il fait très humide, on doit chauffer au maximum. L'été, il fait très chaud, et je ne sais pas par rapport à la somme qui est investie, je ne sais pas si ce ne serait pas une meilleure idée de construire pour une longue durée ?

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

J'avais entendu dire que ces préfabriqués étaient excessivement fatigant pour les enfants et pour les enseignants évidemment, parce qu'il y a beaucoup d'échos et donc je me demande si ces nouveaux préfabriqués sont bien insonorisés ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Je peux vous rassurer par rapport à la qualité de ces pavillons, ce sont des pavillons que Molenbeek-Saint-Jean achète, qui sont en bois, ce sont de très bons pavillons et qui durent très longtemps. Ces pavillons sont là pour quelques années, ils ne sont pas là définitivement, mais ils peuvent rester au moins 30 ans. Donc, c'est vraiment une qualité supérieure. On installe des pavillons parce qu'il y a beaucoup d'élèves et qu'on doit bien leur donner des cours et ne pas les laisser traîner dans les rues, mais de toute façon, dans les rues, on a quand même des caméras...

(Rires - Gelach)

Dès que l'école néerlandophone sera construite, tout le monde se rend bien compte que le nombre d'enfants continue à augmenter et donc les demandes en écoles seront

supérieures encore dans les années qui viennent, et donc moi, je pense que ces pavillons pourront continuer à servir pour faire une extension d'écoles et donc c'est prévu dans ce sens.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

24. Travaux Publics - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens - Projet - CC15.007.

Openbare Werken - Opdracht van werken betreffende de plaatsing van nieuwe verlichting op voetbalveld C van het Edmond Machtensstadion - Ontwerp - GR15.007.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijn vraag is de volgende. Als die beslissing vandaag wordt genomen, binnen welke approximatieve tijd zal die nieuwe verlichting er zijn? Een tweede vraag, met betrekking tot het terrein C. Gisteren hebben we vernomen dat het College een brief ging sturen naar een bepaalde organisatie waarvoor er vandaag om vier uur een antwoord werd verwacht. Dus in dat kader had ik graag willen weten of er antwoord is gekomen of niet?

Dank U.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Monsieur Berckmans, puisque vous avez posé une question qui me concerne, moi je me retire, je ne donne plus la parole et je laisse Madame la Bourgmestre gérer la réunion.

Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting

Monsieur Léonard reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais me contenter, si vous le permettez, chers collègues, de répondre seulement par rapport au point éclairage. J'ai demandé la parole parce que j'avais une série d'informations très importantes à vous communiquer aujourd'hui, parce que ce point-là

évidemment, je l'ai rappelé hier concernant l'installation de l'éclairage sur le terrain C. Je l'ai dit hier, il avait déjà été payé une première fois avec des subsides régionaux et aujourd'hui, le contribuable molenbeekois est mis à contribution pour payer une deuxième fois l'éclairage et ça fait partie de toute une série de problèmes qui se sont révélés après une vérification par le service des Sports. Je rappelle que 3.250.000 euros de subsides ont été alloués au FC Brussels, dont certains membres se retrouvent aujourd'hui dans les porteurs du projet du RWDM. Les travaux ont été effectués, certains ont été mal faits, dont l'éclairage du terrain C et alors, puisque Monsieur Ikazban vous intervient, je vais juste ici faire lecture d'un courrier, je vais vous lire un courrier ici, chers collègues, ce terrain C que nous allons...

Monsieur Ikazban, je fais la lecture ici d'un courrier de Monsieur Vermeersch qui nous a été envoyé en 2013 et Monsieur Vermeersch nous écrit alors que nous l'avons interrogé sur l'éclairage du terrain C, il nous dit qu'il ne l'a pas installé sur ordre de Monsieur Ikazban et je voulais le signaler aujourd'hui parce que c'est bien ici, au sein de ce Conseil de venir donner des leçons de morale à tout le monde, mais s'il y a eu une non-gestion de 2006 à 2012, c'est parce que vous étiez responsable en tant qu'Echevin des Sports, Monsieur Ikazban ! Et ça, j'aime bien le rappeler.

M. le Président, Luc Léonard :

Je suspends la séance.

*La séance est interrompue 15 minutes.
De zitting wordt voor 15 minuten geschorst.*

M. le Président, Luc Léonard :

Je rouvre la séance.

Après avoir discuté avec les différentes parties, je pense qu'il y a un consensus pour qu'on s'en tienne à sur ce point-là et qu'on n'aille pas plus loin, donc le mettre simplement au vote et que je puisse retourner à ma place.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik ga heel kort en in de beide talen een kleine mededeling doen. Ik heb een vraag gesteld over een beslissing die vandaag wordt genomen in verband met een installatie. Ik heb gevraagd wanneer er approximatief voorzien is wanneer die installatie beëindigd wordt? Het was mijn bedoeling niet om daar een polemieek over uit te lokken.

J'ai posé ici une question sur un point, moi j'ai simplement demandé si on avait une idée sur la date approximative à laquelle les travaux seront finis ? Ce n'était pas du tout mon but de provoquer une polémique sur ce point-là.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Par rapport au courrier que Monsieur El Khannouss nous a lu, je ne polémique pas, ce que je demande, moi j'ai confiance dans sa lecture, mais je voudrais obtenir le document

en tant que Conseillère communale. On a le droit de l'avoir. Mais j'ai confiance en la lecture, je n'ai aucun souci.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame Ouberri. Une suite favorable sera donnée à votre demande.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence de la séance / treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap van de zitting

25. Travaux Publics - Nouvelle Loi communale article 236§2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.012. Openbare Werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236§2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.012.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

26. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications. Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter. Mijnheer Gypers, ik spreek met de schepenen van Openbare werken en mobiliteit omdat dit een dossier is dat wij al lang verwachten, dat U al lang heeft aangekondigd en dat voor de ouders van de school Sainte Ursule en de school vierwinden heel belangrijk is. Ik dank U voor het uitvoeren en het concreet maken van het voorstel zoals U het ook had voorgesteld op de oudervergadering en ik hoop dat de uitvoering van deze beslissing snel gaat volgen. Ik had daar graag een timing bij gehad want ik hoop dat die niet nog eens zes maanden op zich laten wachten. De ouders spreken mij er over aan en zijn echt in volle verwachting voor de uitvoering van het project en ik hoop dat het in september kan gerealiseerd worden vermits het gaat over vrij kleine ingrepen.

Dank U wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

C'est par rapport au point deux, stationnement, pourriez-vous donner des précisions par rapport aux zones de livraisons qui sont amenées à être diminuées et aussi un peu plus de précisions par rapport à la parenthèse : « départ des entreprises à l'origine de la demande ou non-utilisation », est-ce que ces entreprises sont parties ou elles ne l'utilisent pas ? C'est l'un ou l'autre.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, j'ai deux remarques, donc une remarque au point un, concernant la circulation chaussée de Merchtem, j'ai écouté mon collègue Jef Van Damme et je ne sais pas s'il est d'accord ou pas avec la proposition qui est formulée, mais très franchement, je ne sais pas si c'est la meilleure solution pour solutionner ce problème, est-ce qu'il est envisagé une période de test pour cette proposition ou est-ce que c'est censé être définitif ?

Deuxième remarque, au point 2.3, on parle de l'installation de zones rouges quai du Hainaut et rue de Berchem, alors je voudrais savoir la rue de Berchem, est-ce que c'est tout le parking des Etangs-Noirs qui deviendraient zones rouges, parce que si c'est le cas, j'aimerais bien savoir si les riverains ont été consultés ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'ai un problème par rapport à ce plan de mobilité, ici on ferme une rue, on met en sens unique une partie d'une autre rue et moi, j'ai vraiment un problème parce que j'ai fait le taxi pendant plusieurs années et je n'ai jamais compris cette politique de mobilité, c'est vraiment congestionné la ville, on va vraiment faire de l'immobilisme, j'ai l'impression qu'on est vraiment anti automobile, c'est vraiment exagéré. Si c'est une demande de citoyens, ça pourrait être acceptable, mais on ne va que déplacer le trafic. Quand on parle de trafic de transit, quand on parle de limiter le trafic de transit sur la rue de Birmingham, il faut savoir qu'il y a pas mal de Molenbeekoïses qui prennent cette rue et ça devient très difficile de circuler dans cette zone. Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijn vraag is de volgende. Op het Hertogin van Brabantplein worden nieuwe leveringszones voorzien. Hoeveel leveringsplaatsen voor de handelaars worden er voorzien en op welk moment zullen die effectief beschikbaar zijn?

Dank U.

Dhr. De Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

Dhr. de Schepen Gypers :

Ja, Mijnheer Van Damme, et Monsieur Ikazban aussi, het is de bedoeling dat we in september met de scholen gaan samenzitten voor te zien hoe dat we samen zouden kunnen werken. Ik denk dat het een project moet zijn dat gedaan wordt door de bewoners en de school zelf en dus zodanig dat er een nauw verband is en dat ze zich partij voelen in dit project. Ik denk dat dat de bedoeling was dat we hadden op het moment dat het voorstel gekomen is van de scholen. Ik denk dat dat het antwoord daarop is. Ik denk dat dus in uitwerking van onze mobiliteitsdienst, de goodwill gekregen heeft van de bewoners. Het is zo dus dat we alle randbewoners tot aan het Sint-Jans voorplein bevraagd hebben. Ze hebben de mogelijkheid gehad om daarop in te gaan, hun mening te geven. Daar is eigenlijk weinig respons opgekomen en dus veronderstellen we dat dat geen probleem zal meebrengen.

Uiteraard moest dat iets te week brengen dat we vandaag nog niet kunnen vatten dan zullen we daar natuurlijk terug opkomen maar dat zal altijd in overleg zijn met de bewoners en de scholen.

Pour la zone rouge Berchem - Etangs-Noirs, il s'agit du parking existant, nous constatons que toute la journée, il y a des voitures ventouses et pour éviter ces voitures ventouses, nous passons en zone rouge.

Par rapport aux habitants, ce sera une première qu'on va essayer à Molenbeek, on va avoir des cartes de riverains pour les habitants de la rue de Berchem. Donc ce sera une zone riverain devant leurs portes. Le but est d'en faire à termes un parking payant avec une barrière et un automate pour les paiements et d'agrandir ce parking en enlevant la partie centrale, donc le terre-plein central. Donc ça, c'est la vision future, mais on n'en est pas encore là.

Pour la place de la Duchesse et les zones de livraisons, c'est effectivement à chaque fois à la demande des commerçants qu'on met une zone de livraison. Maintenant, si on constate que cette zone de livraison n'est jamais utilisée, parce que souvent les commerçants disent qu'ils ont une ou deux livraisons par jour, alors qu'on constate qu'il n'y a

pas de livraison, on ne peut pas laisser une zone de livraison à un endroit où les habitants n'ont pas la place pour se garer et avoir tout le temps des places vides devant les commerces et laisser les riverains se garer sur le trottoir ou en double file. Donc je crois que c'est une réalité et le deuxième argument, c'est que les commerces n'utilisent plus ces zones parce que les livraisons ne se font plus par camions, mais qu'ils vont chercher leurs marchandises eux-mêmes et qu'ils peuvent facilement trouver une place pour décharger leurs marchandises.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Sur la chaussée de Merchtem, j'ai dit que je ne savais pas si c'était la meilleure solution et je n'ai pas une meilleure solution en tête, à part vous faire confiance pour l'instant, on ne peut pas en faire plus, mais je demandais simplement si des tests étaient envisagés ? Là où je m'interrogeais sur la concertation avec les habitants, c'est par rapport justement à ce parking des Etangs-Noirs, ce n'est pas simplement la rue de Berchem, mais c'est aussi l'ensemble du parking, il y a combien de places, 24 places on me dit ? Je trouve que c'est une décision importante et on aurait dû consulter les riverains et les habitants, maintenant, dans ce que vous avez dit, j'aurais voulu, si vous maintenez la zone rouge, suggérer qu'éventuellement pendant une certaine période, on ne verbalise pas les gens qui sont en possession d'une carte riverain de Molenbeek. Puisque le but est de retirer les voitures ventouses, le but c'est d'avoir des places libres pour les commerçants, je pense qu'on peut faire l'économie de sanctionner des riverains molenbeekoïses qui vont à mon avis, avoir du mal à s'habituer à une zone rouge à cet endroit-là. C'est une suggestion que je voulais faire, mais j'ai entendu que vous vouliez déjà prévoir à la rue de Berchem... Mais quand vous dites la rue de Berchem, pour vous, c'est tout le parking ? Donc ce sont les riverains immédiats ou bien ce sont ceux qui ont une carte riverain à Molenbeek ?

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de Schepen voor zijn antwoord, maar dat neemt niet weg dat ik er hem een andermaal aan herinner dat ik er geen bezwaar tegen heb indien hij mij ook eens in het Nederlands beantwoord.

Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer Gypers, ik denk dat heet een goede beslissing is wat betreft de Merchtemse steenweg omdat het een beslissing is die echt wel gedragen wordt door bewoners en de twee scholen. Er is heel veel overleg aan vooraf gegaan en ik ben heel blij met die beslissing.

Dus, Mijnheer Gypers, ik denk niet dat U nog lang moet twifelen om dit effectief uit te voeren en ik denk ook niet dat er nog veel overleg nodig is. Het overleg is er geweest en de mensen zijn akkoord met het principe en ik denk dat U gewoon in september kan overgaan tot de effectieve uitvoering van dat project zonder veel extra overleg.

Ik noteer ook, ik zag Mevrouw de Burgemeester een beetje raar kijken dat U zegt dat er op termijn een barrière komt in de Berchem straat dus dat er op de parking van Zwarte Vijvers een echte parking komt voor de handelaars met een slagboom. Dat is een zeer goed idee denk ik omdat het aansluit aan mijn idee om de autovrije Gentsesteenweg in te voeren en dan heb je ook een parking voor de handelaars die beschikbaar is. Dus ik vind dit een goed idee als het dan samengaat met de effectieve afsluiting van de Gentsesteenweg tussen Zwarte Vijvers en Graaf van Vlaanderen straat.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve pour le point.

30 votants : 22 votes positifs et 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 22 positieve stemmen en 8 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

Même si je pense qu'on peut rejoindre l'Echevin dans ses explications pour la chaussée de Merchtem, mais donc sur la façon dont on va mettre en place la zone rouge sur le parking des Etangs-Noirs qui posent problème, là, nous nous abstenons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**27. Mobilité - Journée sans voiture - Règlement d'administration intérieure.
Mobiliteit - Zonder auto mobiel in de stad - Intern administratief reglement.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 30 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

**28. Développement durable - Jardin Pédagogique Avenir - Avenant à la convention d'occupation.
Duurzame ontwikkeling - Pedagogische Tuin Toekomst - Aanhangsel aan de gebruiksovereenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**29. Culture française - Octroi d'un subside exceptionnel - Asbl Café de La Rue - 35ème anniversaire.
Franse cultuur - Toekenning van een buitengewone subsidie - V.z.w. Café de La Rue - 35ste verjaardag.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**102. Communication - Participation de l'ASBL Insane Society au Championnat du Monde de Street Dance 2015 en Ecosse - Intervention financière de la commune.
(Complémentaire)
Communicatie - Deelname van de VZW Insane Society aan het wereldkampioenschap Street Dance 2015 in Schotland - Financiële tussenkomst van de gemeente.
(Aanvullend)**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
25 votants : 25 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
25 stemmers : 25 positieve stemmen.*

**87. Proposition de motion déposée par Messieurs Dirk Berckmans et Youssef Lakhroufi (GIC-GGB) sur le protocole d'accord entre le Collège et le RWDM.
Voorstel van motie ingediend door de Heren Berckmans en Lakhroufi (GIC-GGB) met betrekking tot het protocolakkoord tussen het College en RWDM.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

88. Proposition de motion déposée par les chefs de groupe PS, sp.a, FDF et PTB sur l'occupation du stade Edmond Machtens par le RWDM.
Voorstel van motie ingediend door de fractieleiders van PS, sp.a, FDF en PTB met betrekking tot de bezetting van het Edmond Machtensstadion door RWDM.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

89. Proposition de motion déposée par Messieurs De Block (PTB), Ikazban (PS), Lakhloufi (GIC-GGB) et Van Damme (sp.a) demandant l'exclusion de partenariat avec toute entreprise impliquée dans les activités liées à l'occupation israélienne des territoires occupés.

Voorstel van motie ingediend door Heren De Block (PTB), Ikazban (PS), Lakhloufi (GIC-GGB) en Van Damme (sp.a) ter uitsluiting van partnerschap met ieder bedrijf dat geïmpliceerd is in de activiteiten verbonden aan de Israëlische bezetting van de bezette gebieden.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur de block.

M. De Block :

Je vais expliquer un petit peu le contexte et puis, je propose qu'après, il y a eu plusieurs échanges d'e-mails pour amender éventuellement la motion. J'espère que tout le monde a pu lire la motion. Je vais brièvement l'introduire et puis ajouter quelques éléments.

Je voudrais d'abord expliquer un petit peu l'enjeu et d'où vient cette motion et particulièrement l'implication de G4S. Ensuite, je voudrais développer de nouveaux éléments pour rassurer ce Conseil communal, que vous ne serez pas les premiers à statuer sur ce genre de motion, que d'autres Villes et Communes, d'autres institutions ont déjà pris des mesures comme nous proposons dans la motion.

D'abord, je pense que c'est vraiment important que la démarche que nous entreprenons aujourd'hui s'inscrit complètement dans les règles du droit international et qui commence vraiment au niveau des Nations Unies et qui s'inscrivent aussi dans les règles appliquées par l'OCDE et pour les mesures de bonne gouvernance et les principes directeurs pour les entreprises.

Concrètement, quel est le problème, c'est que G4S est une multinationale qui est moitié britannique, moitié danoise, qui est impliquée activement dans l'occupation, qui soutient avec ses services, l'occupation des territoires palestiniens et qui par ces actes-là enfreint le droit international et les principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE au niveau des entreprises.

G4S est impliqué et offre des services et du matériel pour la sécurisation des centres de détention en Israël et en Cisjordanie dans lesquels sont enfermés des prisonniers politiques palestiniens, mais aussi des enfants mineurs. Dans ces centres, plusieurs rapports ont signalé la présence de torture.

G4S est impliquée dans la sécurisation d'entreprises israéliennes actives dans les colonies israéliennes et illégalement installées sur le territoire palestinien.

G4S est impliquée activement dans la sécurisation du commissariat de police israélien en Cisjordanie, cela veut dire qu'elle aide à contribuer et à normaliser la présence de colonies illégales et institutionnalise aussi la séparation de deux systèmes judiciaires sur le même territoire palestinien, c'est-à-dire un pour les colons et un autre pour les palestiniens. Elle aide également à la sécurisation des postes de contrôle militaire liés au mur israélien, un mur qui a été déclaré comme illégal par la Cour Internationale de Justice en 2004. Ces activités de G4S ont interpellé plusieurs instances internationales, des Villes, des Universités, des Fonds de pension à retirer leur soutien, à vendre leurs actions, à rompre des contrats et à exclure G4S de certains marchés publics. Ça s'inscrit complètement dans la bonne gouvernance et dans les obligations des états membres à signaler à des entreprises qui sont actives dans des activités de soutien à l'occupation et à la colonisation des territoires palestiniens.

Le Canada ou le Québec a été condamné parce qu'elle n'a pas pris ses responsabilités en tant qu'État, en tant que membre de l'OCDE, à interpellier les entreprises canadiennes qui sont actives dans les territoires occupés et qui soutiennent activement l'occupation israélienne de ces territoires.

Je vous signale que l'Europe, elle-même, à une réglementation qui exclut des subsides et des prix des entités privées, publiques qui sont actives dans les territoires occupés. Donc je pense que la Commune de Molenbeek, en acceptant cette motion, s'inscrit complètement dans les lignées de toutes ces initiatives de ces autorités qui ont pris leurs responsabilités au niveau du droit international.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Vous aviez cinq minutes pour présenter la motion, ce qui veut dire que vos collègues ont épuisé leurs temps de parole grâce à vous. Je vais demander maintenant qui se joint et je vais leur donner deux minutes pour s'exprimer.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On a le droit d'intervenir dans ce débat-là aussi.

M. le Président :

Oui bien sûr, mais je rappelle simplement que pour présenter une motion, on a cinq minutes et que Monsieur De Block a épuisé ses cinq minutes.

M. Ikazban :

Chaque Conseiller communal peut intervenir dans le débat d'une motion, je suis désolé.

M. le Président :

Oui, mais vous avez deux minutes dans votre intervention, c'est ce qui est prévu dans le cadre du règlement d'ordre intérieur.

M. Ikazban :

Oui, mais moi, je ne présente pas la motion, quand on intervient dans le débat, chaque Conseiller a droit à un certain temps.

M. le Président :

Oui, deux minutes.

M. Ikazban :

Oui, mais le règlement, il est à géométrie variable.

M. le Président :

Absolument pas !

M. Ikazban :

Ce n'est pas grave.

Moi, je voulais simplement, puisque je suppose que vous avez lu la motion, qu'on a votée ici il y a quelque temps, une motion sur la reconnaissance de l'Etat de la Palestine, c'était une reconnaissance symbolique évidemment, mais une symbolique importante. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas parce qu'on défend le droit et la justice palestinien qu'on est d'office anti-israélien ou anti-juif. Donc je m'inscris en faux par rapport à ça. J'entends parfois ici et là des déclarations qui vont dans ce sens-là, il n'est pas question de défendre le droit des peuples, l'autodétermination des peuples et être anti-israélien ou antijuif, certainement pas.

Je voudrais aussi préciser que la Belgique, puisqu'on parle du boycott, la Belgique n'a jamais poursuivi de campagne de boycott. Je voudrais préciser que Françoise Dubuisson, professeure de droit international à l'ULB a dit que les appels au boycott par les associations militantes ne sont pas illégaux. Je pense que c'est important de le dire parce qu'il y a beaucoup de débats par rapport à la légalité de ces appels au boycott et puis, il y a aussi des débats par rapport au type de boycott, on parle du boycott économique, du boycott militaire, du boycott au niveau universitaire ou culturel. Vous savez l'apartheid, si on a réussi à y mettre fin, c'est aussi grâce au boycott. C'est toujours difficile à démarrer, mais je pense qu'on peut se lancer dans une action, dans une première action importante, et ici, il s'agit vraiment d'éthique tout simplement puisque comme l'a rappelé Dirk De Block, il s'agit ici d'une firme, on ne va pas se focaliser sur celle-là, mais il s'agit d'une firme qui elle, est vraiment active dans les territoires occupés, des territoires occupés illégalement par une force occupante et des territoires occupés illégalement par une force occupante.

On a eu des échanges d'e-mails assez intéressants, moi j'ai reçu des propositions d'amendements d'Ecolo et je viens de recevoir celui du MR, moi il me semble que ce que nous avons reçu pourrait nous permettre d'aboutir à un accord tous ensemble, mais pour ça, on aurait besoin d'une petite interruption de séance pour se mettre d'accord sur un texte qui pourrait faire l'unanimité.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Nous tenons simplement à rappeler quelle était la position du Groupe d'Intérêt Communal par rapport à ces questions. Sur les questions d'ordre international ou historique, le Groupe d'Intérêt Communal, nous en tant que Communalistes, nous l'avons déjà expliqué ici, nous ne nous positionnons pas sur ces questions-là. Il y a une résolution de reconnaissance de l'État palestinien qui est passé sur les bancs du Conseil communal et on estime que ce n'est pas à un Conseil communal de se positionner par rapport à ces questions-là.

En revanche, il est de la compétence du Conseil communal, tout ce qui concerne le droit et l'éthique, d'adopter des règles en ce qui concerne l'utilisation des deniers publics molenbeekoïses, régionaux et qui dépendent de la Commune. C'est sur cet aspect-là que nous nous positionnons, nous disons que sur l'utilisation des deniers publics molenbeekoïses, il faut avoir une attitude responsable, étiq ue et morale. Les sociétés qui violent impunément le droit international ne doivent plus faire partie, en tout cas on doit travailler un texte qui pourra in fine exclure ces sociétés qui sont présentes dans les territoires occupés et qui violent d'une manière ou d'une autre le droit international.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je soutiens pleinement cette motion, bien que ce soit insuffisant. C'est une entreprise qui est impliquée dans la problématique de la colonisation, mais de nombreuses autres entreprises sont également impliquées, aussi bien privées que publiques, voire même des institutions publiques et des Etats. C'est un problème qui est complexe.

Je demande un peu de silence, c'est incroyable, moi j'écoute toujours tout le monde, et j'aimerais bien un peu de respect !

M. le Président :

S'il vous plaît, laissez parler Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je disais que c'est insuffisant, Monsieur Lakhloufi a l'air de dire qu'il faut qu'on se limite aux compétences communales, je pense qu'on a une réelle influence et comme on dit, l'effet papillon, on peut le ressentir à l'autre bout de la planète.

J'ai envoyé un e-mail à Monsieur De Block, mais il ne m'a pas répondu. Si on recherche dans ce conflit la justice, je pense qu'on arrivera à résoudre le problème. Ce n'est pas une question d'être contre les Juifs, les Arabes ou les Musulmans, ça n'a rien à voir,

Islam, en réalité, recherche la justice et cherche la coexistence de tous les peuples et de toutes les convictions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur De Block a rappelé la suprématie du droit international sur tous les droits nationaux. On est évidemment tous d'accord là-dessus et ce n'est pas parce qu'on défend la justice d'un peuple qu'on est automatiquement opposé au droit de notre peuple. Le groupe GROEN-ECOLO a fait des propositions d'amendements sur certains points et je demande aussi quelques minutes afin que l'on puisse se concerter pour pouvoir avancer ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

J'ai entendu tous les arguments qui ont été développés et je pense qu'aucun, hélas d'une certaine manière si on veut être efficace, ne portait vraiment sur ce qu'est la loi belge des marchés publics et je crois que c'est quelque chose aussi, si on veut être efficace, qu'il faut prendre au sérieux. Pour autant que nous sachions, et nous avons à la fois consulté la Tutelle et consulté d'autres experts, ce critère ne serait pas légal et la Commune s'exposerait à des recours que la compagnie serait certaine de gagner. On peut introduire des restrictions éthiques, mais ces restrictions éthiques doivent avoir un lien direct avec le marché concerné et il serait assez difficile pour la Commune de justifier le lien direct, en l'occurrence d'une manière plus générale. Ceci dit, nous pensons que cette problématique mérite d'être étudiée un peu plus en détail, d'où effectivement l'amendement à l'amendement qui est proposé par le groupe MR et qui vise aussi, comme l'a souligné d'ailleurs aussi Monsieur Lakhroufi, à se positionner tant qu'à faire en groupe de travail dans une perspective plus large sur toutes les questions liées au respect du droit international.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, heel kort Mijnheer de Voorzitter om te zeggen dat wij met de sp.a heel blij zijn dat mijn collega's De Block en Ikazban het initiatief genomen hebben en dat wij ze ten volle

steunen en dat voor de rest eigenlijk alles gezegd is en dat wij ons aansluiten bij wat hier namens van de motie is gezegd.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci Monsieur le Président.

Juste deux ou trois petits rappels, lors des Sections réunies par rapport aux questions de prévention et de dialogue interculturel, il y avait un axe important consacré à la question du Proche-Orient, sachant que cette question-là est vécue de façon très émotionnelle par une partie de notre population. Je pense qu'en cohérence avec cela, on avait voté la motion de reconnaissance de la Palestine. Dernièrement, il y avait eu également lors du même Conseil communal, dans le cadre du débat sur les caméras de surveillance, un amendement qui avait été voté à l'unanimité pour demander à la firme, enfin plutôt demander à la Région de choisir une entreprise qui n'était pas active dans les territoires occupés. Il faut savoir que cet amendement, malgré que nous l'ayons voté à l'unanimité, a été rejeté par la Tutelle parce qu'effectivement la loi par rapport au marché public est extrêmement contraignante et restrictive. Pour nous, ce qui compte, c'est de pouvoir adopter une motion qui est effectivement applicable, parce qu'on peut simplement dire qu'on préférerait ne pas avoir d'entreprises qui sont actives dans les territoires occupés. On sait qu'on était contraint et forcé par le passé de devoir en accepter, parce qu'il est difficilement intégrable dans les marchés publics des clauses suffisamment explicites en la matière.

On a déjà pris quelques contacts, que ce soit avec la Tutelle, qui nous a bien expliqué les restrictions, mais également avec Monsieur Dubuisson, que Monsieur Ikazban a cité, et on a également demandé l'avis à des avocats qui sont plutôt spécialisés dans le droit international. Il faut savoir que tout le secteur associatif qui lutte pour les droits de la Palestine lance à l'automne une grande campagne, notamment par rapport à G4S, mais aussi par rapport au boycott. Il faut savoir qu'actuellement, il n'y a aucune Commune en Belgique qui a intégré des clauses ou des critères dans les marchés publics qui permettent d'exclure ces entreprises et donc cela veut dire qu'il n'y a aucun modèle sur lequel on pourrait s'inspirer. C'est pour cette raison que l'amendement principal que nous formulons à l'égard de la motion proposée, c'est par rapport aux deux points décisionnels, de dire que tels qu'ils sont présentés là, on sait qu'ils seront rejetés par la Tutelle puisqu'ils ressemblent très fort à l'amendement qui avait été déposé par le passé et donc on propose plutôt la mise en place de ce groupe de travail pour pouvoir, à l'aide de ces juristes et du secteur associatif qui est en train de travailler sur la matière, d'arriver à une définition claire des critères qui pourraient être intégrés. S'il y a des questions sur les amendements, je suis disponible à les expliquer.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je propose une suspension de séance pour pouvoir boire une tasse de café.

La séance est suspendue quelques minutes.

De zitting wordt voor enkele minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président pour l'interruption de séance que vous nous avez accordée, et merci à ceux qui nous ont ravitaillé ce soir. C'est très sympathique de leur part.

Par rapport à la motion qui nous occupe, nous avons donc reçu des amendements. Je vais peut-être simplement vous dire qu'en ce qui concerne les amendements qui nous ont été envoyés par le groupe ECOLO-GROEN, nous les partageons. Il y a des corrections, mais ce n'est pas fondamental. Je vais me concentrer sur la partie décisionnelle. Je trouve que là, on a trouvé un bon compromis et donc je vais me permettre simplement de relire simplement le texte. Les autres petites corrections, je peux le donner au Secrétaire communal et il les corrigera dans le texte. De cette manière, on peut se concentrer sur le décide et voter, si tout le monde est d'accord.

Je fais donc la lecture du résultat de nos discussions. On pourrait remplacer le décide qui est dans la motion que nous avons déposée par ceci : « le Conseil communal affirme sa volonté de ne pas faire appel à des sociétés non respectueuses du droit international dont celles qui contribuent à l'occupation des territoires palestiniens et mettre en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque parti qui le souhaite et d'un expert en marchés publics de l'Administration communale, qui sera chargé d'ici le Conseil communal d'octobre 2015 de rédiger les clauses qui permettront à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean d'exclure de ses marchés publics les entreprises qui bafouent le droit international. » Nous pensons qu'avec ce décide, nous pouvons être d'accord, on a respecté une grande partie des remarques et suggestions qu'on nous a faites.

Monsieur le Président, je me suis concentré sur le décide, mais il y aura aussi quelques modifications pour d'autres articles, mais comme on est tous d'accord sur ces modifications-là, je propose simplement de les transmettre au Secrétaire communal, puisqu'il s'agit essentiellement de modifications de forme. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de les relire. Ah, je vois que Madame Turine veut les relire.

Mme l'Echevine Turine :

Le premier amendement concerne le quatrième paragraphe, à savoir : « vu que la Commune a déjà approuvé lors du vote de cette motion une clause excluant des marchés publics, toute entreprise impliquée dans l'occupation illégale des territoires palestiniens », nous proposons de supprimer ce paragraphe, puisque en fait, s'il y a eu effectivement à un moment donné le vote d'un amendement, ce n'était pas lors de la motion, mais en plus, il a été rejeté par la Tutelle, donc il n'existe pas.

L'amendement numéro deux, c'est au paragraphe 16, à savoir : « vu que les pressions restent cruciales pour mettre fin à l'occupation ». Là, la proposition c'est de rajouter : « et pour faire respecter le droit international, sachant qu'il ne s'agit pas uniquement de l'occupation mais qu'il y a d'autres problématiques.

Deux paragraphes plus loin, vu qu'il n'existe pas encore de mesures à Molenbeek visant à exclure les offres etc., là, il est proposé de rajouter à la fin : « vu qu'il n'existe de telles mesures dans aucune autre Commune en Belgique dont on pourrait s'inspirer ».

Au paragraphe suivant, « vu que le 4 septembre 2013, le Collège de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, alors pleinement responsable de la gestion de ces collectes, a accordé cette mission à la firme G4S », là il est proposé de remplacer par la phrase suivante : « vu que le 4 septembre 2013, le Collège de Molenbeek-Saint-Jean n'a pas eu d'autre choix légalement au vu de la loi sur les marchés publics que d'accorder le marché de la gestion de la perception des redevances et des collectes des horodateurs communaux à la firme G4S, étant donné que c'est la seule société à avoir rentré une offre ». Monsieur Lakhloufi propose de rajouter : « Vu qu'à l'époque, le Collège n'avait pas connaissance des agissements de la firme G4S dans les territoires occupés, cette campagne ayant à peine débuté en Belgique ».

Enfin, on rajouterait avant la décision : « vu que la loi sur les marchés publics est particulièrement complexe et contraignante ».

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Pour nous, il était aussi important de souligner le fait qu'à l'époque, quand on a attribué le marché en 2013, le Collège n'était pas au courant des activités et la plupart des gens, s'il y avait des Conseillers communaux qui savaient que cette société était présente dans les territoires occupés, en tout cas nous, dans notre groupe, on ne le savait pas, nous ne le savions pas à ce moment-là et si nous l'avions su à ce moment-là, en tout cas pour le Groupe d'Intérêt Communal, nous aurions eu une position différente et nous aurions exprimé nos réticences à attribuer le marché à ce groupe. Pour nous c'est important, c'est juste une correction technique, mais c'est important qu'elle soit mentionnée.

Concernant la partie décisionnelle, nous sommes très satisfaits des deux propositions qui ont été faites et nous allons les soutenir.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais simplement demander qu'on puisse relire la proposition d'amendement comme elle est passée assez vite...

M. Ikazban :

Pour évacuer toutes les autres corrections, avec la remarque de Monsieur Lakhloufi en plus, Madame Turine a donné les corrections techniques au Secrétaire communal et dans le décide, on votera à la fois pour cet amendement-là et pour l'ensemble de la motion. Je la relis : « le Conseil communal affirme sa volonté de ne pas faire appel à des sociétés non respectueuses du droit international dont celles qui contribuent à l'occupation des territoires

palestiniens et mettra en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque parti qui le souhaite et d'un expert des marchés publics de l'Administration communale qui sera chargé, d'ici le Conseil communal d'octobre 2015, de rédiger les clauses qui permettront à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean d'exclure de ces marchés, des entreprises qui bafouent le droit international ».

M. le Président :

Vous voulez ajouter quelque chose Monsieur Léonard ?

M. Léonard :

Je voudrais simplement dire que sur ce dossier du respect du droit international, de manière générale, la position du groupe MR, c'est de préférer qu'on ait une approche globale sans faire de spécifications. Par ailleurs, au sein du groupe, la liberté de vote sera laissée à l'ensemble des mandataires.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban en et ensuite on passera au vote.

M. Ikazban :

Le premier amendement propose de voter : « le Conseil communal affirme sa volonté de ne pas faire appel à des sociétés non respectueuses du droit international, dont celles qui contribuent à l'occupation du territoire palestinien ».

M. le Président :

Voilà on passe au vote.

Le premier amendement proposé par Monsieur Ikazban est adopté par 20 votes positifs, 2 votes négatifs et 6 abstentions. Het eerste amendement ingediend door Mijnheer Ikazban wordt aangenomen door 20 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen en 6 onthouding.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture du deuxième amendement.

M. Ikazban :

Voici le deuxième amendement : « de mettre en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque parti qui le souhaite et d'un expert dans les marchés publics de l'Administration communale qui sera chargé d'ici le Conseil communal du mois d'octobre 2015 de rédiger les clauses qui permettront à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean d'exclure de ses marchés les entreprises qui bafouent le droit international ».

M. le Président :

On passe au vote sur ce second amendement.

*Le second amendement proposé par Monsieur Ikazban est adopté par 23 votes positifs, 2 votes négatifs et 3 abstentions.
Het tweede amendement ingediend door Mijnheer Ikazban wordt aangenomen door 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen en 3 onthoudingen.*

M. le Président :

Maintenant, nous votons sur l'ensemble de la motion.

*Le Conseil approuve le point.
28 votants : 20 votes positifs, 3 votes négatifs et 5 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
28 stemmers : 20 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen en 5 onthoudingen.*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Conseil communal qui ont voté cette motion, même ceux qui ne l'ont pas votée parce que nous avons eu une discussion franche, sincère et je remercie tous les groupes qui ont participé vraiment pour qu'on aboutisse à un résultat qui je pense est à la fois raisonnable, mais à la fois engagé et assez clair par rapport au droit international.

Merci à tous !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voudrais justifier mon abstention. Par respect pour tous les autres pays où il y a des entreprises qui bâtissent leur fortune sur le sang des autochtones et des enfants, nous avons tous des GSM dans les mains, dans ces GSM et il y a du coltan et si ça se trouve, ce coltan dégouline de sang et donc j'ai préféré m'abstenir, mais ce n'est absolument pas par manque de compassion ou de respect pour n'importe quelle personne qui souffre à cause des guerres et des injustices.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

90. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme (sp.a) relative à la Place Communale. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Van Damme (sp.a) met betrekking tot het gemeenteplein. (Aanvullend)

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je reviens vers vous avec une interpellation qui concerne un point que nous avons déjà discuté en septembre ou octobre de l'année passée et qui concerne la Place Communale. La nouvelle Place Communale aura bientôt un an, elle a même déjà un an, je crois. Lorsque nous l'avons inaugurée il y a un an, nous étions tous très fiers que ce ne soit plus un parking à ciel ouvert, mais véritablement une place de rencontres qui donnaient honneur à notre Commune et à la Maison communale. Je vous avais interpellé en septembre ou octobre de l'année passée pour vous demander ce que vous alliez faire pour faire en sorte que ce parking ne redevienne pas un parking public, parce que de facto, souvent c'était le cas, déjà en octobre de l'année passée et vous aviez répondu de façon assez élaborée en disant que c'était la période transitoire et que vous alliez commencer à verbaliser réellement. Ça, c'était la première partie de votre réponse et la conclusion, c'était de dire que c'était normal, que les gens devaient encore s'habituer.

Donc je demande comment vous pouvez encore justifier aujourd'hui que la même situation perdure sans amélioration notable, avec même une certaine dégradation puisqu'il y a parfois des dizaines de voitures qui stationnent dans toute la zone, pas seulement sur la place, mais aussi dans la rue Comte de Flandre, dans toute la zone concernée et qui est en fait une zone de stationnement. Donc, je demande comment vous pouvez justifier qu'après maintenant un an, la période transitoire étant largement dépassée, comment se fait-il que la situation perdure ?

La deuxième question est plus précise, combien de procès-verbaux ont été dressés par la police sur cette place et de préférence par mois, mais si vous comptabilisez le tout, je ferai la division moi-même, mais donc combien de procès-verbaux ont été dressés sur cette place par rapport aux infractions au code de la route ?

La troisième question concerne la suggestion que je vous avais faite, c'est-à-dire de fermer à la circulation cette place si la situation ne s'améliorait pas.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai juste deux remarques, la première c'est une remarque qu'on avait déjà faite ici même, c'est l'absence de panneau qui indique qu'il est interdit de stationner dans cette zone.

On me dit toujours que les panneaux se situent aux entrées de la zone. J'ai été voir et je pense franchement que ce n'est pas suffisant si on veut bien montrer qu'il est interdit de stationner sur cette place, à moins qu'on veuille faire des économies sur les panneaux de signalisation, mais je ne pense pas que c'est ça qui va grever le budget de cette Commune, il me semble qu'il pourrait y avoir plus de panneaux, des panneaux mêmes plus conviviaux pour indiquer aux gens le pourquoi de cette situation, des panneaux qui expliqueraient aussi aux gens le pourquoi de cette place et qu'est-ce que cette place est censée être également. Je pense que ça pourrait être assez intéressant.

Deuxième remarque que je voudrais faire, par rapport à tous ces gros blocs qui sont censées servir de bancs, ils sont là, c'est très joli, il y en a même deux qui sont légèrement déplacés, ils ne sont plus sur leurs socles, moi j'ai passé une petite après-midi sur cette place et j'ai vu que quatre voitures ont percuté ces blocs. Ce n'était pas des fous qui traversaient la place à toute vitesse, c'est parfois des personnes âgées qui ont stationné pour décharger des courses et en redémarrant, ils ne voient plus les blocs qui sont devant eux ou derrière, ça c'est la réalité. Je ne dis pas qu'il faut enlever ces blocs, mais peut-être qu'il faudrait imaginer de les rendre un peu plus visible.

Ce que je voulais dire, c'est qu'on pourrait donc avoir aussi un panneau explicatif pour dire aux gens ce qu'est cette place et alors cette histoire de bancs qui posent beaucoup de problèmes, il faudrait les rendre plus visible à des automobilistes qui ne sont pas nécessairement des chauffards.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Je vais parler de dictature, la dictature d'obliger tout le monde à aller à pied ou en vélo, même quand ils sont forts chargés, la dictature de supprimer les emplacements quand on n'a rien prévu pour les handicapés ou les personnes âgées. Il y en a quand même 30 % dans la Commune, ce qui est quand même pas mal et je voudrais vous rappeler, vous qui êtes un socialiste, que je pense que vous êtes quand même censés être sensible aux personnes, je pense que vous êtes quand même sensible aux personnes qui sont poussées au suicide et je vous signale qu'il y a énormément de vieilles personnes qui se suicident parce qu'elles se sentent abandonnées et que toutes ces mesures rendent les vieilles personnes de plus en plus abandonnées. Je l'ai déjà dit, je ne vais pas m'étendre, vous le savez et vous vous en foutez !

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Madame Evraud n'a pas l'habitude de ces coups de gueule, mais c'est très bien !

Suite à vos questions concernant la Place communale, voici les réponses que je suis en mesure de vous apporter. Il y a d'abord des réponses chiffrées sur des questions qui ont été posées par Monsieur Van Damme. Entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 mai 2015, 1027 infractions concernant le stationnement ont été constatées par la police. Parmi ces 1027 procès-verbaux, 71 % concernent directement la Place communale. Le solde, à savoir 29 %, concerne la rue Comte de Flandre. Les 1027 infractions constatées ont donné lieu à 1027 procès-verbaux.

Concernant le nombre de procès-verbaux payés, il n'est pas possible de répondre à cette question pour l'ensemble des constats, car certains d'entre eux ont fait l'objet d'un procès-verbal pour roulage et sont donc traités directement par le Parquet. En effet, il a fallu attendre le protocole d'accord signé avec le Parquet qui a permis de traiter les infractions de stationnement via les sanctions administratives communales, seulement à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cependant, je peux vous donner les informations suivantes : sur les 1027 procès-verbaux, 692 ont fait l'objet d'un procès-verbal dans le cadre règlement général de police et sont donc entièrement traités par la commune. Sur ces 692 procès-verbaux, à ce stade, 352 ont été totalement payés, cinq ont été partiellement payés et le reste des procès-verbaux fait l'objet d'un traitement en cours et de rappels par l'Administration. Si certains constats n'ont pas été traités via le règlement général de police, c'est parce qu'il a fallu attendre le protocole d'accord avec le Parquet qui a permis de traiter les infractions de stationnement via les sanctions administratives communales et ce, à partir seulement de janvier 2015, comme je vous l'ai déjà signifié. Pour répondre à votre troisième question, ces constats ont été réalisés sur 128 jours.

Enfin, concernant la reconnaissance de la Place communale, cette place est un espace convivial, que les citoyens et les commerçants s'approprient progressivement. On peut citer en exemple l'installation des terrasses depuis 15 jours et cela sera également renforcé le jour où l'espace communal dédié à un commerce Horeca significatif sera effectivement occupé. Comme il y a des travaux d'aménagement important à réaliser, nous l'espérons pour 2017. Cela passe aussi par des activités régulières, par des manifestations comme c'est le cas depuis plusieurs mois. Il y a d'abord eu le retour du marché, le marché du jeudi sur la place, il y a la fête de la musique qui s'est faite l'année passée et cette année aussi, des activités ludiques et des activités scolaires ou parascolaires, des brocantes etc. Je pense donc que de manière générale il y a lieu d'encourager les initiatives visant à une plus grande appropriation de la place par ses habitants et les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean.

Les gardiens de la paix et les policiers interviennent aussi afin de sensibiliser et parfois de verbaliser, pour ce qui concerne la police, les voitures qui viennent y stationner. Nous avons pu remarquer une évolution dans la mesure où les procès-verbaux ne concernent plus que quasi exclusivement les voitures dont les propriétaires n'habitent pas dans le périmètre. C'est un indice très clair que les habitants de la Commune commencent tout doucement à comprendre que le stationnement sur la place n'est pas autorisé. Des panneaux d'information complémentaire ont également été placés aux entrées de la place pour rappeler aux automobilistes qu'il est interdit de stationner sur cette place, que la vitesse maximale est de 20 km/h. Concernant ce point, j'ai pris l'initiative de demander à la police des contrôles de vitesse. Je reconnais qu'ils se font sporadiquement, puisque 2 PV ont été dressés jusqu'à présent. Ainsi, l'ensemble de ces mesures font que progressivement, nous

pensons que la situation devrait s'améliorer, d'autant plus si elle est accompagnée de placement de potelets amovibles.

Concernant votre cinquième question, par rapport à ces potelets, la question est à l'étude par le service compétent afin de voir quelle solution serait la plus appropriée au vu notamment des contraintes budgétaires, mais aussi de gestion quotidienne d'un tel système qui comprend de nombreux paramètres, à savoir les accès des services de secours, les accès pour les riverains et pour les commerçants, les accès livreurs, les accès pour les véhicules communaux, les accès pour les véhicules concernés par des travaux, les heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que des paramètres techniques tels que la solidité, la fiabilité du système ou la facilité d'utilisation.

Un système de fermeture temporaire pourrait être imaginé, cela donnerait un statut piétonnier à la place communale pendant une durée limitée et rendrait la zone de contrôle accessible à la circulation en dehors de ce créneau. On peut imaginer que ces fermetures se situent à 3 endroits, au carrefour chaussée de Gand-Comte de Flandre, au carrefour rue Vandermaelen-Comte de Flandre et au carrefour rue du Facteur-Comte de Flandre. Cette piétonisation temporaire doit être régulière et systématique, car seuls des systèmes automatiques peuvent le permettre, tels que des bornes rétractables ou des barrières automatiques, mais ces dispositifs qui sont coûteux, nécessitent également une alimentation électrique par le sol qui n'est pas prévue aujourd'hui et donc des travaux de réouverture de la Place communale et ça, je ne sais pas si vous le souhaitez.

Il ne semble pas envisageable de poser des dispositifs amovibles manuels pour ce genre de fermetures régulières et répétées. La mise en impasse de la rue Vandermaelen reste problématique pour cette solution, et la configuration actuelle de la rue ne le permet pas.

Quant à la solution d'une fermeture permanente pour rendre la place communale définitivement piétonnière, cela renierait la zone de rencontre qui est prise en exemple, comme vous le savez, au sein de Bruxelles Mobilité. De plus, cela accentuerait encore les problématiques rencontrées dans le cadre d'une fermeture temporaire.

Je pense, Monsieur Van Damme, avoir répondu largement à vos questions. Vous avez également abordé la question du mobilier urbain amovible. C'est vrai que les services communaux ont l'habitude de ce genre de mobilier qui est placé à de nombreux endroits sensibles tels que la Place Voltaire, le Quai de l'Industrie ou la Place de la Duchesse, mais la quantité à mettre en place reste importante au vu des accès qu'il faudrait fermer pour la Place communale.

La question de livraison des commerces peut rendre aussi problématique cette fermeture définitive et la distribution des moyens d'ouverture augmente encore le risque de fraude ou de négligence puisqu'il faudrait confier des clefs et des télécommandes. Certains réaménagements devront également être obligatoires dans la rue Vandermaelen, tel que par exemple la règle de priorité, du plateau au milieu de la rue ou de la suppression d'une bande de stationnement.

Les services ont essayé de répondre très largement aux questions que vous nous avez posées, mais je dirais que nous sommes toujours dans l'étude de cette problématique et que nous ne manquerons pas d'informer le Conseil de l'avancée de ce projet et des suites qui y seront données.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, je voudrais vous remercier sincèrement pour la réponse élaborée et très détaillée et l'attention que vous avez accordée à mon interpellation. C'est vraiment très apprécié.

Le premier constat, c'est que la place fonctionne, dans le sens où elle est de plus en plus appropriée par les gens, par les commerçants, et ce malgré le fait qu'il y a 5 ou 6 ans, quand nous avons lancé le projet, Madame Evraud, tout le monde disait « mais qu'est-ce qu'ils vont faire avec cette Place communale, c'est impossible », et bien maintenant, la plus grande partie de la population, Madame Turine, pas tout le monde en effet, quand on a lancé le projet, tout le monde se disait que c'était un projet farfelu, dangereux... Aujourd'hui, je crois, Madame Evraud, que la plus grande partie de notre population est contente de cette place. Je crois qu'en faisant des projets ambitieux qui au début donnent parfois l'impression de ne pas être bien pensés, ou trop poussés, on voit que la perception peut changer.

Dat is ongeveer iets meer dan acht politie inbreuken per dag. De politie heeft acht boetes per dag uitgeschreven. Dus 1027 is inderdaad een hele grote hoeveelheid. Acht boetes per dag is ook best impressionant. U neemt als conclusie: we zien dat er minder en minder molenbeekenaren worden geverbaliseerd. Ik zie in de feiten dat er nog altijd heel veel auto's staan en ik denk bijna evenveel als vroeger.

On peut en discuter mais moi je n'ai pas l'impression que ça s'améliore.

Ik ben blij dat U dan toch besloten heeft om het proces van het afsluiten van de plaats, van het plein, meer te gaan bekijken en ik ben ook heel blij met het feit dat U een tijdelijke afsluiting van het plein mogelijk wil maken. Ik zou zeggen ga zeker eens kijken bij de burens van de stad Brussel want zij hebben verschillende straten waar het afgesloten is. Wij moeten niet het warm water uitvinden maar uw administratie kan ook gewoon gaan kijken hoe het daar werkt, wat e manier daar is om die pietonisatie, om die concreet te maken. Dus ik zou zeggen ga zeker eens kijken bij de stad Brussel en bij de kostprijs denk er ook over dat het fysiek inzetten van personeel om boetes uit te schrijven, als je al die uren optelt van al die boetes, van de verwerking van die boetes, van de opvolging van die die boetes dan kom je ook aan een gigantische kostprijs en dan is misschien de installatie van een technische dienst positief dat het fysiek onmogelijk maakt om op het plein te gaan zetten, een betere oplossing en op termijn een goedkopere oplossing.

Alleszins dank U wel en ik ga U zeker binnen een paar maanden opnieuw ondervragen op het onderwerp. Ik hoop dat ondertussen de situatie verbeterd.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Van Damme. Nous passons maintenant à l'interpellation de Monsieur Lakhroufi qui concerne les accidents répétitifs à la Place de la Duchesse.

91. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi (GIC-GGB) concernant les accidents répétitifs place de la Duchesse. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Lakhloufi (GIC-GGB) met betrekking tot de herhaaldelijke ongevallen op het Hertogin van Brabantplein. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Monsieur Gypers, à de multiples reprises nous avons attirés l'attention du Collège sur les nombreux accidents qui se produisent sur la chaussée de Ninove au niveau de la Place de la Duchesse. Le dernier en date s'est produit le 11 juin, impliquant plusieurs véhicules. Le problème le plus important, Monsieur l'Echevin, est le manque de visibilité lorsqu'on s'engage sur la chaussée à partir des rues adjacentes. Depuis des mois nous attirons l'attention sur la dangerosité de cet axe. Quand allez-vous prendre le problème à bras le corps ? Nous parlons de sécurité et pour seule réponse de votre part jusqu'ici nous avons eu droit à « les gens doivent respecter le code de la route ». Il y a un problème évident, Monsieur l'Echevin, de manque de visibilité sur cet axe. Dans quelle langue devons-nous le répéter ? Que comptez-vous faire et quand comptez-vous le faire ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Ik geef het woord aan de heer Van Damme.

M. Van Damme :

Très brièvement je trouve que l'interpellation est très pertinente. J'habite dans le coin et j'ai même récemment vu une voiture de police qui a foncé dans une autre voiture. Donc elle n'a pas donné la priorité de droite à la voiture, c'était même une infraction, à mon avis, de la police mais il faut aussi dire que la situation est telle que c'est quasi impossible de l'éviter. Surtout en descendant la chaussée de Ninove au niveau de la pharmacie il y a une quasi invisibilité au niveau des voitures sortant de la petite rue. Evidemment ça a à voir avec le fait qu'on ait changé le dispositif initial, qui était prévu sur cette place et donc on a provoqué d'autres problèmes. Pour moi la seule solution c'est de créer plus de visibilité c.à.d. de ne plus permettre le stationnement sur le coin même parce que c'est ce stationnement surtout de grandes voitures de camionnettes qui prend de la visibilité et donc je crois que la seule possibilité c'est de supprimer quelques places de stationnement et peut être j'en profite pour vous suggérer de prolonger la piste cyclable en même temps. Et voilà j'ai fait de deux coups une pierre.

M. le Président :

Non, d'une pierre deux coups.

(Rires - Gelach)

Merci, dank U Mijnheer Van Damme. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dh. De Schepen Gypers :

Bon Monsieur Lakhloufi vous utilisez toujours des raccourcis pour vous exprimer. Je crois que et donc quand vous dites que rien n'a été fait ben je trouve ça un peu fort. Je vous

ai toujours dit écoutez, il faut quand même voir la réalité en face. J'ai été sur place et effectivement, je ne conteste pas le problème. Je vous dis c'est une voirie régionale et donc nous avons très difficile à intervenir et à faire réaliser des choses sur une voirie régionale. La Place de la Duchesse es passée à la gestion régionale le 7 mai 2015. La commune, dans son courrier d'accord a conditionné ce transfert à un réaménagement de cette place. Le dernier aménagement de la Place de la Duchesse date de 1998. Les derniers travaux entrepris et achevé en 2014 portaient sur la création de eux écluses à bus, site propre demandé par la STIB en haut et en bas de la place, la création d'une espace de jeux détente avec plantation et l'implantation de mobilier urbain sphère, bancs, etc. A la demande répétée des riverains le site propre bus a été rouvert à la circulation avec la conséquence directe d'ouvrir à nouveau le croisement dangereux car les carrefours sont à angles aigus avec la Chaussée de Ninove. Alors, l'interpellation de Monsieur Lakhloufi a été reliée auprès de la Région. Nous avons proposé en tant que mesure immédiate d'écarter le stationnement sur la chaussée de Ninove dans ces carrefours dangereux aux moyens de râteliers vélos et de marquages au sol. De refaire des marquages dents de requins aux croisements concernés et d'étudier la possibilité d'implanter des miroirs à ces croisements. A moyen terme nous avons également demandé le réaménagement spécifique de ces carrefours afin d'inclure la circulation venant de la place perpendiculaire à la chaussée de Ninove. Une autre solution serait de mettre, disons en remontant la chaussée de Ninove, donc l'autre côté de la place, à double sens de façon à ce qu'on puisse aussi sortir par là et de façon à ce que de ce côté-là on ait une meilleure visibilité pour rentrer sur la Place de la Duchesse. C'est une question qu'on relève à nouveau à la Région puisque c'est elle qui a la gestion complète aujourd'hui de la Place de la Duchesse et de la Chaussée de Ninove. Alors le réaménagement de la Place de la Duchesse nécessite un budget conséquent qui n'est pas encore identifié à ce jour.

M. le Président :

Dank U mijnheer de Schepen.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur l'Echevin. Donc, finalement, vous avez quand même fait quelque chose. Vous avez relié tout ça au niveau de la Région et je sais qu'à partir de maintenant si je dois écrire des choses j'écrirai à mon député ou au Ministre compétant de la mobilité, Pascal Smet, non ? Quoi qu'il en soit je pense néanmoins que lorsque nous avons fait rouvrir les rues adjacentes à la circulation ben tout simplement parce qu'y avait un énorme problème de congestion, de trafique, c'était devenu infernal de circuler à la Place de la Duchesse. Il faut faciliter la vie des gens, il ne faut pas la compliquer et donc en ouvrant ça on a quand même fait ensemble, il faut le rappeler aussi, nous avons fait le tour de la Place de la Duchesse, nous avons relevé les points qui n'allaient pas et en justement prévoyant qu'on allait quand même rouvrir ces rues à la circulation on a dit qu'on aurait des problèmes à ce niveau-là par apport à la chaussée de Ninove quand on doit s'engager sur cette chaussée. On a dit qu'i y avait un manque de visibilité parce qu'il y a des véhicules qui stationnent trop près. A ce moment-là il était peut-être possible d'ajouter des marquages au sol pour interdire, de mettre des pilons ou des plots en plastique qui empêchent les gens de stationner. Voilà, par rapport au miroir, le miroir permet aussi de voir mais on ne sait pas apprécier véritablement la distance qui nous sépare du véhicule qui arrive mais on voit et on sait qu'il y a un véhicule qui arrive. Ça, ce sont des petites modifications qui peuvent être rapidement mis en place, surtout qu'à l'époque où on nous a demandé la place de la Duchesse n'était pas encore passée sous le giron Régional et c'était encore pleinement les compétences de la commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Mijnheer de Schepen U wilt er nog iets bijvoegen ?

M. Gypers :

Vous revenez sur la même chose. La chaussée de Ninove a toujours été régionale. Le problème se posait sur la chaussée de Ninove et pas sur la Place de la Duchesse. Je vous ai dit à l'époque qu'il faudrait le faire avec la Région et c'est ce qu'on a fait.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

**92. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban (PS) concernant la piscine.
(Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban (PS) met betrekking tot het zwembad.
(Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président. J'ai presque envie de dire que depuis l'eau a coulé sous le pont. J'ai appris notamment par la presse que le chantier de la piscine était ouvert au public pour visiter et j'ai eu l'occasion de voir l'interview de l'échevin des Travaux Publics et j'ai quelques questions à vous poser.

D'abord, quand je n'avais pas été informé de cette visite es ce qu'il est possible d'organiser une visite du chantier de la piscine pour l'ensemble du Conseil communal, Je rappelle, c'est quand même un chantier important, historique parce que c'est une piscine en inox. Alors, ça a failli être la première cuve en inox de Bruxelles mais malheureusement Woluwe a pu faire la sienne avant Molenbeek. Mais voilà c'est les deux seules piscines en inox à Bruxelles dont Molenbeek fait partie. Donc es ce qu'il est possible de la visiter et puis tout simplement savoir à quel moment vous comptez ouvrir la piscine ? J'ai cru comprendre hier, lors de l'assemblée générale Molenbeek Sport, qu'il y avait une ouverture au public prévu en janvier, mais que l'ouverture officielle, inauguration, tout ce qui va avec est prévu en octobre. Es ce qu'on peut me confirmer cette information ?

J'ai cru entendre, également, l'Echevin des Travaux Publics évoquer l'avenir. L'avenir de la piscine, de la gestion de la piscine et de l'ouverture de cette piscine et il avait évoqué lors de cet interview la possible régionalisation de notre très belle piscine. Moi je voudrais simplement savoir, sans trop me prononcer sur le fond es ce que c'est vrai, es ce que le Collège a décidé d'éventuellement réfléchir à régionaliser cette piscine ou es ce que vous êtes simplement au stade de la réflexion ? Dans ce cas j'insiste fortement pour que ce débat soit porté au conseil communal parce que c'est quand même une décision importante. Ça fait partie du patrimoine de la commune cette piscine. C'est une propriété de la Commune.

Autre question que je voudrais poser également et en son temps j'avais posé la question lors d'une motion es ce que vous avez eu des contacts avec les communes

voisines en vue d'une mutualisation de la gestion de la piscine ? Il y a la régionalisation de la piscine qui est théoriquement possible on peut être d'accord ou pas d'accord, je pense qu'il y a des arguments pour et il y a des arguments contre mais il y a aussi une autre possibilité qui est que la commune reste propriétaire mais imagine de la gérer en commun avec les communes avoisinantes pour pouvoir intervenir dans les frais de gestion de cette piscine qui sont assez couteux.

Alors, je terminerai avec une question mais je l'avais déjà évoqué et on m'avait dit qu'on allait m'envoyer l'information, les documents, mais je ne les ai jamais reçu. J'aimerais bien savoir combien de personnes ont perdu leur emploi à l'occasion de cette fermeture. Combien de personnes en ont trouvé, combien de personnes ont été recasés éventuellement et combien de personnes sont susceptibles d'être réembauché dans le cas de l'ouverture de cette piscine ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci, je soutiens la proposition de Monsieur Ikazban sur le fait d'organiser une visite sur le chantier. Ça nous permettra d'avoir une vue d'ensemble beaucoup plus concrète et de voir aussi les avancés de ce chantier et ça nous fera connaître aussi les avancements des travaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Enfin un sujet qui est moins polémique que le foot, comme quoi il faudrait qu'on donne priorité à d'autres sports dans cette commune je crois que ça pourrait adoucir les mœurs.

En ce qui concerne la visite qui a été organisée récemment et qui a été ouverte au public, il faut savoir que c'est une initiative qui s'appelle « chantier ouvert » et qui est organisée par la confédération de la construction en collaboration avec Beliris. L'information a été diffusée très largement aussi bien par la commune que par certains medias qui annonçaient l'ouverture de ce chantier au public et donc théoriquement la plupart des personnes qui consultent entre autres I like Molenbeek auraient pu avoir cette information e donc la commune n'a pas participé directement à la journée porte ouverte de ce chantier.

En ce qui concerne l'ouverture, nous l'avons rappelé hier lors de l'assemblée générale de Molenbeek sport elle est prévue théoriquement début de l'année. On parle déjà de l'inauguration de Beliris qui est proposée pour le mois d'octobre donc pour nous ça pose évidemment un problème puisque ça sous entendrait qu'on inaugure la piscine au mois d'octobre et qu'elle resterait donc inoccupé jusqu'au mois de janvier ce serait un véritable problème. Nous négocions avec Beliris pour l'instant et je pense qu'ils sont en train d'accepter qu'on puisse faire l'inauguration officielle, s'il n'y a pas de couac sur le plan de

l'évolution du chantier au mois de janvier 2016, évidemment si nous arrivons à boucler le budget parce que je reviendrai tout à l'heure sur les personnes qu'il va falloir recruter pour pouvoir avoir un cadre complet pour assurer le bon fonctionnement de cette piscine.

En ce qui concerne cette information qui circule que nous serions intéressé par une régionalisation, il est clair que ça n'a jamais été question. Je crois que Monsieur Gypers a été mal compris ou on a déformé ses propos. Il n'y a jamais été question d'une régionalisation. La gestion de la commune est assurée par Molenbeek Sport ou continue à être assurée par Molenbeek Sport néanmoins nous sommes en train de mener toute une série de chantiers pour faire en sorte que cette piscine, et de manière plus générale les infrastructures sportives, puissent moins coûter à la collectivité et c'est pour ça que nous sommes en train de travailler sur deux options. L'une s'est, enfin, pouvoir bénéficier de l'aide de la fédération de Bruxelles en ayant un statut reconnu de centre sportif parce que ça m-permet d'obtenir, en tout cas si nous remplissons toutes les conditions jusqu'à deux temps pleins et demis payé par la fédération de Bruxelles qui allègerait les charges en matière de personnel. Deuxième possibilité c'est d'avoir un statut et là nous avons, c'est passé ici au sein de ce Conseil, fait une étude très pointue sur une reconnaissance d'un statut de régie sportive qui permettra sur le plan économique en tout cas d'améliorer la situation entre autres en récupérant la TVA ce qui ne se faisait pas dans le temps passé. Ce sont des sommes extrêmement importantes et ça permettra, je pense, de faire en sorte que le Molenbeek Sport ou sa nouvelle forme juridique puisse je dirai bénéficier de moins de moyens de la Commune et puisse avoir des revenus en gérant mieux ses activités. Ça c'est pour la partie gestion future de cette structure parce que pour l'instant grâce à Molenbeek Sport on va évoluer vers une autre structure juridique. Les négociations ou plutôt les discussions informelles ont effectivement eu lieu avec des autres communes. J'ai personnellement pris contact avec des communes qui seraient intéressées parce qu'on a dans l'esprit si c'est possible d'isoler la piscine et d'en faire une intercommunale dont les frais, les charges seraient supportés par les communes qui proportionnellement enverraient un certain nombre de leurs élèves, par exemple, ou voir de leurs citoyens. Il y a eu des discussions mais aujourd'hui nous sommes au stade des discussions, rien d'encore décidé à ce niveau-là.

Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. Sauf la partie de recrutement du personnel, licenciements, recrutements. Il faut savoir que lorsque nous avons licencié le personnel dans le cadre du licenciement collectif, nous avons dû respecter la fameuse législation de licenciement collectif. Nous avons organisé un home placement, nous avons fait accompagner un certain nombre de travailleurs et c'est à peu près 24 ou 25 travailleurs qui ont été licenciés. Nous savons que certains ont déjà retrouvé du travail, par exemple, nous avons un maître-nageur qui a été engagé par la piscine de Ganshoren et il y a une série de travailleurs qui se sont mis à disposition sur le marché de l'emploi. Nous ne savons pas s'ils ont retrouvés du travail parce que nous ne les suivons pas individuellement. Néanmoins le Conseil d'administration a pris l'engagement public lors de la rencontre avec les travailleurs que lorsque nous allons réorganiser la réouverture de la piscine ils seront, pour ceux qui n'ont pas trouvé de travail, prioritaire dans le cadre de ces réaménagements. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci. Concernant le dernier point je suis très content d'entendre que la zone Molenbeek Sport s'engage à. Moi je dis qu'ici au Conseil communal le Collège s'est engagé à recruter en priorité les gens qui ont perdu leur emploi. Ça a été dit, ici, au Conseil communal de toute façon vous ne devez pas me croire sur parole vous n'avez qu'à regarder les PV.

Deuxième élément, je n'ai pas mal compris les propos de Monsieur Gypers, je ne les ai pas déformés non plus, qu'on arrête ces procès d'intention. Moi j'ai encore l'enregistrement de son interview ou il a été dit clairement une possible régionalisation et encore une fois j'ai dit que je ne me prononçais pas sur le fond, c'est peut être une bonne idée c'est peut-être pas une bonne idée et en tout cas je souhaite que ce débat ait lieu ici au sein du Conseil communal quel que soit la formule qu'on ait à proposer.

Pour le reste, moi je me réjouis pour cette rénovation qui prend fin puisque beaucoup aiment évoquer le passé moi j'ai personnellement porté ce dossier de rénovation de piscine. Je me souviens avoir obtenu des moyens financiers au Beliris et auprès de la Région pour rénover cette piscine qui en avait grand besoin.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je redonne la parole rapidement à Monsieur El Khannouss et ensuite à Monsieur Gypers, Monsieur El Khannouss voulant vous préciser une information.

M. El Khannouss :

Juste vous rappeler que dans l'accord que nous avons avec les partenaires sociaux dans le cadre des licenciements collectifs nous avons vraiment des procédures très strictes à respecter et, entre autres, lorsqu'il y a des postes qui s'ouvrent à Molenbeek Sport il était de notre part, il y a une obligation de réengager les personnes qui avaient été licenciés. Il faut savoir qu'entre le moment où nous avons organisé le licenciement collectif et aujourd'hui il y a trois de ces travailleurs qui ont été réengagés au sein de Molenbeek Sport. Donc nous étions à 24 ou 25 licenciements et nous sommes aujourd'hui à 20 ou 21. Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. Gypers :

Oui Monsieur Ikazban je crois qu'on fait à nouveau un rebondissement. Je ne sais pas où vous allez sortir ça. Moi je vais vous rappeler ce que j'ai dit et vous pouvez le vérifier sur toutes vos bandes. (Rires). Ce que j'ai dit à ce moment-là au niveau du questionnement par rapport aux piscines bruxelloises on se dit si toutes les piscines bruxelloises tournent à perte c'est qu'il y a un sérieux problème avec l'exploitation de ces piscines et que dans le cas où toutes ces piscines ne pourvoient pas leurs simples habitants mais que les piscines servent à tous les bruxellois il semble logique que la Région intervienne financièrement dans l'exploitation de ces piscines.

M. le Président :

Dank U mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On ne va pas faire une analyse de bandes. Les bandes ça n'existe plus ce n'est plus de mon époque mais au moins Monsieur Gypers son grand avantage c'est que lui il nous fait rire.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

93. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban (PS) concernant la procédure du traitement du courrier au sein de l'administration communale. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban (PS) met betrekking tot de procedure van de behandeling van de briefwisseling in het gemeentebestuur. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement qu'on rappelle, ici, au Conseil communal la façon dont le courrier est traité quand il arrive à l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean. Je ne sais pas si c'est la Bourgmestre ou le Secrétaire communal qui va le confirmer mais quand un courrier arrive, un courrier officiel de la Région ou d'une autre instance et qu'il arrive au Secrétariat communal comment est-il traité, comment est-il enregistré, comment est-il encodé, comment est-il ventilé dans le reste de l'administration et auprès du Collège ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà Monsieur Ikazban, la réponse qui m'a été préparée par l'administration. Concernant le traitement du courrier au sein de l'administration communale je vous informe de manière générale que la procédure suivie est la suivante :

- Les courriers non nominatifs sont ouverts et encodés par le Secrétariat communal dans la base de données courriers entrants avant d'être transmis aux personnes concernées. Ce n'est pas parce qu'un courrier est adressé au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins qu'il sera nécessairement envoyé à l'ensemble du Collège. Par exemple, un courrier dont l'objet est un permis d'urbanisme sera envoyé a priori uniquement à l'échevin de l'urbanisme. Les courriers d'importance et concernant l'ensemble du Collège sont mis en Collège/Info c.à.d. mis dans les

communications adressés par le secrétariat à l'ensemble des membres du Collège et qui leur parviennent par papier et/ou courriel.

- Les courriers nominatifs sont adressés directement au destinataire sans être ouvert préalablement par le Secrétariat communal après avoir été enregistré comme pli ferme.

Ceci est donc la procédure pour l'envoi du courrier aux membres du Collège.

Concernant la réception et/ou la prise de connaissance du courrier la procédure ne prévoit pas un système avec accusé de réception ce qui ne ferait qu'alourdir le travail administratif.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.
Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour votre réponse. Vous me confirmez bien que c'est le Secrétaire communal qui réceptionne les courriers, qui les ouvre le cas échéant et les courriers d'importance sont ouverts et sont ventilés à l'ensemble des membres du Collège notamment dans le Collège/Info et je dirai même que sur la plupart des courriers il est indiqué de manière manuscrite les bureaux destinataire et quand il a été indiqué « Collège » sur un courrier ça veut dire qu'il a été adressé à l'ensemble du Collège. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

94. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban (PS) concernant la tribune politique "Molenbeek Info". (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban (PS) met betrekking tot de politieke tribune in "Molenbeek Info". (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais qu'on s'attarde un instant sur le journal communal, « Le Molenbeek Info », celui qui parle aux Molenbeekois. Si à priori je me réjouis, Madame la Bourgmestre, de la nouvelle formule que la majorité a voulu donner à ce trimestriel à travers notamment de l'augmentation de la pagination et du nombre de parution je reste toutefois dubitatif quant à la nouvelle version imposée de la tribune politique. La tribune politique existait déjà lors de l'ancienne législature. Ce n'est pas normal que la seule possibilité de liberté d'expression offerte à l'opposition dans ce journal se résume à un contenu dont la thématique est imposée par la majorité.

Dès lors, allez-vous également changer le nom de la rubrique puisque selon la définition du Larousse une tribune politique est ici une page de journal offerte par un medias à quelqu'un ou à un groupe pour qu'il exprime ses idées, une doctrine, etc.

Molenbeek-Saint-Jean a toujours veillé à permettre l'expression et la confrontation des idées au cœur des débats honnêtes, respectueux et sincères, les Molenbeekois méritent plus de respect et leur journal ne devraient pas être subtilisé ainsi à la démocratie.

Si la majorité ne souhaite pas faire taire une opposition dynamique et importante vous devez revoir cette position, cette méthodologie ou cette pratique. Il est hors de question de continuer à devoir se voir imposer un thème ou suggérer de manière assez forte un thème pour la tribune politique. J'en appelle au bon sens de chacun pour que cette tribune politique retrouve rapidement cet espace de liberté.

Alors, je voudrais terminer simplement, j'ai fait une interpellation sur ce sujet mais il n'est pas question pour moi de critiquer les personnes qui s'occupent du journal actuellement qui traitent, qui gèrent, qui s'occupent de la mise en page et notamment la personne qui nous contacte nous, les politiques, qui est parfois d'ailleurs très gentil parce que parfois on a quelques jours de retard dans la traduction ou autres et donc mon objectif ce soir ce n'est pas du tout de critiquer cet aspect-là du travail qui est réalisé et je les salue d'ailleurs au passage. Tout simplement, je pense qu'il serait beaucoup plus raisonnable de laisser la liberté aux groupes politiques de pouvoir rédiger leur tribune comme ils l'entendent.

J'ai préféré faire une interpellation plutôt que de vous mettre devant un fait accompli et de vous rentrer une tribune politique qui ne correspondait pas à la ligne que vous avez décidée. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, tout d'abord je vous remercie pour l'intérêt que vous apportez au journal communal. En effet, celui-ci connaît une nouvelle formule puisque de quatre publications de 28 pages par an il est passé à 6 numéros de 40 pages avec une place importante donnée à l'agenda culturel au centre du journal.

Pour votre information nous allons également développer l'interaction entre les différents supports de communication telle que le site internet qui a également été modernisé et notre page facebook « I like Molenbeek ».

Pour votre question sur les tribunes politiques vous parlez d'une nouvelle version imposée par la majorité actuelle ce qui n'est évidemment pas le cas. Comme par le passé le journal contient des tribunes politiques et comme par le passé une thématique est proposée à tous les partis politiques démocratiques et celle du journal communal. De quoi parle-t-on ? Les derniers thèmes étaient la propreté, le logement, les seniors, la sécurité et la prévention, la culture. Le numéro du mois de mai portait sur le quartier du Karreveld. Le prochain, fin août, sera consacré au quartier Heyvaert. Vous le voyez ce sont des thématiques extrêmement important qui concernent directement la vie des molenbeekois et je ne doute pas que le groupe des socialistes a des choses intéressantes à dire sur ces sujets et donc je m'étonne que vous interprétiez ça comme une contrainte. Ceci étant, je dirai qu'à l'inverse du passé aucune tribune politique n'a été refusée ou recadrée parce qu'elle ne respectait pas la thématique proposée et j'en veux pour preuve votre tribune politique dans le journal de septembre 2014 puisque la thématique concernait les seniors mais cela ne vous a pas empêché de parler de la rentrée scolaire et de prétendre d'ailleurs que la majorité n'aurait

pas procédé à la création de nouvelles classes, ce qui n'était pas correct. Donc il y avait un groupe politique qui n'avait pas respecté la thématique puisqu'il avait abordé la rentrée des classes. Ce paragraphe avait été publié intégralement ce qui montre bien la liberté d'expression qui est assurée aux différents groupes politiques. Donc je dirai que s'il y a un changement par rapport au passé c'est en faveur d'une tribune libre et on n'oppose aucune thématique on les propose.

Je voudrais quand même souligner qu'il faut quand même reconnaître tout le travail réalisé par le service Communication, puisque celui-ci d'ailleurs vous l'avez souligné c'est le service Communication qui doit envoyer les mails de rappel, passer les coups de téléphones, insister auprès de certains chefs de file pour avoir leur tribune politique. Malheureusement certains ne respectent pas la date limite de la remise des textes. Malgré tout le service Communication prolonge la deadline en demandant l'indulgence à l'imprimeur par rapport au timing fixé.

Je vous dirai en conclusion que, puisque vous avez parlé de respect eh bien moi je vous dirai que ce serait respectueux des personnes qui sont chargés de la rédaction de ce journal et des molenbeekoïses qui attendent leur Molenbeek Info dans les boîtes aux lettres que celui-ci arrive à temps.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais quand même vous remercier pour votre réponse et rappeler qu'encore une fois je n'ai pas du tout critiquer les gens qui s'occupent du journal et dire simplement que justement, Madame la Bourgmestre, déposer une interpellation pour parler de ce sujet-là c'est vous témoigner d'un respect pour ne pas vous mettre devant le fait accompli et rentrer une tribune politique qui ne correspond pas à vos souhaits ou à vos desideratas et croyez bien que nous ferons tout notre possible pour vous aider à ce que ces journaux arrivent à temps dans les boîtes aux lettres de nos habitants.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

95. Interpellation déposée par Monsieur Rekik (PS) relative à ordre et la discipline au sein du Conseil communal de Molenbeek Saint Jean. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Rekik (PS) met betrekking tot de orde en de discipline in de gemeenteraad van Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je ne sais pas si c'est Monsieur Léonard ou moi qui devons présider ?

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Ce n'est pas moi qui dois vous dire qui devrait présider mais ici pour commencer, Monsieur le Président, vous constaterez que, vous comprendrez de quoi il s'agit au fil des mots et je ne vous vise en aucun cas à travers cette interpellation.

M. le Président :

Je ne l'interprète pas comme ça je vous l'assure.

M. Rekik :

Alors, Mesdames et messieurs les membres du Collège, mesdames et messieurs les Conseillers, d'abord de manière générale. Prise de parole coupée, votes bâclés, motions majoritairement rejetées, questions sans réponses, conseillers communaux de l'opposition bâillonnés, conseillers communaux de la majorité limités à faire que de la stricte figuration. Où est la démocratie ? Je demande un peu d'ordre et de discipline Monsieur le Président.

M. le Président :

Es ce que je peux demander aux conseillers de bien vouloir rester jusqu'à la fin de la séance svp ? Nous avons encore un huis clos derrière et des points importants encore.

M. Rekik :

Merci pour l'ordre et merci pour la discipline. Alors, ou est la démocratie, ou sont les débats constructifs dans l'intérêt des citoyens ? Aujourd'hui, vous l'aurez constaté, l'échevin calomniateur, diffamateur, prend en otage un organe démocratique pour salir et calomnier un élu du peuple. Ces méthodes sont inadmissibles et écœurantes. Comment acceptez-vous, Madame la Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins et les Conseillers, qu'un élu mandaté et rémunéré puisse passer ses journées, visiblement un Echevin ce sent visés, puisse passer ses journées à calomnier sur le dos de l'opposition mais aussi de sa propre majorité ? Faire de la politique, c'est s'engager envers la population et l'intérêt général et non salir, sans scrupules, ses compères. C'est inacceptable et insoutenable et encore une fois ou est l'ordre, ou est la discipline ?

Le Conseil communal est la seule assemblée démocratique de proximité qui se doit d'être en phase avec les réalités de terrains et surtout au service de la population. Chaque Conseil coute entre 5.000 et 10.000 EUR au contribuable. J'ai d'ailleurs demandé le chiffre précis qui sera donc je pense présenté dans les prochaines semaines.

Le désordre qui régnait au sein de certains conseils communaux et juste une honte.

Si je me permets de vous interpeller c'est avant tout pour vous faire part de l'indignation d'une population qui en a râteau de ce cirque. Une population qui souhaite une gouvernance sociale en phase avec la réalité du quotidien.

Concernant les éléments passés nous vous demandons aussi de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre les auteurs des injures raciales à l'égard de certains élus. Y a-t-il eu verbalisation de la part des autorités présentes ? Le seuil de tolérance de ceux qui essaient de présider ce conseil communal est plus que douteux. Surdité ou complaisance, la question se pose. Bougnoule, macaque, El Khannouss tue as reçu combien d'enveloppes ? Eylebosch tu vas le payer, vous êtes tous des corrompus,

Schepmans on aura ta peau, sans compter les multiples allégations vulgaires à caractère sexuel. Elus menacés, élus insultés, élus humiliés sur la Place publique.

Comment des injures et des menaces peuvent être tolérées par un président du Conseil qui a pour principal fonction d'assurer la discipline et le bon fonctionnement de celui-ci.

Lors des derniers Conseils vous avez clairement entendu la ferme condamnation du parti socialiste par la voix de son chef de groupe Jamal Ikazban dénonçant les propos injurieux à caractère irrespectueux et raciste. Il s'agit bien...

M. le Président :

Arrêtez. Pas de polémique.

M. Rekik :

Il s'agit bien de quelques personnes isolées qui représente je vous demande un peu d'ordre et de discipline, Monsieur le Président pas d'aparté.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss et Monsieur Ikazban je vous demande de vouloir laisser Monsieur Rekik continuer son interpellation dans le calme.

M. Rekik :

Il s'agit bien ici de quelques personnes isolées qui ne représentent en aucun cas le RWDM mais ces quelques personnes doivent être verbalisées. J'invite les victimes des injures de faire le nécessaire par voie de justice, les vidéos circulent en nombre et vous pouvez faire le nécessaire.

Je prie par ailleurs, Monsieur l'Echevin Caliméro de cesser de laisser croire à l'opinion publique que tous les membres du Club de foot, présent ici, sont racistes et que le PS et le MR sont complaisant à l'égard de deux ou trois isolés. Pour rappel, le maintien de l'ordre incombe à la majorité. Le Président, Madame la Bourgmestre et l'Echevin concerné ne se devaient pas de tolérer de pareilles incivilités. Nous avons assisté à une scène surréaliste à laquelle les élus de la majorité sont restés passifs en poursuivant le conseil et l'avancé des points de l'ordre du jour et ceci malgré le désordre, les injures raciales, la sécurité au sein du Conseil. Faute de discipline, d'autorité, de fermeté ceux qui essayent de présider ce conseil brisent la barrière du respect, de l'autorité et des instances démocratiques communales. Le silence et la passivité de l'autorité face aux injures racistes du public sont juste inacceptables. Ou sont ceux qui prétendent avoir l'autorité pour diriger la commune et préserver l'autorité et la démocratie ?

Depuis le début de la législature vous collectionnez les incidents qui offrent un triste spectacle à la population. Ce n'est pas le premier Conseil qui tourne à la foire suite à vos multiples manquements et au non-respect du règlement. Nous vous demandons de grâce de rétablir l'ordre et la discipline au sein de ce Conseil en respectant avant toute chose son règlement. Nous vous demandons de respecter l'opposition et de travailler d manière constructive autour de ces propositions et notions qui visent l'intérêt général et la justice sociale.

Deux questions. Quel est le rôle de la présidence du Conseil ? Avez-vous le recul nécessaire à l'objectivité pour constater que le règlement du Conseil n'est pas toujours respecté ? Nous avons dernièrement assisté à une scène surréaliste où des élus et membres du Collège s'adressaient au public pour essayer de se justifier.

Dernière question. Pour quelle raison vous, le MR, se réserve l'exclusivité de la présidence du Conseil communal ? Qu'en est-il des autres formations politiques de la majorité, le CDH et ECOLO ne possèdent-elles pas de personnalités compétentes pour présider ce Conseil ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Barro.

M. Barro :

Merci Monsieur le Président. Je retrouve ma voix. C'est vrai le constat est fait. L'agressivité et tout le monde en témoigne, le climat en désordre ça tout le monde la vue mais le problème ça n'a jamais été de la part des mandataires Ecolo-Groen. Tout le monde le sait. Je pense que tout le monde a été visé et nous sommes restés assez serein. Nous, Groen-Ecolo que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité nous avons toujours ou que l'on soit dans l'opposition, dans la majorité je crois que nous avons toujours préféré un débat serein. Les débats qui expriment les soucis des citoyens loin de la démagogie et loin de la récupération politicienne. Ecolo-Groen cherche la confrontation des idées, la confrontation des pensées et la recherche de la solution. Nous détestons les débats stériles qui tournent en ronds autour de qui sera le meilleur en faisant le plus de mal à l'autre. Nous refusons d'aller sur une piste qui n'apporte rien aux citoyens. Nous étions dans l'opposition il y a quelques années d'ici et ici certains membres peuvent témoigner que notre débat a toujours été basé sur la critique et la critique constructive même l'ex bourgmestre peut témoigner justement de cette reconnaissance. Beaucoup de fois nous avons interpellé et malheureusement nos interpellations furent des fois rejetées mais on n'a pas crié. Nous avons accepté et bien sûr nous avons essayé de participer chaque fois au débat et de faire avancer les débats. Vous continuez toujours à adopter le même comportement, la même attitude dans le respect de la démographie et dans le respect de ses lois. C'est ce qu'on appelle la sagesse Ecolo-Groen. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Barro.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président. Je remercie mon collègue Rekik d'avoir fait cette interpellation mais j'en profite pour parler de manière générale par rapport à la discipline au sein du Conseil. Je vais essayer de relater ces trois années de ma première expérience au sein d'un conseil communal et je vous avoue que parfois je m'interroge de ma présence parmi vous. (Rires dans la salle)

Je suis sérieux. Sur facebook je blague mais ici je suis très sérieux. C'est assez important et je vous avoue que certaines de mes absences au sein du Conseil communal

sont à cause du fait que je me dis que ma place n'est pas ici. On dirait qu'on se trouve dans un théâtre ou le but est de pouvoir danser. Aujourd'hui on a malheureusement assisté à des scènes, je ne veux pas rentrer dans des qui a tort, qui a raison ? La question n'est pas là. La question est que ça ne nous concerne pas ce qui s'est passé il y a six ans. Ce qui nous concerne c'est ce qui va se passer demain. Ce qui est important c'est de prendre des décisions concrètes, constructives. Ensemble nous pouvons diverger dans les opinions et totalement être parfois différents, nous sommes de toute façon tous différents, il y a des blancs, il y a des rouges, il y a des jaunes, nous sommes différents et c'est ça la force je dirai d'un conseil. Pour terminer je vous assure qu'à l'époque où j'étais enfant je voyais le Conseil communal comme étant waouh. C'était le conseil et aujourd'hui on devrait se pencher sur cette valeur qu'a le conseil communal. Il représente 400 voix, 500 voix, 2000 voix, 4000 voix et je pense qu'il faudrait respecter le concitoyen qui a élu cette personne plus que la personne elle-même. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Mon ami Nader ne m'en voudra pas. Il avait déposé une interpellation que j'ai trouvé trop dur et que j'ai corrigé. Il ne m'a pas tout à fait écouté mais il a quand même maintenu une grande partie mais c'est sa liberté et je le respecte, je le respecte et je le comprends. En fait, il en a ras le bol. Il a exprimé un ras le bol. Je ne vais pas me focaliser sur ce qu'il a dit mais sur le pourquoi il le dit et pourquoi il en parle ce soir. Il en a ras le bol de ces petits jeux qui ne nous grandissent pas. Ici, on peut confronter les idées, on peut se confronter même très durement mais je pense qu'il faut éviter une chose et ce sont les attaques personnelles, les petits règlements de comptes, les prises d'otage du Conseil communal. Je pense qu'on assiste trop souvent à des attaques personnelles sur les personnes. Je suis chef de groupe et j'accorde beaucoup d'importance à ce rôle, à cette mission que nos électeurs nous ont confiée. On est là pour les représenter. Que l'on soit de la majorité ou de l'opposition on est là pour ça. La preuve, regardez tout à l'heure ce qu'on a fait. On a voté tous ensemble une motion courageuse, historique pour le droit international dans une région où les gens savent ce que c'est que vraiment souffrir, être privé de liberté, être privé de droit. On a été capable de faire ça ensemble mais en même temps on est capable de tomber très bas dans le débat de la discussion. Je pense vraiment qu'on a intérêt à s'élever dans le débat. On a intérêt à cesser ces attaques personnelles. Cette majorité est installée depuis trois ans. Si on continue tout le temps à essayer de ressasser, de revenir sur le passé je pense que si certains veulent s'amuser à ça ils peuvent le faire. Ici ce n'est pas le lieu. Je pense que ce n'est pas le lieu, ce n'est pas l'endroit. Encore une fois il faut proscrire les affaires personnelles.

Hier soir je suis venu au Conseil communal alors qu'au moment même j'ai mon fils qui a son CEB. J'ai choisi de venir au Conseil Communal. Tout à l'heure je peux le dire je pense Françoise Schepmans m'a contacté parce qu'elle était retenue au Parlement. Elle m'a demandé de venir et de rester en cas de non quorum et vous n'aviez pas le quorum et nous sommes restés. Nous sommes restés parce qu'on a ce sens de responsabilité.

C'est vrai que parfois on doit vous énerver, parfois on va peut-être un peu trop loin, sûrement, certainement, je n'ai pas de problème à le reconnaître mais ce que nous faisons nous le faisons avec sincérité. Ce que nous faisons nous le faisons parce que nous pensons faire quelque chose de juste et on peut être d'accord ou pas d'accord. Les attaques

personnelles doivent être proscrites, doivent être interdites. Elles sont d'ailleurs interdites par la loi communale. Elles sont interdites par le ROI (règlement d'ordre intérieur) et jusqu'à nouvel ordre ce n'est pas moi, c'est pas nous qui devons faire respecter le ROI mais c'est le Président de séance. Il se fait qu'à ce moment-là on a eu deux présidents qui allaient se chevaucher.

Je terminerai sur un élément. Les propos racistes. Les propos racistes, je le dis, je les ai condamnés fermement. Certains ont des trous de mémoire. Au mois de mars on a commencé le conseil communal je me suis levé, j'ai condamné fermement devant une salle qui était pleine de supporters du RWDM et j'ai condamné fermement les propos racistes des gens du RWDM. Vous savez, je peux vous montrer des échanges de courriers que j'ai avec certains que j'ai recadré, que j'ai remis à leur place par rapport à ça. Ils se sont excusés. Je préfère le dialogue. A choisir entre attiser la haine entre les communautés, diviser les gens et les dialogues, je préfère le dialogue qui est plus difficile, qui est plus compliqué avec les gens. Je pense qu'ici, dans ce Conseil communal, tout le monde doit essayer de se remettre en question et de profiter de la période de vacances qui s'annonce devant nous pour essayer de se remettre en question, de revenir ici et d'assumer fièrement le rôle que nous avons ici.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Toujours par rapport à cette discussion j'avais envie de dire qu'il y a non seulement une responsabilité collective d'une majorité opposition mais il y a surtout une responsabilité individuelle. Cette responsabilité je crois qu'il ne faut pas l'occulter. Un élu est effectivement quelqu'un qui est mis au pouvoir par une population et je pense qu'il ne faut pas perdre cet objectif de d'abord être très concret, constructif. Moi je reviens au bout d'un moment puisque je vous dis franchement j'étais complètement démotivée en tant qu'élue bien que je sois quelqu'un de tout à fait convaincu de mon engagement par rapport aux citoyens qui nous font confiance. Je pense qu'il faut, pour pouvoir continuer, se remettre en question. Je crois que c'est une question individuelle. Il y a des règlementations et je pense que pour le Président ce n'est pas facile de tenir un tel conseil communal. Je pense qu'il ne faut pas pointer l'autre et chacun devrait se poser la question à savoir si on fonctionne d'une manière constructive si on a le respect de la collectivité c.à.d. respecter ses collègues, parler en tant voulu quand on peut prendre la parole et puis avoir un projet réel, constructif pour la population et ça il ne faut pas le perdre de vue. Si cela ne change pas c'est très démotivant pour la plupart et là je fais un appel à mes collègues de se remettre en question et de ne pas pointer. Je pense qu'il y a une remise en question parfaite et elle n'est pas dirigée vers une opposition de majorité mais réelle et là on est pris en tache en chantage, en collectivité par rapport à des émotions, par rapport à une certaine rivalité qui ne doit pas exister dans un conseil communal. On a envie d'avancer dans des projets concrets. Il y a des problématiques qu'on peut régler sans y passer des heures. Il y a beaucoup de gens qui travaillent, qui ont une situation professionnelle, qui doivent se lever, qui ont une famille et donc il faut pouvoir avancer, être concret et avoir un autre timing que de passer des soirées dans des choses stériles.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

J'avais vu votre interpellation Monsieur Rekik et je me suis dit que je devais vous répondre. Je vais vous dire franchement, je suis face à un problème et je n'arrive pas à la prendre complètement au sérieux votre interpellation. Le fond, le sujet a de l'importance mais ça doit être une question de forme et ça fait peut être partie aussi comme le disait madame Belghiti un petit peu du problème. Quand je dis une question de forme, comment dire ? Vous semblez croire que surjouer les sentiments, surjouer l'indignation assortie à des grands mots ou faire des petites insinuations mesquines sur le comportement douteux des personnes que ça renforce notre propos. Je crois que ça ne le renforce pas du tout, ça donne plutôt une impression un peu gênante de facticité et je le regrette. Vous semblez croire que finalement le bon fonctionnement du Conseil communal ne repose que sur les épaules du Président. Ben non. Je suis beaucoup plus d'accord avec Madame El Belghiti, ça repose sur les épaules de tout le monde et peut être que prendre la politique au sérieux ce serait aussi traiter les sujets avec un peu plus de simplicité, un peu plus de bonne foi et ne pas en faire des tonnes. Sur base des critiques que vous avez exprimés sur la manière dont j'ai géré ce Conseil ben il me semble qu'il faut quand même remettre certaines choses en place. Il y a eu deux phases. J'ai fait le choix, pour des raisons essentiellement pratiques d'accepter un peu de chahut et quoi que vous en disiez ce chahut il venait de la totalité des supporteurs du RWDM qui étaient là. Par contre, comme ça arrive hélas parfois avec des supporteurs de football, effectivement certaines personnes ont commencé à déraper. A partir de ce moment-là ça a été simple, le Conseil a été suspendu. Comme vous l'aurez constaté il a été suspendu longtemps. Il a été suspendu longtemps parce que j'ai demandé à la police de faire évacuer les personnes qui posaient des problèmes et que la police a jugé, et je les comprenais tout à fait, que ça ne pouvait pas se faire immédiatement. Le but n'était pas non plus de déboucher sur de la violence. La police a, je l'avoue, plus que moi l'habitude de gérer ce genre de choses et donc ils m'ont simplement demandé d'attendre un peu. Ils m'ont dit nous ne pensons pas être à même de faire évacuer la salle et l'essentiel des injures, l'essentiel des propos inacceptables que vous dites sont passés pendant cette période-là. Ils ne seront pas acceptés et Madame la Bourgmestre expliquera les conséquences judiciaires qu'il y aura mais je trouve vraiment déplaisant cette manière de laisser insinuer qu'il y aurait de notre côté, de mon côté en particulier, de la tolérance pour ce genre de choses.

Les choses étaient ce qu'elles sont. Je me suis concerté avec la police, nous avons essayé de faire au mieux et effectivement une fois que les gens avaient pu être mis dehors eh bien le Conseil a repris et là je pense qu'il était légitime que le Conseil reprenne. Voilà ma version des faits.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais tenter d'apporter une réponse ou du moins les réflexions du Collège sur votre interpellation. Je dirais que beaucoup de choses ont été dites de par les différentes

interventions qui se sont faites à la suite de votre intervention et je remercie les membres du Conseil d'avoir pris part à ce débat ainsi tout comme vous et l'ensemble des membres ici présents je condamne les incidents qui se sont déroulés lors du dernier Conseil.

Tout acte ou propos raciste se doit d'être condamné avec la plus grande fermeté et les auteurs poursuivis. Cela étant dit, je ne peux accepter que dans votre interpellation vous laissiez entendre que le Président du Conseil et le Collège se serait montré laxiste par rapport à ces propos inacceptable. Les personnes présentes ici sont toutes sensibles au respect des institutions démocratiques. Ne faites pas un procès d'intention sur une question aussi importante.

En effet, le Collège n'a pas attendu votre interpellation pour agir. Dès sa première réunion, après le conseil, en sa séance du 8 juin, le Collège a saisi son service juridique afin d'entamer des poursuites judiciaires contre ceux qui ont proféré des injures racistes mais aussi des menaces, des insultes, commis des faits de calomnies et des faits de diffamations. Le dossier administratif est toujours en cours de constitution. Il faut rassembler les PV et les rapports établis par la police, se concerter avec l'avocat du membre du Collège et du collègue qui a été victime d'insultes racistes. Il faut choisir aussi un avocat pour représenter la commune.

Le chef de corps a également donné des instructions à ses services afin de dresser les PV des infractions constatés par les policiers sur place et également sur base des vidéos de l'audience visible notamment sur internet. Ils tenteront d'y identifier les auteurs et transmettront leurs constats au Procureur du Roi.

Par ailleurs, concernant ces incidents, je vous informe que la décision prise par le Président du Conseil l'a été comme il l'a souligné en concertation avec la police qui ne jugeait pas une évacuation opportune. Je pense donc que le Président du Conseil a très bien rempli sa fonction dans des circonstances difficiles. Je déplore d'ailleurs certains propos tenus par des conseillers ici dans cette assemblée et qui ont attisé un climat qui était déjà tendu. En parlant, j'ai entendu cette affaire pue, il s'agit d'une question de fric et donc en tenant de tels propos ils ont d'une certaine manière attisé l'animosité que pouvait avoir certains supporters à l'égard de membres de cette assemblée.

Le Président a pris cette décision dans le cadre du rôle qui lui est attribué.

Pour répondre à votre question sur ce sujet, la loi communale nous dit que le Président constitue le lien entre le Collège et le Conseil. Il convoque le Conseil et s'assure du bon déroulement des débats pendant la séance. Il inscrit à l'ordre du jour les points qui lui sont communiqués par le Collège et les questions des Conseillers. Il donne la parole aux présents et la retire. Il veille à ce que l'ordre du jour soit respecté et peut suspendre la réunion. C'est lui qui ouvre et clos la séance. Quant à la désignation d'un Conseiller du MR pour présider le Conseil eh bien Monsieur Rekik, cela fait partie de l'accord de majorité dans le cadre des répartitions de compétences de chacun des partis qui y est représenté.

Pour terminer, vous parlez d'une opposition bâillonnée, de motions rejetés systématiquement. Là je pense que vous n'êtes plus réaliste. C'est l'opposition dans son ensemble, lors de cette séance, qui a quitté le Conseil et qui a refusé de voter les points qui étaient à l'ordre du jour. A croire que cela ne vous intéressait plus. Je pense qu'il faut le regretter. Mais il ne fait prétendre qu'à la morale après en terme de bonne gouvernance car cela, alors, n'est plus tout à fait crédible.

Ainsi, depuis le début de la législature, nous mettons tout en place pour que les Conseils communaux se déroulent dans de bonnes conditions. Donc, comme on a dit un

moment, il faut que certaines personnes passent leur introspection sur des débats qui ont inutilement tendus et donc même si les oppositions sont durs, si ses oppositions sont bien là il faut que le respect dans cette assemblée soit mutuel et je pense que cette interpellation est très intéressante parce que elle nous a permis d'aborder un sujet particulièrement délicat, un sujet difficile, des questions qui reviennent souvent dans le cadre de ces séances du Conseil Communal et c'est peut-être le moment de ce dire qu'après les vacances la majorité et l'opposition vont poursuivre leurs débats mais le faire avec plus de sérénité bien que la sérénité n'est pas vraiment le mot adapté pour des débats politiques mais certainement en tenant compte des conséquences ou des effets que leurs interventions peuvent apporter pour faire progresser les débats et les projets que nous avons ici et que nous devons, dans la mesure du possible, discuter et partager.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

En tant que Président je voudrais pouvoir ajouter quelque chose. Je ne vais pas intervenir sur les conseils qui ont été chahutés, je n'y ai pas participé, en tant que spectateur peut-être, mais je n'ai pas à apporter de jugement sur la façon dont elle a été faite et je sais que Luc Léonard fait son possible dans ce cas-là. Par contre, il faut tenir compte d'une chose. Si vous voulez comparer des législatures nous sommes dans une législature dans laquelle il y a beaucoup plus de partis qui sont représentés avec des chefs de file qui tous, à chaque point important veulent prendre la parole et donc automatiquement cela fait que les séances durent beaucoup plus longtemps. Maintenant si chacun veut avoir le droit de s'exprimer et je crois que si on fait justement cette comparaison avec des législatures passées et je dis bien des avec un s derrière eh ben cette législature ci est pour le moment une des plus démocratique que Molenbeek ait connu depuis très longtemps. Je crois que nous devons continuer comme ça. Alors, es ce que nous avons un règlement d'ordre intérieur efficace ? Je crois pour partie. Es ce qu'il y a meilleur ? Non. Es ce qu'il y a moyen de l'améliorer ? Probablement. Es ce qu'aujourd'hui nous sommes prêts à nous mettre autour de la table pour en discuter ? J'en doute. Je crois qu'il a encore besoin de supprimer un peu de tensions au sein de ce Conseil et que l'on puisse regarder les choses d'une façon objective. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous savez, je suis avant tout pédagogue dans mes démarches. (Rires dans la salle) Ma volonté ce soir et après plus de dix années d'exercice du métier de professeur quand j'assiste au Conseil et que je vois l'assemblée ici présente, l'autre jour quelqu'un comparait notre Conseil communal à, je pense que c'était Monsieur Léonard, à une école maternelle, effectivement. Certains parfois se laissent déborder par l'émotion, par leur égo ou par je ne sais quelle pathologie (*rires - gelach*) psychologique mais je tiens en tout cas avant toutes choses de faire part de deux choses.

Ma volonté c'est de créer un électro choc et surtout qu'on puisse dès la rentrée scolaire prochaine (*rires - gelach*) pouvoir participer à des conseils communaux plus sereins.

Concernant les allégations racistes et autres événements lors des derniers conseils communaux je me réjouis. Je salue les démarches qui ont été amorcés par le Collège pour ne pas laisser impuni toutes ces manœuvres qui étaient vraiment infectes.

Quant à l'intervention de Monsieur Léonard, on connaît l'arrogance de Monsieur Léonard et c'est de la provocation mais j'invite à d'avantages de réserves dans ses mots qui peuvent être blessants et inadaptés.

J'ai eu un propos très dur tout à l'heure et qui était volontaire à l'égard des conseillers de la majorité. Je me suis permis de dire et je le répète que malheureusement certains sont limités à de la stricte figuration. Je souhaiterais faire passer un message à tous ces conseillers. Ces Conseillers représentent une population, une population qui les a portés et qui leur a permis de siéger. Je sais qu'il y a la discipline qu'il y a la discipline des partis de consignes mais vous savez, certains de ces conseillers parfois avec beaucoup de bon sens ont envie de s'exprimer sur certains sujets et enrichir le débat. Ces personnes valent autant que les membres du Collège, valent autant que les membres de l'opposition et le message que je souhaitais faire passer tout à l'heure c'est de leur permettre et je m'adresse ici au Collège, d'avantage pour pouvoir s'exprimer et débattre dans certains sujets.

Pour terminer, mon chef de groupe m'a invité avec d'avantage de prudence et de réserve mais en tout cas ce soir cette interpellation aura eu le mérite de nous amener à un débat et à une réflexion.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

96. Interpellation déposée par Monsieur Rekik (PS) relative aux activités estivales pour les enfants et les jeunes de la commune. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Rekik (PS) met betrekking tot de zomeractiviteiten voor de kinderen en de jongeren van de gemeente. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Monsieur le Président, au courant du mois de mai, une académie de Rugby fut inaugurée dans les installations du Sippelberg. Nous saluons la volonté de l'échevin de vouloir ... C'est bien celle-là ?

M. le Président :

Non, c'est le point 96 l'interpellation que vous avez rentré pour les activités estivales pour les enfants et les jeunes de la commune.

M. Rekik :

Je vais la faire passer très vite mais j'attends le silence.

Près de 28.000 enfants et jeunes constituent la population de la commune. Avec une telle population la commune se doit d'être une référence au niveau de ses activités éducatives proposées à la jeunesse pendant les congés scolaires et la période estivale.

Nombreux sont les familles qui ne peuvent offrir à leurs enfants des vacances à la mer ou à la montagne. Ma question, quels sont les dispositifs et activités proposés cet été pour les enfants et les jeunes de la commune ? Nous souhaitons un inventaire complet de ceux-ci. Quels sont les moyens budgétaires et humains mobilisés pour les enfants et jeunes qui n'ont pas la chance de pouvoir aller en vacance et aussi quels sont les dispositifs communaux de remédiation scolaire pour les examens de seconde session des élèves et étudiants résidant à Molenbeek ? Existe-t-il à l'instar de certaines communes des programmes estivaux de préparation scolaire pour les petits qui éprouvent des difficultés scolaires ou autres ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Rekik, moi je répondrai à votre interpellation en ce qui concerne les enfants de la commune qui fréquentent les plaines de vacances qui sont mises en œuvre, qui sont développés durant les congés scolaires. Cet année les plaines de vacances débuteront le 6 juillet et se termineront le 21 août. En juillet seront accueillis par jour entre 114 et 214 enfants de six à douze ans et entre 169 et 268 enfants de deux ans et demi à six ans. Une cinquantaine d'animateurs entourés de stagiaires assureront l'encadrement.

Des activités diverses seront organisées dans les écoles 15 et 16 mais aussi au Domaine de Bergendal et dans les espaces verts environnant. L'occupation des espaces du Domaine de Bergendal et l'établissement d'une grille horaire pour les animations contribueront au bon déroulement des journées.

Quatre types d'activités sont développés. Il y a les activités de jeux libres qui sont limités dans l'espace et sous la surveillance du personnel d'encadrement, des activités sportives, ludiques ou de découvertes tel que le football, le tennis de table, le netball, concours de vélo, trottinette, organisation de grands jeux tels que les défis, les olympiades, les chasses aux trésors. Il y a également du bricolage, du dessin, de la peinture et des jeux de société. La participation des enfants ne sera en aucun cas contraignante mais les animateurs d'accueil inciteront à la découverte d'activités nouvelles, à l'intégration d'un groupe, à la collaboration et à la complémentarité des enfants présents dans l'activité. Les activités thématiques en adéquation avec l'âge des enfants permettent la mise en place de différentes animations tels que les contes, les jeux de coopération, des découvertes de la nature.

Des excursions d'une journée, d'une demi-journée sont également organisées. Tel qu' à la mer, Huizingen, Ronquières, le bois de Halle, musée, visite à la caserne de pompiers, activités piscine, théâtre, musique suivant les disponibilités en terme de personnel et de moyens de locomotion. Des animations ponctuelles sont également mises en place tel que des châteaux gonflables ou d'autres animations, des gouters dansants, des initiations de de djembé par des animateurs spécialisés et il est également prévu que ces enfants découvrent des activités qui se déroulent sur le territoire de la commune que ce soit à la maison des Cultures, au centre communautaire Maritime ou au Château du Karreveld ou les enfants sont d'ailleurs invités à assister à des spectacles de théâtre pour le jeunesse.

M le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme Turine :

Il existe de nombreuses structures dans la commune qui travaillent au bien être de toutes et de tous et à l'épanouissement de chacun. Outre les écoles, les écoles de devoirs, les académies artistiques, la maison de la culture et de la cohésion sociale, les clubs sportifs, les asbl paracomunales Molenbeek dispose d'un secteur associatif très diversifié et dynamique qui organise beaucoup de choses pendant les vacances.

Je vais me concentrer sur les activités organiques à toute l'offre jeunesse organisé par la commune ou le para communal parfois en collaboration et en partenariat avec des associations mais je ne vais évidemment pas m'étendre sur toutes les activités organisés par tous le secteur associatif à indépendant mais qui fait beaucoup de choses.

Pour répondre au mieux à ce défi de l'accueil pendant les vacances, le collège a développé, renforcé les collaborations entre les différents services de la commune mais aussi entre les différents acteurs de première ligne. C'est vrai, comme vous 'avez dit, notre jeunesse incarne un formidable potentiel de dynamisme et de créativité pour la commune et il faut pouvoir transformer ce potentiel en réalité et favoriser la réussite et le bien-être de tous.

L'offre temps libre à pour dessin de renforcer l'épanouissement du jeunes pudique son émancipation et son inclusion par l'accessibilité à une offre culturelle et sportive mais aussi par la mise en place de projets valorisants, le resourcement mais également la détente et le bien-être.

En ce qui concerne la LES, elle organise pour l'été 2015 plusieurs plaines de vacances pour les six, douze ans ainsi que des programmes de vacances pour ceux de plus de douze ans.

Concernant les activités de vacances scolaires proprement dites il faut signaler que en 2014 les maisons de quartiers de l'asbl LES ont organisés des activités qui ont touchés plus de 500 jeunes et ce qui mérite d'être relevé c'est que cette offre a réussi le pari de reconquérir l'agrément plaines de vacances de l'ONE qui avait été suspendu en 2012 pour manquement avéré au code de qualité d'accueil et d'encadrement des années précédentes. Cette reconnaissance, outre la manne financière qu'elle représente entre 15.000€ et 20.000€ annuel, permet d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil et relance le niveau d'encadrement à destination des jeunes. Cela constitue une vraie reconnaissance du travail accompli par les équipes d'animations. Ces plaines de vacances ONE au niveau du quartier Maritime, du centre ou d'Heyvaert accueilleront cet été chacune une soixantaine d'enfants de 6 à 12 ans encadrés à chaque fois par une équipe de six animateurs brevetés. Quand je dis une soixantaine d'enfants qu'il faut multiplier par le nombre de semaines durant lesquelles se tiennent les plaines.

Pour les 12 ans et plus nous avons trois programmes de vacances à Beekant, au Maritime et dans le centre. Ces programmes accueilleront chacun 40 enfants encadrés respectivement par quatre animateurs. Ces programmes sont conçus par cession généralement de deux semaines pour permettre une plus grande flexibilité dans les dates ainsi qu'un plus large accès à ces activités.

La LES accueille environ 300 enfants et jeunes inscrits par session. Il y a plusieurs sessions de deux semaines. A noter qu'à partir de la mi-août la période est traditionnellement réservée pour des camps résidentiels à Cornimont, Spa ou autres. Pour revenir brièvement à Cornimont le centre de vacances accueille un grand nombre d'enfants et de jeunes durant l'été. Le public est en grande majorité composé de jeunes dont les familles n'ont pas les ressources nécessaires et suffisantes pour partir en vacances. Pendant juillet et août le centre Cornimont accueille une centaine d'enfants et de jeunes par semaine pour un total d'environ deux cents jeunes. En ce sens l'organisation de ces camps de vacances est très importante à nos yeux. Elle s'inscrit dans les objectifs d'émancipation, d'ouverture à l'autre, nécessaire dans la lutte quotidienne contre l'exclusion sociale.

Plusieurs jeunes n'ont pas la possibilité de partir en vacances. Voilà pourquoi plusieurs projets culturels et plusieurs voyages ont été organisés par la LES tout au long de l'année. Des groupes de jeunes ont voyagés au Portugal, sont partis en Pologne, d'autres sont partis en France et un voyage au Canada est prévu à l'automne.

Toujours au rayon de la LES, le pôle jeunesse prend également sa part pour l'organisation des périodes de vacances mais pour plusieurs raisons le pôle jeunesse ne travaille pas par activité mais plus par projet. Voici, à titre d'exemple, quelques projets en cours, « la faim expliqué à mes potes », il s'agit d'un projet impliquant une trentaine de jeunes garçons et filles autour de l'alimentation et de ses enjeux et cela se concrétise par un projet qui a démarré il y a peu et qui courra jusqu'à l'automne mais qui sera donc aussi actif pendant l'été. Il y a également le projet de création de meubles design et à partir de matériaux de récupération en collaboration avec l'allée du Cail pour pouvoir meubler le pôle jeunesse. Il y a le projet Molièrebeek en partenariat avec les maisons de quartiers qui travaillent sur la langue française.

A côté de la LES il y a aussi la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale qui est également un opérateur important pendant les périodes de vacances. Tous les été la MCCS organise des stages pour les enfants de trois à quatorze ans en plus de la permanence courte échelle qui dure jusqu'à la mi-juillet. La maison accueillera également l'ASBL particule 06 durant quelques jours en juillet pour animer des stages par enfants de zéro à trois ans. Il faut également souligner qu'il y a un partenariat avec Suza qui s'occupe d'enfants autistes et qui permettra d'accueillir des enfants autistes en juillet et en août.

La ludothèque Spéculoos sera ouverte sept semaines durant cet été 2015. Les activités s'organisent différemment du lundi au vendredi. A titre indicatif, durant les ateliers ou les petites sorties il y a environ une trentaine d'enfants de trois à neuf ans qui y participent. Il y a également des sorties familiales qui sont organisées par la ludothèque qui accueille une dizaine d'adultes et une vingtaine d'enfants.

Comme je le disais au début, le secteur public n'est évidemment et heureusement pas le seul à être actif à Molenbeek. Plusieurs associations proposent du soutien scolaire durant l'année et en plus d'activités ludiques à portes éducatives. Sur base des missions du décret de cohésion sociale plusieurs d'entre elles organisent des activités estivales.

Par rapport à la question de soutien scolaire puisque ça fait partie de ses questions, il y a évidemment différentes associations dans l'ABEF qui est réputé pour l'organisation du soutien scolaire. Pendant les vacances la LES organise également un dispositif d'aide à la réussite scolaire pour les jeunes du niveau secondaire au cours des deux dernières semaines du mois d'août. Un dispositif qui permet de toucher 80 jeunes en cette période-là.

Je pense qu'avec ça vous verrez qu'en tout cas du côté des acteurs publics nous ne sommes pas en reste pour s'occuper des jeunes car nous pensons effectivement que c'est un enjeu important. Si vous voulez les détails chiffres vous faites une question écrite. Merci.

M le Président :

Merci Madame Turine.

Monsieur Rekik vous allez encore recevoir des informations complémentaires par Madame Gadaleta pour l'enseignement néerlandophone.

Mme Gadaleta :

Mes réponses seront beaucoup plus courtes que celles de ma collègue. Je vais vous donner les chiffres par rapport aux plaines de vacances néerlandophones qui durent six semaines. Nous avons entre 120 et 80 enfants inscrits par jour et en sachant que les dernières semaines on a continué à inscrire des enfants nous avons fait des efforts pour voir auprès des organisations les listes d'attentes pour réorienter les parents vers notre asbl. J'avais apportés des exemplaires du calendrier que nous faisons avec toutes les activités qu'on organise du côté néerlandophone pour les enfants entre zéro et deux ans. C'est un effort considérable de mettre tout ça sur papier chaque année et donc là les parents peuvent s'adresser et retrouver tout ce qui leurs convient. J'avais apportés quelques exemplaires pour les conseillers communaux qui souhaitent connaître les activités qu'on fait au niveau néerlandophone. On organise souvent avant la fin de l'année scolaire « een vakantie markt » ou les parents peuvent venir rencontrer les associations. Et la dernière chose que je tenais à souligner c'est que cette année nous avons des activités pendant les plaines de vacances avec des thèmes très précis qui ont été organisés avec une forte implication des animateurs et des animatrices d'accueil et c'est un processus très intéressant pour le personnel.

M le Président :

Dank U Mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne vais pas continuer à vous inonder d'informations parce que je pense que tous les enfants molenbeekoïes doivent être quelque part pendant les vacances. Je voulais simplement vous dire qu'avec les subventions Sport Culture que nous avons au CPAS nous avons estimé qu'il y avait une partie quand même relativement importante dans ces subventions qui devait être orientés vers les enfants de nos allocataires et donc ils vont à Cornimont encadrés et où ils ont des activités qui leurs permettent de sortir de leur milieu et de découvrir pleines de choses intéressantes.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Monsieur Rekik, avez-vous encore une question supplémentaire ?

M. Rekik :

A l'écoute des réponses de Madame la Bourgmestre et des échevines concernées nous constatons qu'un panel pluriel semble proposer à la population durant la période estivale. Assez impressionnant dans les mots.

Nous espérons que pour toutes ces activités proposées que vous veillerez à ce qu'elles soient accessible à tous et vous recommandons, Madame l'échevine de la jeunesse, de peut-être publier à l'instar de votre camarade de droite un document accessible aux jeunes qui reprend toutes ces activités parce que là vous avez fait un inventaire global très impressionnant, décoiffant même et j'espère que vous aurez l'occasion de le présenter d manière pratique afin que les familles puissent avoir un outil en main et l'utiliser.

Par la même occasion nous saluons l'ensemble de tous ces travailleurs sociaux et animateurs qui seront engagés cet été au côté des enfants de la commune. Merci.

M le Président :

Merci Monsieur Rekik.

97. Interpellation déposée par Monsieur Rekik (PS) relative au nouveau Club de Rugby à Molenbeek. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door de Heer Rekik (PS) met betrekking tot de nieuwe Rugbyclub in Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je vous redonne la parole en ce qui concerne l'interpellation que vous introduisez concernant le Club de Rugby.

M. Rekik :

Je vous propose de la transformer en question écrite.

(Applaudissements dans la salle - Applaus in de zaal)

*L'interpellation déposée par Monsieur Rekik est transformée en question écrite.
De interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik wordt omgezet in schriftelijke vraag.*

98. Interpellation déposée par Madame Tahar (PS) relative l'opération « Gaudi », ciblant les délinquants en situation « illégale ». (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar (PS) met betrekking tot de operatie "Gaudi" die "illegale" delinquenten viseert. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

C'est la dernière interpellation. Je sais que vous avez tous envie de rentrer chez vous et moi aussi d'ailleurs. Je vous demanderai juste un petit peu d'attention.

Madame la Bourgmestre, mesdames et messieurs les Conseillers, membres du Collège vous n'êtes pas sans savoir que la seconde opération Gaudi visant les voleurs à la tir séjournant illégalement en Belgique s'est déroulée du 18 mai au 15 juin dans plusieurs grandes villes du pays et notamment à Molenbeek-Saint-Jean.

Cette opération a été initiée par le Ministre de l'intérieur Jan Jambon et le Secrétaire d'Etat à l'asile et à l'immigration Théo Francken. L'objectif de l'opération vise à interpeller des personnes en séjour illégal, en flagrant délit de vol et à effectuer des actions dites préventives comme des contrôles d'identité dans les trains puis à les renvoyer expressément dans leur pays d'origine.

Alors, plusieurs organisations des Droits de l'Homme dont le MRAX, mouvement contre le racisme et l'anti sémitisme et la xénophobie se sont insurgé contre cette opération. Ce dernier la qualifie dans son communiqué de presse du 19 mai 2015 de discrimination par aisance parce qu'ils supposent que les sans-papiers sont des voleurs. Le MRAX pointe particulièrement les contrôles préventif dans les trains et je les sites.

« Le Secrétaire d'Etat Théo Francken fit fuit de la présomption d'innocence base pourtant du système juridique dans une démocratie. En effet, l'opération se veut préventive. Il ne s'agit pas de conduire les voleurs pris en flagrant délit vers des centres fermés mais bien de contrôler les passants pour vérifier si ils ou elles ont des papiers. L'idée sous-jacente était que s'ils n'ont pas de séjour illégal ils venaient surement pour voler. Ce raccourci est purement et simplement raciste. »

Que les propos, ici, soient clairs et compris. Il ne s'agit nullement de plaider l'impunité ou de refuser le régime des sanctions mais bien de rappeler que l'opération Gaudi confond manifestement l'infraction administrative, donc le fait de ne pas disposer de titre de séjour, et l'acte délictueux. Un sans-papiers n'est pas un criminel. Un sans-papiers a également des droits et cette chasse aux sans-papiers soulève la question du malaise entre la Belgique et ses immigrés et masque les incohérences dans la politique migratoire. Plutôt que de chercher des solutions structurelles à l'immigration clandestine et de favoriser une politique d'asile respectueuse de la dignité même Théo Francken, avec les encouragements de certains, préfère viser le plus grand nombre d'expulsé. Ce dernier déclarait dans la rédaction en ligue du soir du 2 janvier 2015 et je le site :

« Chaque semaine trois ou quatre actions spécifiques sont et seront menées contre les pickpockets. Nous espérons qu'à la fin de la période de test nous aurons pu renvoyer une centaine de voleurs, résidents illégaux dans leurs pays ».

J'espère que vous ne visez pas vous aussi les chiffres. Lors de la séance plénière de la chambre des représentants du 5 février 2015 je vous renvoie donc au compte rendu de cette plénière page 24 et 25 vous semblez Madame la Bourgmestre favorable à une systématisation de ces procédés ainsi qu'à un élargissement de cette mesure à d'autres types de délits. En effet, vous interrogez vous-même en ces termes le ministre Jan Jambon.

Je vous site :

« Envisagez-vous de mener des actions supplémentaires, similaires en les axent par exemple sur des phénomènes tel que la vente de drogue, la possession d'armes, la vente d'objets volés et recelés dans l'espace public ? »

Visiblement ce dernier ne s'y est pas opposé et a même déclaré la période des soldes d'été peut être envisagé pour mener une telle action. A ce jour, avez-vous reçu Madame la Bourgmestre, un complément d'information sur cette possible période de

prolongation ? Je vous rappelle qu'on est bientôt en été et que cette opération Gaudi pourrait voir sa troisième tentative reproduite sur le territoire de Molenbeek.

La première opération Gaudi, je vous rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas a été menée du 11 décembre 2014 au 18 janvier 2015 et avait conduit à l'expulsion de 70 personnes sur les 542 interpellations effectuées. Qu'en est-il des résultats de la seconde opération si bien sûr vous les disposez ? Disposez-vous des chiffres relatifs au nombre de personnes interpellées sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean en ce compris le pourcentage de demandeurs d'asile et des mineurs d'âge ? Combien sont en voie d'expulsion et qu'advient-il des personnes qui ne pourront pas être expulsés ?

Enfin je vous saurais gré, chers membres du Collège et membres du Conseil communal de revoir votre position et de privilégier plutôt une politique humaine qui tienne compte d'une réalité sociale et de la complexité du phénomène migratoire. Vous savez qu'une personne qui immigré en Belgique généralement ne fait pas par plaisir quand on quitte un pays d'origine c'est souvent contre son gré et je ne dis pas cela en justifiant les vols d'étalages mais juste qu'on devrait avoir une réflexion de fond quant à ce qui pousse à un moment donné quelqu'un qui a faim à un vol à l'étalage et peut être à privilégier d'autres opérations que cette opération Gaudi je le rappelle d'un Ministre qui a quand même des positions tranchées sur les sans-papiers et donc je vous saurais gré de privilégier une politique qui tienne compte de la dimension politique de la commune et qui ne doit pas être à la traque des sans-papiers. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame la conseillère, votre interpellation est tout à fait intéressante mais certaines questions que vous me posez ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil communal mais du conseil de police. Donc des membres de votre groupe pourront certainement questionner le Collège de police mais néanmoins je vais tenter de répondre aux questions posées. Je ne dispose pas des chiffres concernant l'opération Gaudi 2. Il m'a été signifié qu'ils seront disponibles à partir du 1^{er} juillet. Sur cet aspect-là de votre interpellation je ne peux pas vous apporter l'information ce soir. Comme vous le mentionnez dans votre interpellation onze villes ont participé à cette opération.

.... Suite à un délit, il est pris en charge par l'office des étrangers uniquement si le parquet se décide à la faire et dans ce cas, en fonction de sa situation administrative il est susceptible d'être envoyé vers un centre fermé en vue de son expulsion. Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières ou au sans-papiers mais c'est l'application d'une législation existante en vue d'un traitement prioritaire et plus efficace de certains dossiers, de dealers ou des trafiquants de drogues actifs sur la commune de Molenbeek.

A cet égard je voudrais vous rappeler la situation vécue dans certains quartiers ou du moins dans certaines rues de notre commune qui sont particulièrement touchées par ce phénomène de la drogue. Je pense à des quartiers comme Ribaucourt, comme la rue de l'Écolen comme la rue de la Perle, comme les abords des Etangs Noirs et la rue Ransfort. On peut également parler de certaines rues du quartier Maritime et donc je vous dirai que ce sont les citoyens que ce sont des molenbeekois qui sont venus vers moi en me demandant comment mettre fin à la nuisance de la drogue dans leur rue, dans les espaces publics qui

minent le vivre ensemble. Mon souhait n'est pas de m'attaquer au sans-papiers. Je suis bien d'accord avec vous que la situation des sans-papiers est bien souvent difficile et que ces personnes vivent souvent qu'on peut avoir, je ne vais pas utiliser le terme de compassion mais qu'on doit nécessairement avoir un regard fait de plutôt de soutien que de rejet à l'égard de ces personnes.

Ce qui m'intéresse c'est de ne pas de m'attaquer au sans-papiers. Ce qui m'intéresse c'est de m'attaquer au phénomène de la drogue. On peut le faire de différentes manières. Il y a l'aspect préventif que vous avez évoqué, qui concerne les toxicomanes, les utilisateurs et à cet égard, la commune, avec les moyens dont elle dispose travaille à soutenir ces toxico notamment par l'association Ribopôle par les collaborations avec Médecins du Monde, par Dune. Donc il y a des actions préventives qui sont menées sur le territoire de notre commune et c'est vrai qu'à côté de cet axe préventif il faut aussi un axe répressif. Il faut un axe répressif pour les vendeurs, pour ceux qui en tirent du profit.

Les sans-papiers ne sont pas toujours ceux qui en tirent le profit mais ils sont utilisés par ces dealers pour mener à bien leurs actions et ça en tant qu'autorité administrative de police, en tant que Bourgmestre je ne peux pas le permettre et c'est pour ça que j'ai demandé qu'on ait cette attention particulière sur le phénomène de la drogue dans notre commune

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Je me permets de réagir brièvement. Mon objectif par cette interpellation n'est pas du tout de fermer les yeux sur un phénomène qui gangrène notamment la commune de Molenbeek-Saint-Jean. On sait bien que la réalité et notamment de la drogue concerne particulièrement certains quartiers et notamment celui de Ribaucourt.

Ce qui me dérange c'est que ça s'est inscrit dans une opération qui s'appelle Gaudi qui vise et qui stigmatise une partie de la population. J'aurais espéré que ce phénomène soit attaqué en profondeur notamment par le volet répressif, même si j'ai une priorité pour le préventif mais par d'autres moyens. On n'a pas dû attendre la mesure de Théo Francken pour pouvoir mettre en place des dispositifs. Je suis désolée on a quand même une police qui fonctionne aussi en partie et donc ça veut dire qu'on a dû attendre cette mesure de Théo Francken pour enfin pouvoir régler ce fléau de la délinquance et de la toxicomanie qui vise principalement un objectif caché, un enjeu caché pour pouvoir faire la chasse au sans-papiers.

Vous dites que ce n'est pas le lieu pour en parler et qu'il y a le conseil de police pour cela. J'imagine que d'autres pourront éventuellement l'aborder. Moi je ne suis pas conseillère de police, je le fait ici et je vous remercie quand même d'y avoir répondu.

Vous n'avez par contre pas porté d'élément de réponse à ma question qui vous demandait si avez connaissance d'une troisième opération qui s'annonce normalement en été et si c'est le cas es ce que vous allez prendre part de manière aussi active que vous l'avez fait précédemment ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Nous avons deux interpellations qui suivent de Monsieur Achaoui qui a demandé de les reporter au prochain Conseil.

Nous terminons la séance publique et je vous rappelle qu'il y a encore un huis clos qui devrait être relativement court et donc je demande au public de bien vouloir nous quitter.

99. Interpellation déposée par Monsieur Achaoui (PS) relative à la situation financière de l'école des jeunes du FC Brussels. (Complémentaire)

Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui (PS) met betrekking tot de financiële toestand van de jeugdschool van FC Brussels. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

100. Interpellation déposée par Monsieur Achaoui (PS) relative à l'école des jeunes. (Complémentaire)

Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui (PS) met betrekking tot de jeugdschool. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.